Conseil d'Administration

21 février 2019

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2018

DIRECTION DE LA CONSOLIDATION REPORTING GROUPE

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2018

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Crystal Park
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Tour Eqho
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
Crystal Park
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit
Tour Eqho
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN S.A.
Les Miroirs
18, avenue d'Alsace
92400 Courbevoie

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Compagnie de Saint-Gobain relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 « Incidence des nouvelles normes » de l'annexe des comptes consolidés qui expose les conséquences de l'adoption au 1er janvier 2018 des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers ».

4. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valorisation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles

Description du risque

Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et corporelles présentent des valeurs nettes comptables significatives au 31 décembre 2018 de respectivement 9 988 m€, 2 526 m€ et 11 335 m€. Ces actifs peuvent présenter un risque de dépréciation lié à des facteurs internes ou externes, comme par exemple les décisions d'évolution de la stratégie du Groupe sur certains marchés, la détérioration de la performance du Groupe, l'évolution de l'environnement concurrentiel, des conditions de marché défavorables et des changements de législations ou de réglementations. Ces évolutions sont susceptibles d'avoir une incidence sur les prévisions de trésorerie du Groupe et, par conséquent, sur la détermination des valeurs recouvrables des actifs.

Les tests de valeur et les analyses de juste valeur diminuée des coûts de la vente réalisés par la Direction selon les modalités décrites dans la note 6.5 de l'annexe aux états financiers consolidés ont conduit à comptabiliser des dépréciations à hauteur de 2 003 m€ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tel qu'indiqué dans la note 4 de l'annexe aux états financiers consolidés.

La détermination de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour apprécier les pertes de valeur. Les éléments de jugement incluent notamment des hypothèses relatives à l'évolution future du chiffre d'affaires en volume comme en valeur, de la rentabilité, des investissements et des autres flux de trésorerie liés à l'exploitation de ces actifs, ainsi que la détermination d'un taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs approprié.

Notre réponse au risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction du Groupe pour procéder aux tests et analyses de valeur, vérifié la permanence de la méthode utilisée pour les tests de valeur et testé le caractère effectif des contrôles mis en œuvre par la Direction pour s'assurer de la qualité et de la fiabilité de ce processus et de sa cohérence avec les données du budget et du plan stratégique établis par la Direction Générale et présentés au Conseil d'administration de septembre 2018. Nous avons apprécié la cohérence et la pertinence des modifications apportées à certaines données prévisionnelles issues du plan stratégique de septembre 2018 au regard des faits nouveaux intervenus tels l'annonce du plan « Tranform & Grow » et l'évolution des négociations relatives au « Brexit ».

Nous avons également évalué la cohérence et la pertinence de l'approche retenue par la Direction pour déterminer les unités génératrices de trésorerie au niveau desquelles sont réalisés les tests de valeur des actifs. Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de l'existence d'un risque de perte de valeur plus ou moins important selon les unités génératrices de trésorerie.

Nos experts en évaluation ont réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la Direction dans ses tests et analyses, notamment le taux d'actualisation et le taux de croissance annuel moyen à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Pour une sélection d'unités génératrices de trésorerie, nous avons analysé la cohérence des projections de flux de trésorerie futurs au regard des réalisations passées, de notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec différents responsables des Pôles et Activités concernés et, en fonction de leur disponibilité, de données externes relatives aux marchés ou à la concurrence. Nous avons porté une attention particulière quant à la détermination du montant normatif du flux de trésorerie terminal projeté à l'infini. Nous avons réalisé nos propres analyses de sensibilité à certaines variables clés du modèle de valorisation pour évaluer la matérialité des impacts potentiels sur la valeur recouvrable des actifs les plus risqués.

Nous avons vérifié que les informations données dans l'annexe aux états financiers consolidés sur la valorisation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et corporelles, les hypothèses sous-jacentes et les analyses de sensibilité sont appropriées.

Evaluation des litiges et provisions liés à l'amiante

Description du risque

Le Groupe est exposé à différents risques juridiques, notamment relatifs aux litiges liés à l'amiante aux Etats-Unis et au Brésil.

Comme indiqué en note 8 de l'annexe aux états financiers consolidés, ces risques et litiges font l'objet, le cas échéant, de provisions qui s'élèvent à 1 328 m€ au 31 décembre 2018. Les passifs éventuels significatifs, dont le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, font l'objet d'informations dans l'annexe aux états financiers consolidés.

Concernant les risques liés à l'amiante aux Etats-Unis et au Brésil, la détermination et l'évaluation des provisions pour risques et litiges comptabilisées et l'adéquation des informations données dans l'annexe aux états financiers consolidés constituent un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la Direction pour la détermination de ces provisions. Les éléments de jugement incluent notamment l'estimation du nombre et du coût des litiges futurs.

Notre réponse au risque

Afin d'obtenir une compréhension des litiges et passifs éventuels existants relatifs à l'amiante aux Etats-Unis et au Brésil et des éléments de jugement y afférents, nous nous sommes entretenus avec les Directions du Groupe, des Pôles, des Délégations et des principales filiales.

Nous avons :

- revu les procès-verbaux des Conseils d'administration ainsi que la cartographie des risques du Groupe établie par la Direction et présentée au Comité d'audit et des risques ;
- pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction pour procéder à l'évaluation des provisions relatives aux risques liés à l'amiante aux Etats-Unis et au Brésil et déterminer les informations communiquées dans l'annexe aux états financiers consolidés ;
- fait une revue critique des notes d'analyse internes relatives à la probabilité et à l'incidence possible de ces risques, en examinant les éléments de procédure (courriers, réclamations, jugements, notifications, etc.) disponibles ainsi que les avis juridiques ou techniques, les réponses aux courriers de circularisation, rendus par des cabinets d'avocats ou d'experts externes choisis par la Direction. Nous avons notamment exercé notre jugement professionnel afin d'apprécier les positions retenues par la Direction au sein de fourchettes d'évaluation des risques et la cohérence de l'évolution dans le temps de ces positions ;
- vérifié, pour l'évaluation des provisions amiante utilisant un modèle statistique, la permanence de la méthode utilisée, ainsi que la pertinence et la fiabilité des données de base et formules de calcul appliquées. Nous avons comparé, le cas échéant, les montants payés avec les provisions antérieurement comptabilisées afin de nous faire un avis sur la qualité des estimations réalisées par la Direction.

Nous avons vérifié que les informations données dans l'annexe des états financiers consolidés concernant ces litiges et passifs éventuels identifiés sont appropriées.

Accord relatif à l'acquisition de titres de Sika

Description du risque

Comme indiqué dans les notes 2.2 et 2.5 de l'annexe aux états financiers consolidés, le groupe Saint-Gobain a annoncé, le 11 mai 2018, avoir conclu un accord global avec Sika et la famille Burkard aux termes duquel, à l'issue de différentes opérations successives réalisées sur l'exercice 2018, le groupe Saint-Gobain, à travers la société SWH, est devenu le premier actionnaire de Sika dont il détient ainsi 10,75% du capital et des droits de vote, prenant par ailleurs certains engagements de conservation de titres et de plafonds de détention sur des durées déterminées. Cet accord global a résolu et mis fin aux litiges qui opposaient Sika, la famille Burkard et Saint-Gobain.

Cet accord se traduit pour Saint-Gobain par un résultat global de 781 m€ qui comprend, d'une part, un gain financier de 601 m€ (soit la différence entre la juste valeur de titres à la date de l'opération et la valeur de l'option d'achat conclue en décembre 2014) et, d'autre part, une indemnité compensatrice de 180 m€ enregistrée en autres produits opérationnels. Le Groupe a par ailleurs choisi de comptabiliser les variations ultérieures de juste valeur des titres Sika détenus par SWH en produits et charges reconnus directement en capitaux propres.

L'allocation du montant global de l'accord aux différentes lignes du compte de résultat, la présentation des titres au bilan et le traitement comptable de cette transaction libellée en franc suisse constituent un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité des composantes de l'accord global, de la multiplicité des impacts comptables et du degré de jugement de la part de la Direction dans le choix et la mise en œuvre des normes comptables applicables.

Notre réponse au risque

Afin d'obtenir une compréhension exhaustive des différentes composantes de l'accord global, incluant leurs modalités et conditions de réalisation, et d'apprécier le traitement comptable de cet accord, nous avons :

- analysé les différents contrats conclus par le Groupe, d'une part avec Sika et la famille Burkard, et d'autre part dans le cadre du financement et de la couverture de change des opérations liées à cet accord ;
- pris connaissance des procès-verbaux du Conseil d'administration afférents ;
- effectué un examen critique des modalités de détermination de la juste valeur des titres Sika au moment de l'opération ; et
- réalisé des entretenus avec les principales Directions du Groupe impliquées.

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour s'assurer de la correcte traduction comptable de l'accord et des opérations liées et déterminer les informations à communiquer dans les notes annexes.

S'agissant de la détermination et de la présentation du montant global de l'accord au sein du compte de résultat consolidé et du tableau consolidé des flux de trésorerie, nous avons :

- apprécié leur conformité avec les normes IFRS ;
- corroboré les montants avec les éléments des contrats sous-jacents ; et
- vérifié l'exactitude des calculs arithmétiques réalisés.

Nous avons apprécié le caractère adéquat au regard des normes IFRS de la présentation et des règles ultérieures de comptabilisation et de valorisation des titres détenus par le Groupe à l'issue de cette opération.

Nous avons apprécié si les informations données dans les notes annexes aux états financiers consolidés sur cet accord et ses impacts comptables sont appropriées.

Evaluation des rabais commerciaux fournisseurs dans le Pôle Distribution Bâtiment

Description du risque

Le Pôle Distribution Bâtiment représente 46% du chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2018. La rentabilité de ces activités de négoce est sensible à l'obtention de rabais commerciaux auprès des fournisseurs qui viennent réduire le prix de revient des marchandises négociées. Comme indiqué dans les notes 4.1.2, 4.5.1 et 4.5.2 de l'annexe aux états financiers consolidés, la comptabilisation des rabais commerciaux fournisseurs affecte spécifiquement le poste Coût des produits vendus du compte de résultat consolidé ainsi que les postes Stocks et Autres créances de l'actif du bilan consolidé.

En raison de la grande diversité des produits et fournisseurs du Pôle Distribution Bâtiment, il existe un très grand nombre de contrats d'achats fournisseurs, complexes et variés, intégrant divers rabais commerciaux, dépendants ou non de conditions de volumes ou de seuils et conclus à différents niveaux de l'organisation du Pôle (local, régional, national, international). L'évaluation des rabais commerciaux à recevoir, dont le suivi est complexe et requiert une part d'estimation de la part de la Direction, constitue un point clé de l'audit. La détermination des montants de ces rabais commerciaux à prendre en compte dans la valorisation des stocks détenus par les enseignes du Pôle Distribution Bâtiment constitue également un point d'attention particulier.

Notre réponse au risque

Nous avons pris connaissance du processus d'estimation des rabais fournisseurs à recevoir à la date de clôture mis en œuvre par les Directions commerciale et financière du Pôle Distribution Bâtiment et réalisé des tests sur le caractère effectif des contrôles mis en œuvre par la Direction.

Nous avons par ailleurs évalué, sur une base pluriannuelle, la cohérence des taux de rabais commerciaux obtenus par enseigne et par pays, corroborée notamment par des entretiens auprès des Directions commerciale et financière à différents niveaux au sein du Pôle. Nous avons recalculé, sur la base d'un échantillon, les rabais fournisseurs obtenus en reprenant les termes des contrats d'achats et les volumes achetés. Nous avons également comparé de manière rétrospective les encaissements et avoirs reçus après la clôture comptable avec les créances commerciales comptabilisées et demandé à un échantillon de fournisseurs de nous confirmer directement le montant des rabais commerciaux dus au titre de l'exercice.

Concernant l'exactitude de l'intégration des rabais commerciaux obtenus dans la valorisation des stocks détenus par les enseignes du Pôle Distribution Bâtiment, nous avons vérifié l'homogénéité et la permanence des méthodes retenues au sein des enseignes. Nous avons réalisé par sondage des tests de comparaison entre la valorisation de certaines références produits dans les stocks avec les factures fournisseurs reçues, en y intégrant une estimation des différents rabais commerciaux ultérieurement obtenus.

Nous avons vérifié que les informations données dans l'annexe aux états financiers consolidés concernant les rabais commerciaux fournisseurs sont appropriées.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

6. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Le cabinet Petiteau Scacchi (puis PricewaterhouseCoopers Audit) a été nommé Commissaire aux Comptes de la Compagnie de Saint-Gobain par votre Assemblée générale du 26 juin 1986. Le cabinet KPMG Audit a été nommé Commissaire aux Comptes de la Compagnie de Saint-Gobain par votre Assemblée générale du 10 juin 2004.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la trente-troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG Audit dans la quinzième année de sa mission sans interruption.

7. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

8. Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Conformément aux dispositions de l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 21 février 2019

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Edouard Sattler Cécile Saint-Martin Jean-Paul Thill Bertrand Pruvost

DIRECTION DE LA CONSOLIDATION REPORTING GROUPE

SOMMAIRE DETAILLE

COMPTES CONSOLIDES 2
BILAN CONSOLIDE 2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 3
ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISES 4
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE 5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 6
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES 7
NOTE 1 Principes comptables 7
1.1. Référentiel appliqué 7
1.2. Estimations et hypothèses 9
NOTE 2 Périmètre de consolidation 9
2.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation 9
2.2. Evolution du périmètre de consolidation 11
2.3. Actifs et passifs détenus en vue de la vente 13
2.4. Evolution du nombre de sociétés consolidées 14
2.5. Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe 14
NOTE 3 Incidence des nouvelles normes 14
3.1. Méthodes comptables appliquées depuis le 1er janvier 2018 14
3.2. Impacts sur le bilan consolidé 15
NOTE 4 Eléments courants de l'activité opérationnelle 16
4.1. Eléments du compte de résultat 16
4.2. Informations sectorielles 18
4.3. Informations par zone géographique 20
4.4. Indicateurs de performance 20
4.5. Besoin en fonds de roulement 22
4.6. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles 24
NOTE 5 Effectifs, charges et avantages au personnel 25
5.1. Effectifs des sociétés consolidées par intégration globale 25
5.2. Rémunération des dirigeants 26
5.3. Provisions pour retraites et avantages au personnel 26
5.4. Paiements en actions 30
NOTE 6 Immobilisations incorporelles et corporelles 34
6.1. Ecarts d'acquisition 34
6.2. Autres immobilisations incorporelles 35
6.3. Immobilisations corporelles 36
6.4. Contrats de location-financement et locations simples 38
6.5. Suivi de la valeur 39
NOTE 7 Titres mis en équivalence et autres actifs non courants 41
7.1. Evolution de la valeur d'équivalence 41
7.2. Transactions avec les entreprises mises en équivalence – parties liées 42
7.3. Autres actifs non courants 42
NOTE 8 Autres provisions et passifs courants et non courants, passifs éventuels et litiges 44
8.1. Provisions pour autres passifs 44
8.2. Passifs éventuels et litiges 45

NOTE 9 Financement et instruments financiers **49**
9.1. Facteurs de risques : risques financiers **49**
9.2. Résultat financier **52**
9.3. Endettement net **52**
9.4. Instruments financiers **56**
9.5. Actifs et passifs financiers **59**
NOTE 10 Capitaux propres et résultat par action **60**
10.1. Capitaux propres **60**
10.2. Résultat par action **60**
NOTE 11 Impôts **61**
11.1. Impôts sur les résultats **61**
11.2. Impôts différés **62**
11.3. Déficits fiscaux reportables **63**
NOTE 12 Evènements postérieurs à la clôture **63**
NOTE 13 Honoraires des commissaires aux comptes **63**
NOTE 14 Principales sociétés consolidées **64**

COMPTES CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Actif			
Ecarts d'acquisition	(6)	9 988	10 575
Autres immobilisations incorporelles	(6)	2 526	2 603
Immobilisations corporelles	(6)	11 335	11 590
Titres mis en équivalence	(7)	412	379
Impôts différés actifs	(11)	837	938
Autres actifs non courants	(7)	2 527	774
Total de l'actif non courant		**27 625**	**26 859**
Stocks	(4)	6 252	6 041
Créances clients	(4)	4 968	5 134
Créances d'impôts courants	(11)	286	204
Autres créances	(4)	1 609	1 395
Actifs détenus en vue de la vente	(2)	614	0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	(9)	2 688	3 284
Total de l'actif courant		**16 417**	**16 058**
Total de l'actif		**44 042**	**42 917**
Passif			
Capital	(10)	2 186	2 214
Primes et réserve légale	(10)	5 646	5 944
Réserves et résultat consolidés	(10)	11 969	12 167
Ecarts de conversion		(1 640)	(1 756)
Réserves de juste valeur		(124)	22
Actions propres	(10)	(106)	(123)
Capitaux propres du Groupe		**17 931**	**18 468**
Intérêts minoritaires		331	384
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		**18 262**	**18 852**
Dettes financières long terme - part long terme	(9)	9 218	7 655
Provisions pour retraites et avantages au personnel	(5)	2 525	2 927
Impôts différés passifs	(11)	472	427
Autres provisions et passifs non courants	(8)	1 036	1 053
Total des dettes non courantes		**13 251**	**12 062**
Dettes financières long terme - part court terme	(9)	1 184	1 064
Autres provisions et passifs courants	(8)	465	412
Dettes fournisseurs	(4)	6 116	6 027
Dettes d'impôts courants	(11)	104	157
Autres dettes	(4)	3 859	3 823
Passifs détenus en vue de la vente	(2)	322	0
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	(9)	479	520
Total des dettes courantes		**12 529**	**12 003**
Total du passif		**44 042**	**42 917**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires et produits accessoires	(4)	41 774	40 810
Coût des produits vendus	(4)	(31 172)	(30 420)
Frais généraux et de recherche	(4)	(7 510)	(7 395)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	(7)	30	33
Résultat d'exploitation		**3 122**	**3 028**
Autres produits opérationnels	(4)	435	121
Autres charges opérationnelles	(4)	(2 759)	(638)
Résultat opérationnel		**798**	**2 511**
Coût de l'endettement financier brut		(300)	(298)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		22	23
Coût de l'endettement financier net		(278)	(275)
Autres produits et charges financiers		467	(173)
Résultat financier	**(9)**	**189**	**(448)**
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	(7)	0	0
Impôts sur les résultats	(11)	(490)	(438)
Résultat net de l'ensemble consolidé		**497**	**1 625**
Résultat net, part du Groupe		**420**	**1 566**
Part revenant aux intérêts minoritaires		77	59
Résultat net, part du Groupe par action (en euros)	**(10)**	0,77	2,83
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		547 105 985	553 383 836
Résultat net dilué, part du Groupe par action (en euros)	**(10)**	0,76	2,81
Nombre moyen pondéré et dilué de titres		550 016 438	556 655 598

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISES

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net de l'ensemble consolidé		**497**	**1 625**
Eléments recyclables en résultat			
Ecarts de conversion		(56)	(1 048)
Variation de juste valeur des instruments financiers	(9)	(77)	(169)
Impôts sur les éléments recyclables en résultat		24	59
Eléments non recyclables en résultat			
Variation des écarts actuariels	(5)	307	465
Impôts sur les éléments non recyclables en résultat	(11)	(69)	(89)
Variation des actifs en juste valeur par capitaux propres	(7)	(69)	0
Report variable sur les éléments non recyclables en résultat	(11)	(1)	(252)
Autres éléments		(45)	(2)
Total produits et charges reconnus directement en capitaux propres		**14**	**(1 036)**
Total des produits et charges de la période		**511**	**589**
Part du Groupe		452	563
Part des intérêts minoritaires		59	26

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net part du Groupe		**420**	**1 566**
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	(a)	77	59
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(7)	(19)	(13)
Dotations aux amortissements et dépréciations d'actifs	(4)	3 205	1 442
Résultat des réalisations d'actifs	(4)	(20)	(46)
Résultat exceptionnel SWH/Sika	(2)	(781)	0
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions		23	16
Retraitement hyperinflation Argentine		(4)	0
Variation des stocks	(4)	(418)	(348)
Variation des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres créances et dettes	(4)	98	139
Variation des créances et dettes d'impôt	(4)	(133)	236
Variation des provisions pour autres passifs et des impôts différés	(5)(8)(11)	44	(286)
Trésorerie provenant de l'activité		**2 492**	**2 765**
Acquisitions d'immobilisations corporelles [en 2018 : (1 666), en 2017 : (1 538)] et incorporelles	(6)	(1 855)	(1 722)
Augmentation (diminution) des dettes sur immobilisations	(4)	(19)	99
Acquisitions de titres de sociétés consolidées [en 2018 : (669), en 2017 : (553)], nettes de la trésorerie acquise		(626)	(492)
Acquisitions d'autres titres de participation	(7)	(937)	(84)
Augmentation des dettes sur investissements	(8)	39	17
Diminution des dettes sur investissements	(8)	(25)	(42)
Investissements		**(3 423)**	**(2 224)**
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(6)	30	158
Cessions de titres de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		192	4
Cessions d'autres titres de participation	(7)	3	1
(Augmentation) diminution des créances sur cessions d'immobilisations	(4)	(108)	25
Désinvestissements		**117**	**188**
Augmentation des prêts, dépôts et prêts court terme	(7)	(268)	(183)
Diminution des prêts, dépôts et prêts court terme	(7)	155	186
Variations des prêts, dépôts et prêts court terme		**(113)**	**3**
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations d'investissement et désinvestissement		**(3 419)**	**(2 033)**
Augmentation de capital	(a)	193	187
(Augmentation) diminution des actions propres	(a)	(532)	(406)
Dividendes mis en distribution	(a)	(707)	(693)
Transactions avec les actionnaires de la société mère		**(1 046)**	**(912)**
Part des minoritaires dans les augmentations de capital des filiales	(a)	16	7
Acquisitions d'intérêts minoritaires sans prise de contrôle	(7)	(93)	(4)
Cessions d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle	(7)	0	25
Variation des dettes sur investissements suite aux exercices de put options de minoritaires	(8)	0	(36)
Dividendes versés aux minoritaires par les sociétés intégrées	(a)	(55)	(27)
Variation des dividendes à payer		11	(11)
Transactions avec les minoritaires		**(121)**	**(46)**
Augmentation (diminution) des banques créditrices et autres emprunts à court terme		(4)	(107)
Augmentation des dettes financières long terme	(b)(9)	2 512	1 603
Diminution des dettes financières long terme	(b)(9)	(962)	(1 655)
Variations de la dette brute		**1 546**	**(159)**
Trésorerie nette dégagée par (ou utilisée par) des opérations de financement		**379**	**(1 117)**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		**(548)**	**(385)**
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie		(39)	(70)
Incidence des variations de juste valeur sur la trésorerie		0	1
Disponibilités et équivalents de trésorerie classés en actifs détenus en vue de la vente		(9)	0
Disponibilités et équivalents de trésorerie en début de période		**3 284**	**3 738**
Disponibilités et équivalents de trésorerie en fin de période		**2 688**	**3 284**

(a) Se référer au tableau de variation des capitaux propres consolidés

(b) Y compris primes, prépaiements d'intérêts et frais liés aux émissions obligataires

Le montant des impôts décaissés s'élève à 537 millions d'euros en 2018 (209 millions d'euros en 2017) et les intérêts financiers décaissés nets des encaissements à 267 millions d'euros en 2018 (308 millions d'euros en 2017).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en nombre d'actions)			(en millions d'euros)								
Composant le capital	**En circulation**		**Capital**	**Primes et réserve légale**	**Réserves et résultat consolidé**	**Ecarts de conversion**	**Réserves de juste valeur**	**Actions propres**	**Capitaux propres du Groupe**	**Intérêts minoritaires**	**Capitaux propres de l'ensemble consolidé**
555 280 358	**553 388 403**	**Capitaux propres au 31 décembre 2016**	**2 221**	**6 090**	**11 077**	**(742)**	**191**	**(72)**	**18 765**	**375**	**19 140**
		Produits et charges reconnus directement en capitaux propres	0	0	180	(1 014)	(169)	0	**(1 003)**	(33)	**(1 036)**
		Résultat de la période			1 566				**1 566**	59	**1 625**
		Total des produits et des charges de la période	**0**	**0**	**1 746**	**(1 014)**	**(169)**	**0**	**563**	**26**	**589**
		Augmentation de capital									
4 593 807	4 593 807	Plan d'Epargne Groupe	18	150					**168**		**168**
682 926	682 926	Options de souscription d'actions	3	16					**19**		**19**
		Autres							**0**	7	**7**
		Dividendes distribués (par action : 1,26 €)			(693)				**(693)**	(27)	**(720)**
	(9 595 036)	Actions rachetées			(15)			(462)	**(477)**		**(477)**
	1 715 619	Actions revendues						71	**71**		**71**
(7 000 000)		Actions annulées	(28)	(312)				340	**0**		**0**
		Paiements en actions			17				**17**		**17**
		Variations de périmètre et autres			35				**35**	3	**38**
553 557 091	**550 785 719**	**Capitaux propres au 31 décembre 2017**	**2 214**	**5 944**	**12 167**	**(1 756)**	**22**	**(123)**	**18 468**	**384**	**18 852**
		Retraitements IFRS 9 et IFRS 15*			(24)				**(24)**	0	**(24)**
		Retraitement hyperinflation Argentine			(93)	154			**61**		**61**
553 557 091	**550 785 719**	**Capitaux propres au 1er janvier 2018 retraité**	**2 214**	**5 944**	**12 050**	**(1 602)**	**22**	**(123)**	**18 505**	**384**	**18 889**
		Produits et charges reconnus directement en capitaux propres	0	0	216	(38)	(146)	0	**32**	(18)	**14**
		Résultat de la période			420				**420**	77	**497**
		Total des produits et des charges de la période	**0**	**0**	**636**	**(38)**	**(146)**	**0**	**452**	**59**	**511**
		Augmentation de capital									
4 932 767	4 932 767	Plan d'Epargne Groupe	20	159					**179**		**179**
556 595	556 595	Options de souscription d'actions	2	12					**14**		**14**
		Autres							**0**	16	**16**
		Dividendes distribués (par action : 1,30 €)			(707)				**(707)**	(55)	**(762)**
	(14 050 245)	Actions rachetées			(30)			(583)	**(613)**		**(613)**
	1 654 431	Actions revendues						81	**81**		**81**
(12 461 449)		Actions annulées	(50)	(469)				519	**0**		**0**
		Paiements en actions			28				**28**		**28**
		Variations de périmètre et autres			(8)				**(8)**	(73)	**(81)**
546 585 004	**543 879 267**	**Capitaux propres au 31 décembre 2018**	**2 186**	**5 646**	**11 969**	**(1 640)**	**(124)**	**(106)**	**17 931**	**331**	**18 262**

* Les retraitements sont explicités dans la note 3 « Incidence des nouvelles normes ».

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la Compagnie de Saint-Gobain et de ses filiales (l'ensemble constituant « Le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont exprimés en euros arrondis au million le plus proche.

Ces états financiers ont été arrêtés le 21 février 2019 par le Conseil d'administration et seront soumis à l'Assemblée générale des actionnaires du 6 juin 2019 pour approbation.

Les règles et principes comptables sont identifiés par une couleur spécifique.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées sont identiques à celles appliquées dans les états financiers annuels au 31 décembre 2017 à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après et à l'exception de la norme IAS 29 « information financière dans les économies hyperinflationnistes ». Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des éléments évalués à la juste valeur décrits dans cette annexe.

1.1. Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (« Normes IFRS ») et interprétations telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018. Par ailleurs, ces états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les normes adoptées par l'Union Européenne sont consultables sur le site internet de la Commission Européenne : https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/

1.1.1. Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018

Un certain nombre de normes nouvelles, interprétations et amendements à des normes existantes sont d'application obligatoire à compter de l'exercice 2018 et le Groupe a dû modifier ses méthodes comptables puis procéder à des ajustements rétrospectifs suite à l'adoption des normes suivantes :

- IFRS 9 « Instruments financiers »
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients »

L'incidence de l'adoption de ces normes est présentée en Note 3.

- Amendements IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » ;
- Amendements IFRS 4 « Contrats d'assurance » ;
- Amendements IAS 40 « Immeubles de placement » ;
- IFRIC 22 « Transactions en devises » ;
- Améliorations annuelles des IFRS – cycle 2014-2016.

L'adoption de ces amendements et interprétations n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

1.1.2. Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2019 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2018.

- IFRS 16 « Contrats de location »

Le Groupe Saint-Gobain a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective complète au 1er janvier 2019 et retraitera l'ensemble de ses contrats de location entrant dans le périmètre de la norme. Pour rappel, les exemptions proposées par la norme sont les suivantes :

- Contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois,
- Contrats de location de biens ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 USD.

Après avoir structuré son projet IFRS 16 en 2017, le Groupe a poursuivi, en 2018, ses travaux de recensement puis de collecte des contrats de location. Le Groupe dénombre près de 47 000 contrats de location dont 5 500 contrats immobiliers.

Afin de permettre les calculs des impacts et le suivi opérationnel des contrats, le Groupe Saint-Gobain a mis en place une solution informatique permettant :

- la saisie et le calcul de tous les contrats de location,
- la mise à jour des informations en temps réel,
- la génération des écritures comptables,
- la gestion des données prévisionnelles,
- l'analyse des impacts financiers.

L'impact estimé de l'application de la norme IFRS 16 sur le bilan d'ouverture au 1er janvier 2018 conduirait à :

- la constatation d'un droit d'utilisation compris entre 2,8 et 3,0 milliards d'euros,
- la constatation d'une dette de location comprise entre 3,0 et 3,3 milliards d'euros,
- une diminution des capitaux propres comprise entre 0,2 et 0,3 milliard d'euros.

La dette sur les contrats de location est proche du montant mentionné au titre des engagements hors bilan.

L'impact estimé de l'application de la norme IFRS 16 sur le compte de résultat 2018 représenterait :

- entre +0,7 et +0,8 milliard d'euros en ce qui concerne l'Excédent Brut d'Exploitation,
- de l'ordre de -0,1 milliard d'euros en ce qui concerne le résultat financier.

Ces montants incluent les actifs et passifs des activités détenues en vue de la vente et leurs résultats (cf. paragraphe 2.3).

Contrats de location de biens immobiliers : le Groupe a procédé à l'étude de l'ensemble de ses contrats immobiliers afin de les analyser au regard des critères définissant une location selon la norme IFRS 16. La durée de location des contrats immobiliers correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement (résiliation) dont l'exercice par le Groupe est jugé raisonnablement certain (ou non). La position ANC a été retenue pour les baux commerciaux français de type 3/6/9, c'est à dire limiter la durée du contrat à neuf ans maximum. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer le droit d'utilisation et la dette de loyer est déterminé, pour chaque pays, pour chaque bien, à partir du taux marginal d'endettement à la date de signature. Le Groupe a utilisé la méthode de la duration pour déterminer le taux applicable à chaque contrat.

Contrats de location de biens autres qu'immobiliers : le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble de ses contrats de location de biens autres qu'immobiliers afin de s'assurer qu'ils répondaient aux critères de définition et de comptabilisation selon la norme IFRS 16. A l'issue de ces travaux, les principaux contrats de location identifiés correspondent à des locations de véhicules, de machines et d'équipements de production.

- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

L'analyse des conséquences de l'interprétation d'IFRIC 23 sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe n'a pas anticipé l'application de la norme qui ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes.

- Amendements IFRS 9 « Instruments financiers »

Le Groupe n'a pas anticipé l'application de la norme qui ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes.

1.2. Estimations et hypothèses

La préparation de comptes consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les produits et les charges du compte de résultat. Ces estimations et hypothèses sont effectuées sur la base d'une expérience passée et de divers autres facteurs dans le contexte actuel de l'environnement économique et financier qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité. Il est possible que les montants effectifs soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraites et les paiements en actions (note 5 « Effectifs, charges et avantages au personnel »), les tests de valeur des actifs (note 6 « Immobilisations incorporelles et corporelles »), les provisions pour autres passifs (note 8 « Autres provisions et passifs courants et non courants, passifs éventuels et litiges »), la valorisation des instruments financiers (note 9 « Financement et instruments financiers ») et les impôts (note 11 « Impôts »).

NOTE 2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1. Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent les comptes de la Compagnie de Saint-Gobain et de toutes ses filiales contrôlées, des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sous influence notable.

2.1.1. Méthodes de consolidation

a) Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle exclusif directement ou indirectement sont intégrées globalement.

b) Partenariats

Les partenariats qualifiés de coentreprises sont consolidés par mise en équivalence. Les éléments du bilan et du compte de résultat des partenariats qualifiés d'activités conjointes sont consolidés ligne à ligne, à hauteur de la quote-part effectivement apportée par le Groupe.

c) Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est présentée sur deux lignes distinctes du compte de résultat. Le résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité principale est le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe est présenté dans le résultat opérationnel sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles » et pour les autres mises en équivalence, leur résultat est regroupé sur la ligne « quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles » dans le résultat avant impôts.

2.1.2. Regroupements d'entreprises

a) Acquisitions par étapes et cessions partielles

En cas de prise de contrôle d'une entité dans laquelle le Groupe détient déjà une participation, la transaction est analysée comme une double opération : d'une part comme une cession de la totalité de la participation antérieurement détenue avec constatation du résultat de cession consolidé, et d'autre part, comme une acquisition de la totalité des titres avec constatation d'un écart d'acquisition sur l'ensemble de la participation (ancien lot et nouvelle acquisition).

En cas de cession partielle avec perte de contrôle (mais conservation d'une participation minoritaire), la transaction est également décomposée en une cession et une acquisition : cession de la totalité de la participation avec calcul d'un résultat de cession consolidé, puis acquisition d'une participation minoritaire qui est alors enregistrée à la juste valeur.

b) Droits de vote potentiels et engagements d'achats d'actions

Les droits de vote potentiels constitués par des options d'achat sur des minoritaires sont pris en considération dans l'appréciation du contrôle exclusif par le Groupe uniquement lorsque celui-ci détient le contrôle.

Lorsqu'il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec un minoritaire sur des titres d'une société dont le Groupe détient le contrôle, le Groupe prend en compte la détention correspondante dans le calcul des pourcentages d'intérêts. Cette position conduit à reconnaître dans les comptes une dette sur investissement, présentée dans les autres provisions et passifs non courants, correspondant à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente en contrepartie d'une diminution des intérêts minoritaires et des capitaux propres part du groupe. La variation ultérieure de valeur de cette dette est enregistrée en capitaux propres.

c) Intérêts minoritaires

Conformément à IFRS 10, les intérêts minoritaires (« participation ne donnant pas le contrôle » dans la terminologie IFRS 3R) sont considérés comme une catégorie d'actionnaires (approche dite de « l'entité économique »). En conséquence, les variations d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle, restent en variation de capitaux propres et sont sans impact sur le compte de résultat et le bilan à l'exception de la variation de trésorerie.

2.1.3. Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession

Les actifs et passifs qui sont immédiatement disponibles pour être vendus, et dont la vente est hautement probable dans un horizon d'un an, sont classés en actifs et passifs détenus en vue de la vente. Quand plusieurs actifs sont destinés à être cédés lors d'une transaction unique, on considère le groupe d'actifs dans son ensemble ainsi que les passifs qui s'y rattachent. Les actifs, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur nette comptable et la juste valeur nette des coûts de cession. Les actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente ne sont plus amortis. Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont classés respectivement sur deux lignes du bilan consolidé et les comptes de produits et de charges restent consolidés ligne à ligne dans le compte de résultat du Groupe. Les actifs ainsi reclassés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur nette comptable. A chaque clôture, la valeur des actifs et passifs détenus en vue de la vente est revue afin de déterminer s'il y a lieu de constater une dotation ou une reprise de provision dans le cas où la juste valeur nette des coûts de cession aurait évolué.

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et principale pour le Groupe, et que les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe. Cette ligne comprend le résultat net après impôts des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession et les plus ou moins-values nettes d'impôt réalisées au titre des cessions de ces activités. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés, par nature d'opération, sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidés des périodes présentées.

2.1.4. Transactions internes

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

2.1.5. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Compagnie de Saint-Gobain.

Les actifs et passifs des filiales hors zone euro sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de la période et les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de change de la période. Dans le cas de variations significatives des cours de change ou celui d'économies hyperinflationnistes, les états financiers de ces filiales sont convertis au taux de clôture.

La part du Groupe dans les pertes ou les profits de conversion est comprise dans le poste "Ecarts de conversion" inclus dans les capitaux propres, jusqu'à ce que les actifs ou passifs et toutes les opérations en devises étrangères auxquels ils se rapportent

soient vendus, liquidés ou déconsolidés. Dans ce cas, ces différences de conversion sont comptabilisées soit en compte de résultat si l'opération conduit à une perte de contrôle, soit directement en variation de capitaux propres s'il s'agit d'une variation d'intérêts minoritaires sans perte de contrôle.

2.1.6. Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la Compagnie de Saint-Gobain sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis aux taux de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs aux prêts et emprunts entre des entités consolidées du Groupe qui, en substance, font partie intégrante de l'investissement net dans une filiale étrangère, et qui sont portés, nets d'impôt, au poste « Ecarts de conversion », inclus dans les capitaux propres.

2.1.7. Hyperinflation en Argentine

L'Argentine est à compter du 1er juillet 2018 considérée comme un pays en hyperinflation. La norme IAS 29 « information financière dans les économies hyperinflationnistes » s'applique donc aux entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin. La norme IAS 29 requiert de retraiter les états financiers qui ont été établis selon la convention du coût historique. Ce retraitement consiste à appliquer un indice général des prix, de sorte que les états financiers soient exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture. Ainsi l'ensemble des actifs et passifs non-monétaires doivent être corrigés de l'inflation pour refléter leur « valeur réelle » à la date de clôture. De même, le compte de résultat est retraité pour corriger l'inflation constatée sur la période. Les éléments monétaires n'ont pas besoin d'être retraités, puisqu'ils reflètent déjà le pouvoir d'achat à la date de clôture.

Les dispositions de la norme IAS 29 doivent s'appliquer au début de l'exercice au cours duquel le pays est considéré en hyperinflation. Ainsi dans les états financiers au 31 décembre 2018, les dispositions de la norme prennent effet à compter du 1er janvier 2018 comme si l'Argentine avait toujours été hyperinflationniste. Pour rappel, en application de la norme IAS 21, il n'est pas possible de retraiter les exercices publiés antérieurement au passage en comptabilité d'hyperinflation. Les comptes publiés sur 2017 ne doivent donc pas être retraités.

Le Groupe n'est pas significativement exposé à ce pays. Les impacts sont mentionnés sur certains postes non monétaires du bilan.

2.2. Evolution du périmètre de consolidation

Les évolutions significatives du périmètre de consolidation du Groupe pour les exercices 2018 et 2017 sont présentées ci-dessous et une liste des principales filiales consolidées au 31 décembre 2018 est présentée en note 14 « Principales sociétés consolidées ».

2.2.1. Opérations réalisées en 2018

Saint-Gobain a poursuivi en 2018 une gestion active du périmètre de ses activités, s'inscrivant pleinement dans la stratégie du Groupe. Diverses opérations ont été réalisées afin de renforcer le profil du Groupe dans les métiers à haute valeur ajoutée et sur les marchés porteurs. Au cours de l'exercice 2018, Saint-Gobain a réalisé 27 acquisitions de sociétés consolidées pour un montant total de 669 millions d'euros, auquel s'ajoute 93 millions d'euros d'acquisitions de parts d'intérêts minoritaires sans prise de contrôle des filiales.

Les principales opérations sont récapitulées ci-après :

- Le 11 janvier 2018, Saint-Gobain et la société Alghanim Industries implantée au Koweït, déjà associés dans des joint-ventures pour la fabrication de produits d'isolation en Turquie (Izocam) et en Arabie Saoudite (SIIMCO), ont décidé d'étendre leur partenariat au Koweït en joint-venture dans KIMMCO,
- Le 1er mars 2018, Saint-Gobain a acquis 100 % des actions de la société Per Strand. Présent dans le nord de la Norvège avec douze points de vente, Per Strand est le leader régional de la distribution généraliste dans sa zone géographique,
- Le 1er mars 2018, Saint-Gobain a acquis HyComp, l'un des principaux fournisseurs de composants composites à base de fibres de carbone et de matériaux thermoplastiques uniques, utilisés dans des applications à haute température et longue durée de vie dans l'industrie aéronautique,
- Le 13 avril 2018, Saint-Gobain a acquis les activités pharmaceutiques de Micro Hydraulics, un fournisseur et fabricant irlandais de composants et de systèmes à usage unique en plastique de haute performance pour le traitement des fluides,

- Le 3 juillet 2018, Saint-Gobain a signé un accord portant sur l'acquisition de l'activité plafonds nord-américaine de Hunter Douglas. Acteur majeur de la fabrication de plafonds architecturaux, cette activité possède deux sites de production situés à Norcross (Géorgie) et à Denver (Colorado),
- Le 1er août 2018, Saint-Gobain a acquis HKO, société allemande spécialisée dans le développement, la production et la vente de systèmes d'isolation thermique à très haute température et de solutions de protection incendie fabriqués à partir de différents types de fils de verre et conçus pour résister à des températures allant de 600 à 1 000°C,
- Le 20 septembre 2018, Hankuk Glass Industries (HGI), filiale de Saint-Gobain en Corée du Sud cotée sur le marché de Séoul, a lancé une offre de rachat sur la part de son capital (23 %) détenu par ses actionnaires minoritaires. Cette offre qui a rencontré un vif succès permet désormais à Saint-Gobain, conjointement avec HGI, de détenir 96,8 % du capital de la société et d'envisager un retrait de la cote,
- Le 5 octobre 2018, Saint-Gobain a signé l'acquisition de 100 % du capital de Kaimann, un des principaux acteurs européens de produits isolants à base d'élastomère.

Les acquisitions 2018 représentent un chiffre d'affaires en année pleine d'environ 570 millions d'euros.

De plus, Saint-Gobain a poursuivi au cours du premier semestre 2018 son projet d'acquisition du contrôle de Sika, décrit à la section 1.2 du chapitre 3 du Document de Référence 2017. Une décision de la Cour suprême de Zoug était attendue pour le second semestre 2018.

Le 11 mai 2018, Saint-Gobain, Sika et la famille Burkard ont annoncé avoir conclu un accord global aux termes duquel :

- Saint-Gobain a acquis auprès de la famille Burkard la totalité des actions de Schenker-Winkler Holding AG (SWH) pour un prix d'acquisition de 3,22 milliards de francs suisses.

- Sika a acquis auprès de SWH 6,97 % de son propre capital (représentant 23,7 % des droits de vote de Sika) pour un montant total de 2,08 milliards de francs suisses.

- Sika a tenu une Assemblée générale extraordinaire le 11 juin 2018 qui a décidé la conversion de toutes ses actions en une catégorie unique d'actions (« une action, une voix »), la suppression de la clause statutaire d'opt-out et de la limitation statutaire de transfert des titres à 5 %, et l'annulation des 6,97 % d'actions acquises auprès de SWH.

- Les deux groupes ont annoncé vouloir approfondir leurs relations commerciales existantes qu'ils chercheront à étendre dans des domaines qui leur sont mutuellement bénéfiques, tout en préservant et respectant l'indépendance économique et juridique de chacun.

Saint-Gobain, à travers SWH, est devenu le premier actionnaire de Sika, dont il détient ainsi 10,75 % du capital et des droits de vote. Concernant cette participation, les parties se sont entendues sur un engagement de conservation d'une durée de deux ans et sur des plafonds de détention à hauteur de 10,75 % du capital de Sika pendant quatre ans puis à hauteur de 12,875 % pendant les deux années suivantes. Dans le cas où une cession d'actions serait envisagée par SWH, cette dernière devrait les proposer à Sika en priorité, dans la limite de 10,75 % du capital de Sika.

Cet accord global a résolu et mis définitivement fin aux litiges qui opposaient Sika, la famille Burkard et Saint-Gobain, au bénéfice de chacune des parties et de celui de leurs actionnaires respectifs et de leurs parties prenantes.

Cette opération se traduit pour Saint-Gobain par un résultat global de 781 millions d'euros qui comprend, d'une part, un gain financier de 601 millions d'euros (soit la différence entre la juste valeur des titres à la date de l'opération et la valeur de l'option d'achat conclue en décembre 2014), et d'autre part, une indemnité compensatrice de 180 millions d'euros enregistrée en autres produits opérationnels. Le Groupe a choisi de comptabiliser les variations ultérieures de juste valeur des titres Sika détenus par SWH en produits et charges reconnus directement en capitaux propres.

Nos filiales au Venezuela ont été déconsolidées en raison d'un contrôle opérationnel des activités rendu de plus en plus difficile du fait de la dégradation de la situation politique et économique du pays, d'une évolution du cours de la devise rendant l'activité de nos filiales peu significative et de difficultés croissantes pour avoir accès à une information financière fiable dans les délais appropriés.

De plus, dans le cadre des opérations de restauration de la rentabilité de l'activité Canalisation, la restructuration des opérations en Chine a été accélérée. La décision de la mairie de Xuzhou le 8 avril de demander l'interruption des opérations sur le site compte tenu de nouvelles réglementations environnementales a conduit à conclure à l'impossibilité d'opérer le site économiquement et à arrêter définitivement son activité, une partie des productions étant reportées sur l'autre usine chinoise de Ma'anshan.

Parallèlement à la mise en œuvre immédiate du processus de fermeture du site, le Groupe est entré en négociation avec plusieurs investisseurs, en vue d'une cession des titres des trois entités légales concernées. Il a ainsi pu finaliser le 23 novembre 2018, la cession des entités de son site de Xuzhou et de leurs actifs industriels et immobiliers à la société Nanjing Manyuan Technology Co., Ltd. (NMT).

2.2.2. Opérations réalisées en 2017

Saint-Gobain a poursuivi en 2017 une gestion active du périmètre de ses activités, s'inscrivant pleinement dans la stratégie du Groupe. Diverses opérations ont été réalisées afin de renforcer le profil du Groupe dans les métiers à haute valeur ajoutée et sur les marchés porteurs.

Saint-Gobain, avec le soutien de son Conseil d'administration, a poursuivi son projet d'acquisition du contrôle de Sika, projet industriel créateur de valeur pour toutes les parties prenantes, dans l'attente de la décision de la Cour suprême de Zoug prévue pour début 2018.

2.3. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

La revue exhaustive du portefeuille d'activités en cours de réalisation, annoncée en novembre 2018, a conduit le Groupe à engager un processus de cession des activités suivantes dont les actifs et passifs sont détenus en vue de leur vente au 31 décembre 2018 :

Activité carbure de silicium : le Groupe Saint-Gobain est entré en négociations exclusives pour la cession de son activité carbure de silicium au sein des Matériaux Haute Performance. Le Groupe a, en effet, accordé une exclusivité au fonds OpenGate Capital après avoir reçu de ce dernier une offre d'achat de son activité de carbure de silicium. Cette offre ferme et irrévocable ne comporte pas de condition de financement. La transaction envisagée pourra être finalisée après les procédures usuelles d'information et de consultation des instances représentatives du personnel compétentes. Sa réalisation est soumise à l'approbation des autorités de la concurrence et devrait être effective au premier semestre 2019.

Activité de distribution en Allemagne : dans le cadre de l'accélération de la rotation de son portefeuille, le Groupe a également annoncé en novembre 2018 être entré dans un processus de cession de son activité de distribution en Allemagne.

En conséquence, ces activités remplissant les critères requis (cf. paragraphe 2.1.3), les comptes de bilan des entités concernées ont été regroupés et évalués conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 au 31 décembre 2018 sur les postes actifs et passifs détenus en vue de la vente du bilan consolidé, à l'exception de l'endettement vis-à-vis d'autres sociétés du Groupe et des capitaux propres.

Le détail des actifs et passifs détenus en vue de la vente à la clôture est le suivant :

(en millions d'euros)	**Total**
Immobilisations incorporelles, corporelles et écarts d'acquisition nets	161
Stocks, créances clients, autres créances et autres actifs non courants	444
Disponibilités et équivalents de trésorerie	9
Actifs détenus en vue de la vente	**614**
Provisions pour retraites et avantages au personnel	82
Autres provisions et passifs, courants et non courants	22
Dettes fournisseurs, autres dettes et autres passifs courants	195
Dettes financières, emprunts à moins d'un an et banques créditrices	23
Passifs détenus en vue de la vente	**322**
Net des actifs et passifs détenus en vue de la vente	**292**

2.4. Evolution du nombre de sociétés consolidées

Au 31 décembre 2018, le nombre de sociétés consolidées est de :

	France	Etranger	Total
Sociétés contrôlées			
31 décembre 2017	**143**	**628**	**771**
Nouvelles sociétés consolidées	2	42	44
Sociétés absorbées	(5)	(14)	(19)
Sociétés sorties du périmètre	0	(29)	(29)
Changement de méthode de consolidation	0	1	1
31 décembre 2018	**140**	**628**	**768**
Sociétés mises en équivalence et partenariats			
31 décembre 2017	**4**	**95**	**99**
Nouvelles sociétés consolidées	0	6	6
Sociétés absorbées	0	0	0
Sociétés sorties du périmètre	0	(3)	(3)
Changement de méthode de consolidation	0	(1)	(1)
31 décembre 2018	**4**	**97**	**101**
Total au 31 décembre 2017	**147**	**723**	**870**
Total au 31 décembre 2018	**144**	**725**	**869**

2.5. Engagements hors bilan donnés liés au périmètre du Groupe

Au 31 décembre 2017, les engagements d'achats irrévocables comprenaient l'engagement sur les titres de participation du groupe Sika pour un montant de 2 369 millions d'euros. Le 11 mai 2018, cet engagement a pris fin suite à l'achat par le groupe Saint-Gobain, au travers de l'acquisition de la société SWH, des titres de participation du groupe Sika.

De plus, des couvertures de change concernant l'achat du contrôle de Sika ont été dénouées suite à l'acquisition des titres.

NOTE 3 INCIDENCE DES NOUVELLES NORMES

La présente note décrit les nouvelles méthodes comptables appliquées à compter du 1er janvier 2018 et, explique l'incidence sur le bilan consolidé de l'adoption de la norme IFRS 9, « Instruments financiers » et de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée et a comptabilisé l'impact cumulé de l'adoption d'IFRS 9 et d'IFRS 15 dans les capitaux propres au 1er janvier 2018.

La nature des ajustements est expliquée plus en détail ci-dessous.

3.1. Méthodes comptables appliquées depuis le 1er janvier 2018

- IFRS 9 « Instruments financiers » remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Cette norme comprend de nouveaux principes de comptabilisation des instruments financiers et notamment l'application d'un modèle de dépréciation des créances commerciales basé sur des pertes attendues. Les impacts concernent principalement les dépréciations des créances commerciales. La dette financière a également été ajustée des frais restant à amortir sur une des deux lignes de crédit non utilisées. L'impact total sur les capitaux propres s'élève à -23 millions d'euros net d'impôt dont -20 millions d'euros au titre des dépréciations des créances commerciales.

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients » remplace les normes IAS 18 « Produit des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » et les interprétations liées, quant au mode de comptabilisation du chiffre d'affaires. A l'échelle du Groupe, l'enregistrement des produits des activités ordinaires n'a pas conduit à des modifications significatives des principes comptables.

  Les ventes du Groupe sont généralement composées d'une unique obligation de performance. Le Groupe ne propose généralement pas de garanties supplémentaires ou optionnelles au-delà de la garantie légale ou usuelle (résultant des conditions de marché) couvrant les défauts d'élaboration ou de fabrication des produits livrés. En conséquence, aucune obligation de performance distincte n'est reconnue à ce titre.

  Selon la norme IFRS 15, une estimation des montants variables ou incertains doit être incluse dans le prix de transaction.

Les remises, rabais et ristournes, les pénalités ou primes de performance lié(e)s au retards ou avances dans la production/livraison et les droits de retour accordés aux clients sont enregistrés en déduction du chiffre d'affaires ou en augmentation du chiffre d'affaires dès qu'elles sont hautement probables en ce qui concerne les primes de performance. La comptabilisation des droits de retour se fait en contrepartie d'un passif de remboursement classé en court terme. Le droit du Groupe à récupérer les biens donne lieu à constatation d'un actif réincorporé en stocks. Le Groupe s'appuie principalement sur les données historiques pour estimer ces montants variables ou incertains et les plafonner au montant hautement probable

Dans la majorité des cas, la reconnaissance du chiffre d'affaires pour les obligations de performance se fait à une date donnée correspondant au transfert du contrôle du bien ou service au client, généralement à la date de livraison des biens ou de fin de l'installation lorsque celle-ci n'est pas une obligation de performance distincte. Lorsque l'installation est une obligation de performance distincte le chiffre d'affaires afférant est reconnu à l'avancement. Le pourcentage d'avancement est évalué sur la base des coûts encourus.

Quelques contrats dans le Groupe peuvent donner lieu à la reconnaissance du chiffre d'affaires en continu. C'est le cas de ventes de produits spécifiques à certains clients du Pôle Matériaux Innovants pour lesquelles il existe un droit inconditionnel à paiement.

L'application de la norme IFRS 15 a un impact faible sur les états financiers soit -1 million d'euros net d'impôt sur les capitaux propres. Il s'agit notamment dans le Pôle Distribution Bâtiment d'ajustements concernant la comptabilisation des droits de retour des marchandises et dans le Pôle Matériaux Innovants d'ajustements concernant les bonus de performance et le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaire pour des produits spécifiques à certains clients.

3.2. Impacts sur le bilan consolidé

(en millions d'euros)	**31 déc. 2017**	**Impacts des normes IFRS 9 et IFRS 15**	**1er janvier 2018 retraité**
Actif			
Actifs non courants	26 859	9	26 868
Stocks	6 041	9	6 050
Créances clients	5 134	(27)	5 107
Autres créances	1 395	6	1 401
Autres actifs courants	3 488	0	3 488
Total de l'actif	**42 917**	**(3)**	**42 914**
Passif			
Capitaux propres du Groupe	18 468	(24)	18 444
Intérêts minoritaires	384	0	384
Autres dettes non courantes	12 062	4	12 066
Autres dettes	3 823	17	3 840
Autres dettes courantes	8 180	0	8 180
Total du passif	**42 917**	**(3)**	**42 914**

NOTE 4 ELEMENTS COURANTS DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE

4.1. Eléments du compte de résultat

4.1.1. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le contrôle des marchandises ou des services a été transféré au client. Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises est comptabilisé essentiellement au moment de leur livraison. Le chiffre d'affaires provenant de la vente de service est comptabilisé dès lors que celui-ci a été rendu, ou en fonction du pourcentage d'avancement du service évalué sur la base des coûts encourus. De même, au sein du Pôle Distribution Bâtiment, les retours attendus sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires et reclassés en stocks pour leur valeur nette comptable en raison de la possibilité d'un droit de retour des marchandises conformément à la durée du droit. Un passif au titre du remboursement futur de ces retours est également comptabilisé.

Concernant les contrats de construction, les sociétés du Groupe comptabilisent le chiffre d'affaires à l'avancement, en fonction des coûts encourus. Les coûts liés sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont encourus. Lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable, le chiffre d'affaires est comptabilisé à hauteur des coûts encourus s'il est probable que ces coûts seront recouvrés. Enfin, lorsqu'il est probable que le total des coûts sera supérieur au total des produits, la perte attendue est comptabilisée immédiatement.

La part des contrats de construction dans le chiffre d'affaires n'est pas significative au niveau du Groupe.

4.1.2. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation mesure la performance des activités des Pôles. C'est l'indicateur principal de gestion utilisé en interne et en externe depuis de nombreuses années. Les profits et pertes de change et variations de juste valeur des instruments de couverture non qualifiés relatifs à des éléments d'exploitation sont enregistrés en résultat d'exploitation. La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dont l'activité est dans le prolongement de celle du Groupe est également enregistrée en résultat d'exploitation.

Les rabais fournisseurs obtenus par le Pôle Distribution sont un élément du résultat d'exploitation. L'existence de rabais contractuels fournisseurs constitue une pratique courante dans le secteur de la distribution de produits industriels. Pour la plupart, ces rabais sont déterminés par l'application d'un taux, garanti contractuellement par type de produit, aux volumes achetés. Leur processus de calcul est informatisé à partir des factures des fournisseurs. En conséquence, la détermination des montants à comptabiliser en compte de résultat à ce titre n'intègre que peu de jugement. D'autres rabais reposent sur un mécanisme comportant des objectifs par paliers, pour lesquels le pourcentage de rabais augmente au fur et à mesure de l'atteinte des différents paliers et ce sur une période donnée. Dans ce cas, un jugement basé à la fois sur l'historique, les performances déjà enregistrées et les tendances, permet de déterminer le niveau de rabais à comptabiliser en compte de résultat. Ce jugement est exercé de manière prudente et cohérente d'un exercice à l'autre.

4.1.3. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel comprend l'ensemble des produits et des charges autres que le résultat financier, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence non opérationnelles et les impôts sur les résultats.

Le résultat opérationnel par nature est détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Chiffre d'affaires et produits accessoires	**41 774**	**40 810**
Charges de personnel :		
Salaires et charges sociales	(8 243)	(8 110)
Rémunérations en actions [a]	(35)	(38)
Retraites et avantages au personnel [a]	(180)	(125)
Dotations aux amortissements	(1 202)	(1 206)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence opérationnelles	30	33
Autres [b]	(29 022)	(28 336)
Résultat d'exploitation	**3 122**	**3 028**
Autres produits opérationnels [c]	435	121
Autres charges opérationnelles [a]	(2 759)	(638)
Autres produits et charges opérationnels	**(2 324)**	**(517)**
Résultat opérationnel	**798**	**2 511**

[a] Les rémunérations en actions (charges IFRS 2) et l'évolution de la charge de retraites sont détaillées en Note 5 « Effectifs, charges et avantages au personnel » ;

[b] Le poste « Autres » du résultat d'exploitation correspond aux coûts des marchandises vendues, rabais fournisseurs et frais de distribution du Pôle Distribution Bâtiment ainsi qu'aux frais de transport, coûts des matières premières et autres coûts de production dans les autres pôles. Il comprend également les frais de recherche et développement comptabilisés en charges d'exploitation qui s'élèvent à 454 millions d'euros en 2018 (450 millions d'euros en 2017) et la résolution en faveur du Groupe de litiges non récurrents pour un montant d'environ 70 millions d'euros en 2018 ;

[c] Les « Autres produits opérationnels » comprennent principalement l'indemnité compensatrice de 180 millions d'euros au titre de SWH/Sika et la plus-value de cession des entités du site de Xuzhou en Chine (cf. paragraphe 2.2).

4.1.3.1. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les dotations nettes aux provisions pour litiges hors exploitation courante et pour environnement, les résultats de cessions et dépréciations d'actifs, les charges de restructuration supportées à l'occasion de cessions ou d'arrêts d'activités ainsi que les charges relatives aux dispositions prises en faveur du personnel visé par des mesures d'ajustement d'effectifs.

Les autres produits et charges opérationnels sont détaillés ci-dessous :

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Charges de restructuration [a]	(308)	(120)
Provisions et charges sur litiges [b]	(116)	(150)
Autres [c]	140	(67)
Pertes et profits hors exploitation	**(284)**	**(337)**
Dépréciations d'actifs et autres [d]	(2 060)	(226)
Autres charges opérationnelles [e]	(235)	(75)
Autres charges opérationnelles et dépréciations d'actifs	**(2 295)**	**(301)**
Plus-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	**255**	**121**
Plus et moins-values de cessions, dépréciations d'actifs, frais d'acquisition de sociétés et compléments de prix	**(2 040)**	**(180)**
Autres produits et charges opérationnels	**(2 324)**	**(517)**

[a] En 2018, les charges de restructuration sont composées notamment de 127 millions d'euros d'indemnités de départ (65 millions d'euros en 2017) ;

[b] En 2018 comme en 2017, les dotations et reprises de provisions et charges sur litiges détaillées et commentées en Note 8 « Autres provisions et passifs courants et non courants, passifs éventuels et litiges », comprennent essentiellement la charge relative aux litiges amiante ;

[c] En 2018, le poste « Autres » comprend notamment l'indemnité compensatrice de 180 millions d'euros au titre de SWH/Sika (cf. paragraphe 2.2). En 2017, ce poste comprenait notamment la charge relative à la cyberattaque du 27 juin 2017 ;

(d) Le poste « Dépréciations d'actifs et autres » comporte essentiellement les dépréciations sur les écarts d'acquisition et sur les immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 2 003 millions d'euros en 2018 (236 millions d'euros en 2017) (cf. paragraphes 6.1, 6.2 et 6.3), des dépréciations d'autres actifs pour un montant de 34 millions d'euros (1 million d'euros en 2017), des frais d'acquisition et des ajustements de prix d'acquisition encourus lors des regroupements d'entreprises pour une charge nette de 23 millions d'euros en 2018 (un produit net de 11 millions d'euros en 2017) ;

(e) En 2018, les autres charges opérationnelles comprennent essentiellement des moins-values de cession, les impacts de la déconsolidation de nos filiales au Venezuela et des mises au rebut d'immobilisations.

4.2. Informations sectorielles

En application à la norme IFRS 8, l'information sectorielle suit l'organisation interne du Groupe telle que présentée à la Direction Générale. Le Groupe a choisi de présenter les informations par pôles et Activités conformément au *reporting* interne. Les secteurs opérationnels définis sont homogènes avec ceux des exercices précédents.

Les actifs et passifs sectoriels comprennent les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles nettes après déduction des impôts différés sur marques et terrains.

Les investissements industriels correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et n'incluent pas les immobilisations en location-financement.

Par Pôle et Activité, l'information sectorielle est présentée de la façon suivante :

- Pôle Matériaux Innovants (MI)
  - Activité Vitrage
  - Activité Matériaux Haute Performance (MHP)
- Pôle Produits Pour la Construction (PPC)
  - Aménagement Intérieur : activités Isolation et Gypse
  - Aménagement Extérieur : activités Mortiers, Canalisation et Produits d'extérieur
- Pôle Distribution Bâtiment (DB).

La Direction utilise en interne plusieurs types d'indicateurs pour mesurer la performance des activités et l'affectation des ressources. Ces indicateurs sont issus des informations utilisées pour la préparation des comptes consolidés et sont conformes aux exigences des normes. Les ventes internes sont généralement effectuées aux mêmes conditions que les ventes aux tiers et sont éliminées en consolidation. La colonne « Autres » inclut les holdings et certaines fonctions support transversales du Groupe (fiscalité, trésorerie, achats…).

Consécutivement à l'annonce en novembre 2018 du plan de transformation du Groupe « Transform & Grow », une modification de la structure de l'organisation du Groupe aura lieu en 2019, avec pour conséquence une évolution de la décomposition des secteurs opérationnels à présenter.

Les données sectorielles des exercices 2018 et 2017 par Pôle et Activité sont les suivantes :

Exercice 2018

	Matériaux Innovants				Produits Pour la Construction				Distribution Bâtiment	Autres*	Total
(en millions d'euros)	Vitrage	Matériaux Haute Performance	Elimina-tions	Total	Aménage-ment Intérieur	Aménage-ment Extérieur	Elimina-tions	Total			
Ventes externes	5 593	4 824		10 417	6 475	5 472		11 947	19 397	13	**41 774**
Ventes internes	39	96	(28)	107	692	317	(101)	908	3	(1 018)	**0**
Chiffre d'affaires et produits accessoires	5 632	4 920	(28)	10 524	7 167	5 789	(101)	12 855	19 400	(1 005)	**41 774**
Résultat d'exploitation	501	803		1 304	756	436		1 192	634	(8)	**3 122**
Résultat opérationnel	320	564		884	698	(48)		650	(782)	46	**798**
Résultat des sociétés mises en équivalence	15	2		17	6	7		13	0	0	**30**
Amortissements	271	167		438	304	153		457	269	38	**1 202**
Dépréciations d'actifs	59	60		119	2	530		532	1 352		**2 003**
Excédent brut d'exploitation	772	970		1 742	1 060	589		1 649	903	30	**4 324**
Investissements industriels	486	227		713	402	219		621	263	69	**1 666**
Autofinancement				1 186				1 030	583	224	**3 023**
Ecarts d'acquisition nets	201	1 826		2 027	3 804	2 182		5 986	1 975		**9 988**
Marques non amortissables	0	0		0	732	89		821	1 080		**1 901**
Actifs et passifs sectoriels				8 242				12 140	6 431	255	**27 068**

*La colonne " Autres " correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et à l'Activité Holding pour les autres rubriques.

Exercice 2017

	Matériaux Innovants				Produits Pour la Construction				Distribution Bâtiment	Autres*	Total
(en millions d'euros)	Vitrage	Matériaux Haute Performance	Elimina-tions	Total	Aménage-ment Intérieur	Aménage-ment Extérieur	Elimina-tions	Total			
Ventes externes	5 633	4 588		10 221	6 246	5 527		11 773	18 797	19	**40 810**
Ventes internes	39	150	(27)	162	638	307	(94)	851	3	(1 016)	**0**
Chiffre d'affaires et produits accessoires	5 672	4 738	(27)	10 383	6 884	5 834	(94)	12 624	18 800	(997)	**40 810**
Résultat d'exploitation	571	715		1 286	652	491		1 143	631	(32)	**3 028**
Résultat opérationnel	580	608		1 188	556	394		950	493	(120)	**2 511**
Résultat des sociétés mises en équivalence	22	2		24	3	5		8	0	1	**33**
Amortissements	280	167		447	301	165		466	261	32	**1 206**
Dépréciations d'actifs	48	1		49	47	37		84	103	0	**236**
Excédent brut d'exploitation	851	882		1 733	953	656		1 609	892	0	**4 234**
Investissements industriels	468	192		660	374	208		582	251	45	**1 538**
Autofinancement				1 188				1 015	653	164	**3 020**
Ecarts d'acquisition nets	189	1 602		1 791	3 615	2 399		6 014	2 770	0	**10 575**
Marques non amortissables	0	0		0	735	89		824	1 191	0	**2 015**
Actifs et passifs sectoriels				7 389				12 209	7 645	120	**27 363**

*La colonne " Autres " correspond à l'élimination des opérations intra-Groupe pour le chiffre d'affaires interne et à l'Activité Holding pour les autres rubriques.

4.3. Informations par zone géographique

Les données sectorielles des exercices 2018 et 2017 par zone géographique sont les suivantes :

Exercice 2018

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	Total
Chiffre d'affaires et produits accessoires	10 935	18 265	5 536	9 127	(2 089)	**41 774**
Résultat d'exploitation	389	1 008	659	1 066		**3 122**
Résultat opérationnel	(415)	(196)	446	963		**798**
Excédent brut d'exploitation	682	1 388	822	1 432		**4 324**
Investissements industriels	337	441	213	675		**1 666**
Autofinancement	363	1 039	539	1 082		**3 023**

Exercice 2017

(en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe Occidentale	Amérique du Nord	Pays émergents et Asie	Ventes internes	Total
Chiffre d'affaires et produits accessoires	10 600	17 611	5 418	9 166	(1 985)	**40 810**
Résultat d'exploitation	331	1 034	611	1 052		**3 028**
Résultat opérationnel	187	865	388	1 071		**2 511**
Excédent brut d'exploitation	624	1 398	777	1 435		**4 234**
Investissements industriels	293	431	201	613		**1 538**
Autofinancement	397	1 026	554	1 043		**3 020**

4.4. Indicateurs de performance

4.4.1. Excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation correspond au résultat d'exploitation majoré des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 4 324 millions d'euros en 2018 (4 234 millions d'euros en 2017). Son calcul est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat d'exploitation	3 122	3 028
Amortissements d'exploitation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 202	1 206
Excédent brut d'exploitation	**4 324**	**4 234**

4.4.2. Flux de trésorerie d'exploitation

Le flux de trésorerie d'exploitation (*Cash-Flow* Libre d'Exploitation – CFLE) est l'excédent de trésorerie dégagé de l'activité opérationnelle de l'entreprise.

4.4.3. Retour sur capitaux propres employés

Le retour sur capitaux employés ou ROCE est l'expression en pourcentage du rapport entre le résultat d'exploitation de l'exercice annualisé après correction des variations du périmètre de consolidation, rapporté aux actifs à la clôture de l'exercice, qui incluent : les immobilisations corporelles nettes, le besoin en fonds de roulement, les écarts d'acquisition nets, les autres immobilisations incorporelles, et qui excluent les impôts différés sur les marques et terrains non amortissables.

4.4.4. Résultat net courant

Le résultat net courant correspond au résultat après impôts et intérêts minoritaires diminué des plus ou moins-values de cession, des dépréciations d'actifs, des provisions non récurrentes significatives et des impôts et intérêts minoritaires afférents.

Le résultat net courant s'élève à 1 729 millions d'euros en 2018 (1 631 millions d'euros en 2017). Rapporté au nombre moyen pondéré de titres en circulation au 31 décembre (547 105 985 actions en 2018, 553 383 836 actions en 2017), il représente un bénéfice net courant par action de 3,16 euro en 2018 contre 2,95 euros en 2017.

L'écart entre le résultat net et le résultat net courant s'explique de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net, part du Groupe	**420**	**1 566**
Déduction faite des éléments suivants :		
Résultat de cession d'actifs	20	46
Dépréciations d'actifs et autres	(2 060)	(226)
Résultat exceptionnel SWH/Sika	781	0
Dotation/reprise provisions non récurrentes et autres	(139)	4
Impact des minoritaires	2	(18)
Impôts sur résultat de cession, dépréciations d'actifs et provisions non récurrentes	87	129
Résultat net courant, part du Groupe	**1 729**	**1 631**

4.4.5. Autofinancement

L'autofinancement correspond à la trésorerie nette dégagée par les opérations de l'exercice à l'exclusion de celle provenant des variations du besoin en fonds de roulement, des variations d'impôts courants, des flux de provisions pour retraites et avantages au personnel et autres passifs et des flux de provisions pour impôts différés. Les dotations aux provisions non récurrentes significatives ont été retraitées pour la détermination de l'autofinancement.

L'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes correspond à l'autofinancement diminué de l'impôt sur cession, sur les dépréciations d'actifs et sur les provisions non récurrentes.

L'autofinancement s'élève à 3 023 millions d'euros en 2018 (3 020 millions d'euros en 2017) et l'autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes s'élève à 2 936 millions d'euros en 2018 (2 891 millions d'euros en 2017).

Leur calcul est le suivant :

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net, part du Groupe	**420**	**1 566**
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	77	59
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	(19)	(13)
Dotation aux amortissements et dépréciations d'actifs	3 205	1 442
Résultat de cession d'actifs	(20)	(46)
Dotation/reprise provisions non récurrentes	122	(4)
Résultat exceptionnel SWH/Sika	(781)	0
Résultats latents liés aux variations de juste valeur et aux paiements en actions	23	16
Retraitement hyperinflation Argentine	(4)	0
Autofinancement	**3 023**	**3 020**
Impôts sur résultat de cession, dépréciations d'actifs et provisions non récurrentes	(87)	(129)
Autofinancement hors impôts sur résultat de cession et provisions non récurrentes	**2 936**	**2 891**

4.5. Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement se compose des éléments suivants :

(en millions d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Valeur nette des stocks	**6 252**	**6 041**
Créances clients valeur nette	**4 968**	**5 134**
Autres créances d'exploitation	1 407	1 278
Autres créances hors exploitation	202	117
Autres créances	**1 609**	**1 395**
Créances d'impôts courants	**286**	**204**
Dettes fournisseurs	**6 116**	**6 027**
Autres dettes d'exploitation	3 284	3 286
Autres dettes hors exploitation	575	537
Autres dettes	**3 859**	**3 823**
Dettes d'impôts courants	**104**	**157**
Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (lié à l'activité)	3 227	3 140
Besoin en Fonds de Roulement Hors Exploitation (y compris créances et dettes d'impôts courants)	(191)	(373)
Besoin en Fonds de Roulement	**3 036**	**2 767**

4.5.1. Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts d'acquisition (nets des rabais fournisseurs), de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût moyen pondéré et dans certains cas selon la méthode Premier Entré Premier Sorti. Il peut également inclure le dénouement des couvertures de flux de trésorerie liées à des achats de stocks en devises. La valeur nette de réalisation est le prix de vente dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et de ceux nécessaires pour réaliser la vente. A cet égard, l'impact de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks.

Au 31 décembre 2018 et 2017, les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Valeur brute		
Matières premières	1 494	1 391
En-cours de production	363	330
Produits finis	4 849	4 770
Valeur brute des stocks	**6 706**	**6 491**
Provisions pour dépréciation		
Matières premières	(149)	(139)
En-cours de production	(13)	(12)
Produits finis	(292)	(299)
Provisions pour dépréciation des stocks	**(454)**	**(450)**
Valeur nette des stocks	**6 252**	**6 041**

La valeur nette des stocks s'élève à 6 252 millions d'euros au 31 décembre 2018 comparée à 6 041 millions d'euros au 31 décembre 2017. Les dépréciations de stocks comptabilisées en charges de l'exercice 2018 s'élèvent à 179 millions d'euros (207 millions d'euros en 2017). Les reprises de dépréciations de stocks ont été comptabilisées pour un montant de 159 millions d'euros en 2018 (183 millions d'euros en 2017).

4.5.2. Créances et dettes d'exploitation et hors exploitation

Les créances clients, les dettes fournisseurs, les autres créances et autres dettes sont comptabilisées à la valeur nette comptable qui compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à trois mois est proche de la juste valeur. Des dépréciations sont constituées pour couvrir les risques de non recouvrement total ou partiel des créances à hauteur des pertes de crédit attendues.

Le Groupe considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux créances clients est limitée du fait de la diversité de ses métiers, du nombre de ses clients et de leurs implantations géographiques mondiales. Par ailleurs, il suit et analyse

régulièrement les créances clients en dépassement d'échéance et, le cas échéant procède à un ajustement de la dépréciation comptabilisée.

Les programmes de titrisation de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement (ces informations sont détaillées dans la section 9.3.8).

a) Créances clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Valeur brute	5 347	5 527
Provisions pour dépréciation	(379)	(393)
Créances clients	**4 968**	**5 134**
Rabais et avances versées aux fournisseurs	633	637
Créances sociales	36	25
Créances fiscales d'exploitation (hors impôts sur les sociétés)	478	372
Créances diverses d'exploitation	269	250
Autres créances hors exploitation et provisions	204	117
Provisions pour dépréciation des autres créances d'exploitation	(9)	(6)
Provisions pour dépréciation des autres créances hors exploitation	(2)	0
Autres créances	**1 609**	**1 395**

L'application de la norme IFRS 9 a conduit le Groupe à constater une dotation complémentaire des provisions pour dépréciation des créances clients au 1er janvier 2018 pour un montant de 28 millions d'euros (20 millions d'euros net d'impôt).

En 2018, la variation des provisions pour dépréciation des créances clients s'explique principalement par des dotations aux provisions de 87 millions d'euros (98 millions d'euros en 2017) et des reprises de provisions (que les créances aient été recouvrées ou non) de 114 millions d'euros (111 millions d'euros en 2017). Les pertes sur créances clients et sur les créances irrécouvrables s'élèvent à 76 millions d'euros (78 millions d'euros en 2017).

Les créances clients au 31 décembre 2018 et 2017 sont détaillées par échéance dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Valeur brute		Dépréciation		Valeur nette	
	31 déc. 2018	31 déc. 2017	31 déc. 2018	31 déc. 2017	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Créances clients non échues	**4 172**	**4 318**	**(32)**	**(30)**	**4 140**	**4 288**
Créances clients échues						
depuis moins d'un mois	478	478	(22)	(12)	456	466
entre un mois et 3 mois	206	201	(25)	(21)	181	180
depuis plus de trois mois	491	530	(300)	(330)	191	200
Créances clients échues	**1 175**	**1 209**	**(347)**	**(363)**	**828**	**846**
Créances clients	**5 347**	**5 527**	**(379)**	**(393)**	**4 968**	**5 134**

b) Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes fournisseurs et les autres dettes se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Dettes fournisseurs	**6 116**	**6 027**
Acomptes reçus et rabais accordés aux clients	1 161	1 133
Fournisseurs d'immobilisations	372	367
Subventions reçues	87	78
Dettes sociales	1 242	1 231
Dettes fiscales (hors impôt sur les sociétés)	416	423
Autres dettes d'exploitation	465	499
Autres dettes hors exploitation	116	92
Autres dettes	**3 859**	**3 823**

4.6. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

4.6.1. Obligations en matière de location-financement

Les immobilisations en location-financement sont immobilisées dans les comptes du Groupe et font donc l'objet de l'inscription d'une dette au passif du bilan (l'information est détaillée en section 6.4).

Les engagements de loyers futurs relatifs à des contrats de location-financement sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Loyers futurs		
A moins d'un an	25	19
De un à cinq ans	51	43
Au-delà de cinq ans	15	17
Total des loyers futurs minimums	**91**	**79**
Moins frais financiers	(16)	(13)
Valeur actuelle des loyers futurs minimums	**75**	**66**

Au 31 décembre 2018, les engagements de loyers futurs relatifs à des contrats de location-financement correspondent pour 69 millions d'euros à des matériels et outillage et pour 22 millions d'euros à des terrains et constructions.

4.6.2. Obligations en matière de location simple

Le Groupe a recours à de nombreux contrats de location simple, que ce soit pour la location de matériels, de véhicules, de bureaux, d'entrepôts ou de locaux destinés à la production et à la commercialisation. Les périodes de location sont en général comprises entre un et neuf ans. L'engagement correspondant à la totalité de ces échéances est actualisé. Ces contrats présentent des clauses de renouvellement sur des périodes variables ainsi que parfois des clauses relatives au paiement de taxes immobilières et de primes d'assurance. Dans la plupart des cas, la Direction pense renouveler les contrats de location en cours ou les remplacer par d'autres contrats puisque ceux-ci font partie de la gestion courante du Groupe.

Les engagements du Groupe en matière de location simple se présentent ainsi :

(en millions d'euros)	Total 2018	Paiements dus par période			Total 2017
		A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	
Charges de location	3 248	697	1 550	1 001	3 209
Produits de sous-location	(88)	(15)	(31)	(42)	(81)
Total	**3 160**	**682**	**1 519**	**959**	**3 128**

En 2018, les charges de location s'élèvent à 859 millions d'euros dont 577 millions d'euros pour les terrains et les constructions, et les produits de sous-location à 19 millions d'euros. La charge nette de location s'élève à 840 millions d'euros.

4.6.3. Engagements d'achats irrévocables

Les engagements d'achats irrévocables comprennent les obligations contractuelles relatives aux achats de matières premières et de services ainsi que les engagements contractuels en matière d'immobilisations corporelles et incorporelles.

(en millions d'euros)	Total 2018	Paiements dus par période			Total 2017
		A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	
Immobilisations corporelles et incorporelles	43	42	1	0	48
Matières premières et énergie	1 501	396	860	245	1 308
Services	128	49	61	18	157
Total	**1 672**	**487**	**922**	**263**	**1 513**

4.6.4. Engagements de garanties

Dans le cadre des cessions de filiales, le Groupe peut être amené à donner des garanties de passif. Il est constitué une provision chaque fois qu'un risque est identifié et qu'une estimation du coût est possible.

En 2018, le groupe Saint-Gobain a également reçu des engagements de garanties pour un montant de 83 millions d'euros contre 78 millions d'euros à fin 2017.

4.6.5. Engagements commerciaux

Les engagements commerciaux du Groupe se présentent ainsi :

(en millions d'euros)	Total 2018	Montants des engagements par période			Total 2017
		A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans	
Dettes assorties de garantie	48	21	18	9	39
Autres engagements donnés	217	78	95	44	237
Total	**265**	**99**	**113**	**53**	**276**

Le montant des créances assorties de garanties détenues par le Groupe s'élève à 107 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 104 millions d'euros au 31 décembre 2017. Par ailleurs, les actifs nantis représentent fin 2018 un montant de 577 millions d'euros contre 330 millions d'euros fin 2017 et ils concernent principalement des actifs immobilisés nantis au Royaume-Uni. De plus, les autres engagements donnés comprennent la garantie de prise de possession des locaux de la future tour du siège social de Saint-Gobain à La Défense jusqu'au 6 avril 2020 pour 77,5 millions d'euros.

4.6.6. Autres engagements

Une provision sur les quotas d'émission de gaz à effet de serre est comptabilisée dans les comptes consolidés en cas d'insuffisance entre les émissions et les droits attribués au niveau du Groupe.

Les volumes de quotas d'émission de gaz à effet de serre allouées aux sociétés du Groupe par la Communauté européenne ont représenté en 2018 environ 3,2 millions de tonnes de CO2. Les nouvelles allocations 2019 s'ajouteront au stock résiduel d'allocations antérieures, et permettront de couvrir le niveau d'émission des gaz à effet de serre de l'année. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes du Groupe.

NOTE 5 EFFECTIFS, CHARGES ET AVANTAGES AU PERSONNEL

5.1. Effectifs des sociétés consolidées par intégration globale

	Exercice 2018	Exercice 2017
Cadres	30 292	28 991
Employés	77 416	75 664
Ouvriers	73 828	71 795
Total des effectifs moyens	**181 536**	**176 450**

Les effectifs totaux du Groupe pour les sociétés consolidées par intégration globale s'élèvent à 181 001 personnes au 31 décembre 2018 (179 149 au 31 décembre 2017).

5.2. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations directes et indirectes versées en 2018 et en 2017 aux membres du Conseil d'administration et aux membres de la Direction du Groupe sont ventilées de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Jetons de présence	1,1	1,1
Rémunérations brutes directes et indirectes		
part fixe	9,7	8,6
part variable	5,7	5,8
Charges de retraites IAS19 estimées	2,5	3,2
Charges IFRS 2 - paiement fondé sur des actions	9,2	11,1
Indemnités de fin de contrat de travail, de fin de carrière ou autres indemnités	2,7	0,1
Total	**30,9**	**29,9**

Le montant global des rémunérations brutes perçues en 2018 des sociétés françaises et étrangères du Groupe par les membres de la Direction du Groupe (hors éléments de rémunération à long terme versés en numéraire) s'est élevé à 18,1 millions d'euros (14,5 millions d'euros en 2017), dont 5,7 millions d'euros (5,8 millions d'euros en 2017) au titre de la part variable brute de ces rémunérations et 2,7 millions d'euros d'indemnité de fin de contrat de travail (0,1 million d'euros en 2017).

Le montant provisionné au titre des engagements pris en matière de retraites (Defined-Benefit Obligations (DBO) sur les indemnités de fin de carrière et les rentes viagères) relatif aux membres de la Direction du Groupe est de 50,9 millions d'euros (46,6 millions d'euros au 31 décembre 2017).

5.3. Provisions pour retraites et avantages au personnel

5.3.1. Description des régimes à prestations définies

Après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe perçoivent des pensions selon des systèmes conformes aux règlementations locales. A ces prestations s'ajoutent des retraites directement à la charge de certaines sociétés françaises et étrangères du Groupe.

Les engagements du Groupe en matière de retraites et d'indemnités de départ en retraite sont calculés pour la clôture par des actuaires indépendants. Ils sont déterminés en appliquant la méthode des unités de crédits projetées (prise en compte de l'évolution des salaires jusqu'à la date de fin de carrière) et des conditions économiques propres à chaque pays. Ces engagements peuvent être financés par des fonds de retraites et l'engagement résiduel est constaté en provision au bilan.

Lorsque les actifs du régime excèdent l'engagement, un actif est constaté en « actifs nets de retraites » dans les autres actifs non courants. Ces actifs sont plafonnés à hauteur des avantages économiques futurs qu'ils procurent. La variation du plafonnement de l'actif est enregistrée en capitaux propres.

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles, des ajustements d'expérience et des écarts entre les taux de rendement réel et calculé des fonds. Ces écarts sont enregistrés dans la période de leur constatation en contrepartie des capitaux propres.

Le Groupe comptabilise en résultat financier le coût des intérêts des engagements et le rendement des actifs de couverture sur la base du taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation des engagements déterminé en début de période.

Les principaux régimes à prestations définies du Groupe sont les suivants :

En France, à leur départ en retraite, les salariés du Groupe reçoivent une indemnité dont le montant varie en fonction de l'ancienneté et des autres modalités de la convention collective dont ils relèvent.

Outre les indemnités de fin de carrière, il existe trois régimes de retraites à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Ces plans de retraites ont été fermés aux nouveaux salariés par les sociétés concernées entre 1969 et 1997. Par ailleurs, un régime de retraite collectif à prestations définies répondant à l'article L.137-11 du Code de la Sécurité sociale a été mis en place à la Compagnie de Saint-Gobain à effet du 1er mars 2012.

En Allemagne, les plans de retraites d'entreprises procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraites, versés sous forme de pensions, et les prestations en cas de décès ou d'invalidité du salarié. Ces plans sont fermés aux nouveaux salariés depuis 1996. Depuis janvier 1997, les nouveaux salariés bénéficient de plans de retraites basés sur des contributions financées conjointement par l'employeur et le salarié.

Aux Pays-Bas, les plans de retraites complémentaires à prestations définies ont été plafonnés. Au-delà du plafond, ils deviennent des plans à cotisations définies.

Au Royaume-Uni, les plans de retraites procurent des couvertures portant à la fois sur les droits de retraites versés sous forme de pensions, les prestations en cas de décès du salarié et les prestations en cas d'incapacité permanente. Il s'agit de plans à prestations définies fondés sur une moyenne des derniers salaires. Ils sont fermés aux nouveaux salariés depuis 2001.

Aux Etats-Unis et au Canada, les plans de retraites sont des plans à prestations définies fondés sur le salaire de fin de carrière. Depuis le 1er janvier 2001, les nouveaux salariés bénéficient d'un système de plan à cotisations définies.

Aux Etats-Unis et en Espagne, après leur départ en retraite, les anciens salariés du Groupe bénéficient d'autres avantages que les retraites, notamment des avantages concernant la prévoyance. Les engagements calculés à ce titre suivant la méthode actuarielle sont couverts par une provision constatée au bilan.

Les provisions pour autres avantages à long terme comprennent tous les autres avantages accordés aux salariés. Ces avantages regroupent principalement les médailles du travail en France, les primes de jubilé en Allemagne, les rémunérations différées, les provisions pour avantages sociaux aux Etats-Unis et les indemnités de fin de contrats dans différents pays. Ces indemnités font généralement l'objet d'un calcul actuariel selon les mêmes règles que les engagements de retraites. Les écarts actuariels dégagés dans l'année sont amortis immédiatement dans l'exercice de leur constatation.

5.3.2. Hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements et des fonds de retraites

5.3.2.1. Hypothèses de taux

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'augmentation de salaires tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. Les taux d'actualisation sont établis par zone ou pays sur la base de l'observation des taux obligataires au 31 décembre 2018.

Afin d'améliorer la précision de l'évaluation des engagements, le Groupe a affiné son processus d'estimation pour la zone euro à compter du 30 juin 2018. A partir d'un modèle de courbe de taux développé par le Cabinet Mercer, deux taux d'actualisation en fonction de la duration des régimes sont déterminés : un taux pour les régimes de duration inférieure ou égale à 14 ans et un taux pour les régimes de duration supérieure à 14 ans.

Les taux utilisés en 2018 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs sont les suivants :

	France		Zone euro		Royaume-Uni	Etats-Unis
(en pourcentage)	Plans à duration courte	Plans à duration longue	Plans à duration courte	Plans à duration longue		
Taux d'actualisation	1,80%	2,15%	1,80%	2,15%	2,80%	4,20%
Taux de croissance salariale	2,50%		1,60 % à 2,80 %		2,10 %*	3,00%
Taux d'inflation	1,50%		1,40 % à 1,80 %		2,10%	2,50%

* Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

Les taux utilisés en 2017 dans les pays où les engagements du Groupe sont les plus significatifs étaient les suivants :

(en pourcentage)	France	Zone euro	Royaume-Uni	Etats-Unis
Taux d'actualisation	1,70%	1,70%	2,45%	3,60%
Taux de croissance salariale	2,50%	1,50 % à 2,40 %	2,00 %*	3,00%
Taux d'inflation	1,50%	1,40 % à 1,80 %	2,30%	2,50%

* Plafonnement des salaires de référence pour le calcul des droits.

Ces trois zones représentent la quasi-totalité de l'engagement et la révision des hypothèses actuarielles notamment les taux d'actualisation et les taux d'inflation a contribué à diminuer l'engagement, et par conséquent la provision, d'un montant de 816 millions d'euros.

Les rendements dégagés sur la quasi-totalité des fonds sont de -258 millions d'euros, soit 502 millions d'euros inférieurs aux rendements comptabilisés sur la base des taux d'actualisation utilisés pour la valorisation des engagements en début de période, conformément à la norme IAS 19.

5.3.2.2. Sensibilité aux hypothèses

Une diminution (augmentation) de 0,5 point du taux d'actualisation engendrerait une augmentation (diminution) des engagements de l'ordre de 170 millions d'euros sur les Etats-Unis, 190 millions d'euros sur la zone Euro et 400 millions d'euros sur le Royaume-Uni. Une augmentation de l'inflation de 0,5 % entraînerait de son côté une augmentation des engagements globaux de l'ordre de 510 millions d'euros.

Les hypothèses de mortalité, de rotation de personnel et de taux d'intérêt utilisées pour actualiser la valeur des engagements futurs au titre des avantages annexes sont les mêmes que celles retenues pour le calcul des retraites. Aux Etats-Unis, le taux de progression de la consommation médicale des retraités est fixé à 6,68 % ou 7,02 % par an, selon l'âge du bénéficiaire (une variation de 1 point de ce taux entraînerait une augmentation de l'engagement de l'ordre de 32 millions d'euros).

Ces montants incluent les actifs et passifs des activités détenues en vue de la vente.

5.3.3. Détail et évolution des engagements de retraites, d'indemnités de départ en retraites et de prévoyance des retraités

5.3.3.1. Valeur nette comptable des provisions

Les provisions pour engagements de retraites et autres engagements sociaux sont constituées par :

(en millions d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Engagements de retraites	1 732	2 076
Indemnités de fin de carrière	378	361
Prévoyance des retraités	276	350
Total des provisions pour engagements de retraites et prévoyance des retraités	**2 386**	**2 787**
Couverture médicale	27	25
Incapacité de longue durée	11	15
Autres avantages à long terme	101	100
Provisions pour retraites et avantages au personnel	**2 525**	**2 927**

Les provisions pour l'ensemble des autres avantages à long terme s'élèvent à 139 millions d'euros au 31 décembre 2018 (140 millions d'euros au 31 décembre 2017).

Le montant des engagements nets de retraites et prévoyance des retraités hors autres avantages à long terme se décompose entre actif et passif de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Engagements provisionnés - passif	2 386	2 787
Engagements financés d'avance - actif	(193)	(161)
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités	**2 193**	**2 626**

5.3.3.2. Analyse des engagements et des provisions pour retraites et prévoyance des retraités

Les engagements et les provisions pour retraites et prévoyance des retraités à fin 2018 se décomposent comme suit par grande zone géographique :

(en millions d'euros)	France	Zone Euro	Royaume-Uni	Etats-Unis	Reste du monde	Total net
Duration moyenne *(en années)*	**15**	**16**	**20**	**12**	**16**	**16**
Montant des engagements de retraites financés	628	1 337	4 526	2 606	920	10 017
Montant des engagements de retraites non financés	313	134		244	152	843
Juste valeur des fonds de retraites	(235)	(503)	(4 605)	(2 473)	(861)	(8 677)
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraites	**706**	**968**	**(79)**	**377**	**211**	**2 183**
Plafonnement de l'actif			2		8	10
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités	**706**	**968**	**(77)**	**377**	**219**	**2 193**

Les engagements et les provisions pour retraites et prévoyance des retraités à fin 2017 se décomposent comme suit par grande zone géographique :

(en millions d'euros)	France	Zone Euro	Royaume-Uni	Etats-Unis	Reste du monde	Total net
Duration moyenne *(en années)*	**16**	**17**	**18**	**13**	**15**	**16**
Montant des engagements de retraites financés	685	1 750	5 018	2 662	866	10 981
Montant des engagements de retraites non financés	297	116	0	315	188	916
Juste valeur des fonds de retraites	(261)	(741)	(4 899)	(2 535)	(838)	(9 274)
Engagements supérieurs (inférieurs) aux fonds de retraites	**721**	**1 125**	**119**	**442**	**216**	**2 623**
Plafonnement de l'actif					3	3
Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités	**721**	**1 125**	**119**	**442**	**219**	**2 626**

5.3.3.3. Variation de la valeur nette comptable des provisions

La variation des engagements de retraites et prévoyance des retraités s'explique de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Engagements de retraites	Juste valeur des fonds	Plafonnement de l'actif	Engagements nets de retraites et prévoyance des retraités
Situation au 1er janvier 2017	**12 664**	**(9 246)**	**4**	**3 422**
Variations				
Coût des services rendus	210			210
Coût financier/rendement calculé des fonds	324	(247)		77
Cotisations salariales et frais administratifs des fonds		(1)		(1)
Coût des services passés	(89)			(89)
Réductions / liquidations de régimes	(67)	48		(19)
Contributions aux fonds		(306)		(306)
Prestations servies	(626)	530		(96)
Ecarts actuariels et plafonnement de l'actif	109	(573)	(1)	(465)
Variations de change	(674)	564		(110)
Evolution du périmètre et reclassements	46	(43)		3
Total des variations de la période	**(767)**	**(28)**	**(1)**	**(796)**
Situation au 31 décembre 2017	**11 897**	**(9 274)**	**3**	**2 626**
Variations				
Coût des services rendus	197			197
Coût financier/rendement calculé des fonds	299	(244)		55
Cotisations salariales et frais administratifs des fonds		(1)		(1)
Coût des services passés	(33)			(33)
Réductions / liquidations de régimes	(199)	199		0
Contributions aux fonds		(205)		(205)
Prestations servies	(497)	413		(84)
Ecarts actuariels et plafonnement de l'actif	(816)	502	7	(307)
Variations de change	98	(86)		12
Evolution du périmètre et reclassements	20	(9)		11
Passifs détenus en vue de vente	(106)	28		(78)
Total des variations de la période	**(1 037)**	**597**	**7**	**(433)**
Situation au 31 décembre 2018	**10 860**	**(8 677)**	**10**	**2 193**

Aux Etats-Unis, des modifications des plans ont entrainé une réduction des engagements de retraites de l'ordre de 29 millions d'euros en 2018 qui est présentée sur la ligne « coûts des services passés ».

5.3.3.4. Ecarts actuariels

L'écart actuariel sur les provisions se compose des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Engagements de retraite	(816)	109
Juste valeur des fonds	502	(573)
Plafonnement de l'actif	7	(1)
Total des variations de la période	**(307)**	**(465)**

L'incidence de la Guaranteed Minimum Pension (GMP) relative à l'égalisation « hommes-femmes » a été prise en compte dans la provision pour engagements de retraites au Royaume-Uni, au 31 décembre 2018. Cet engagement supplémentaire a été enregistré dans l'état des produits et des charges comptabilisés.

5.3.3.5. Fonds de retraites

Des fonds de retraites ont été progressivement constitués par le versement de contributions, principalement au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Les contributions versées en 2018 par le Groupe à ces fonds s'élèvent à 205 millions d'euros (306 millions d'euros en 2017).

Une variation de 0,5 point du taux de rendement réel aurait un impact de l'ordre de 43 millions d'euros sur les capitaux propres.

Les fonds sont principalement composés de :

	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Actions	23%	29%
Obligations	58%	48%
Autres	19%	23%

Les contributions aux fonds de retraites estimées pour 2019 pourraient s'élever à environ 110 millions d'euros.

5.3.3.6. Charges de retraites

Les provisions pour retraites et prévoyance des retraités se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Coût des services rendus	197	210
Coût financier	299	324
Rendement des fonds	(244)	(247)
Coût des services passés, réductions ou liquidations de régime	(33)	(108)
Cotisations salariales et frais administratifs des fonds	(1)	(1)
Retraites, indemnités de départ en retraite et prévoyance des retraités	**218**	**178**

5.3.4. Régimes à cotisations définies

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Le montant relatif aux régimes à cotisations définies est estimé à 667 millions d'euros sur l'exercice 2018 (644 millions d'euros en 2017) dont 442 millions d'euros de cotisations aux systèmes légaux de base (434 millions d'euros en 2017), 137 millions d'euros de cotisations aux systèmes complémentaires légaux essentiellement français (131 millions d'euros en 2017) et 88 millions d'euros pour des plans à cotisations définies supplétifs (79 millions d'euros en 2017).

5.4. Paiements en actions

5.4.1. Plan d'Epargne du Groupe (PEG)

Le Plan d'Épargne du Groupe (PEG) est ouvert à tous les salariés français ainsi qu'aux salariés de la plupart des autres pays où le Groupe est présent. Une condition minimale d'ancienneté dans le Groupe de trois mois est requise pour pouvoir bénéficier du PEG. Les salariés investissent dans des actions Saint-Gobain à un cours préférentiel. Ces actions sont détenues, selon les pays, soit directement soit par l'intermédiaire des fonds communs de placement du PEG ; elles ne peuvent être cédées pendant une période incompressible de cinq ou dix années, sauf évènements exceptionnels. Le prix de souscription est celui fixé par le Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain sur délégation du Conseil d'administration. Il correspond à la moyenne des premiers cours côtés de l'action Saint-Gobain sur Euronext Paris aux vingt séances de Bourse qui précèdent la décision avec application d'une décote de 20 %, conformément aux dispositions légales, aux résolutions de l'Assemblée générale et aux délibérations du Conseil d'administration.

La charge IFRS 2 mesurant l'avantage offert aux salariés, est évaluée par référence à la juste valeur d'une décote offerte sur des actions non cessibles. Le coût d'incessibilité pour le salarié est valorisé comme le coût d'une stratégie en deux étapes consistant dans un premier temps à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans ou dix ans, et à acheter dans un deuxième temps un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par emprunt. Ce coût d'emprunt est fondé sur le taux que consentirait une banque à un particulier présentant un profil de risque moyen dans le cadre d'un prêt à la consommation avec un

remboursement in fine sans affectation pour une durée de cinq ans ou dix ans. La charge des plans est constatée en totalité à la clôture de la période de souscription.

En 2018, le Groupe a émis au titre du PEG 4 932 767 actions nouvelles (4 593 807 actions en 2017) de quatre euros de nominal réservées à ses salariés, à un prix moyen de 36,31 euros (36,72 euros en 2017) représentant une augmentation de capital de 179 millions d'euros (168 millions d'euros en 2017) nette des frais y afférant.

Le montant enregistré en charge en 2018 et en 2017 est de zéro, compte tenu du coût d'incessibilité.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques des plans classiques, les montants souscrits et les hypothèses de valorisation pour 2018 et 2017 :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Caractéristiques des plans		
Date de l'Assemblée générale	8 juin 2017 (17ème résolution)	4 juin 2015 (17ème résolution)
Date de décision du Président-Directeur Général arrêtant le prix de souscription	19 mars	20 mars
Maturité des plans (en années)	5 ou 10	5 ou 10
Prix de référence (en euros)	45,38	45,89
Prix de souscription (en euros)	36,31	36,72
Décote faciale (en %)	20,00%	20,00%
Décote totale à la date de décision du Président-Directeur Général (en %) **(a)**	20,76%	21,25%
Montant souscrit par les salariés (en millions d'euros)	179,1	168,7
Nombre total d'actions souscrites	4 932 767	4 593 807
Hypothèses de valorisation (maturité 5 ans)		
Taux de financement des salariés*	4,80%	4,80%
Taux d'intérêt sans risque	0,09%	0,19%
Taux de prêt ou d'emprunt des titres (repo)	0,34%	0,47%
Incessibilité pour le participant au marché (en %) **(b)**	20,93%	21,17%
Coût global pour le Groupe (en %) **(a-b)**	-0,17%	0,08%

* Une baisse de 0,5 point du taux de financement du salarié n'aurait pas d'incidence significative sur la charge IFRS 2 de 2018.

5.4.2. Plans d'options sur actions

La Compagnie de Saint-Gobain met en œuvre des plans d'options sur actions réservés à certaines catégories de personnel.

Le Conseil d'administration attribue des options donnant aux bénéficiaires la possibilité d'obtenir des actions Saint-Gobain à un prix fixé, sans aucune décote, en référence à la moyenne des premiers cours côtés de l'action aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration.

Le délai minimum à respecter avant de lever les options est de 4 ans pour l'ensemble des plans en cours. Pendant ce délai, aucune des options reçues ne peut être exercée. Le délai maximum de levée des options est de dix ans à partir de la date d'attribution. Le bénéfice des options est perdu en cas de départ du Groupe, sauf exceptions définies.

Parmi les plans en vigueur au 31 décembre 2018, les plans de 2009 à 2012 sont des plans de souscription d'actions et les plans de 2013 et de 2014 sont des plans d'achat d'actions. Pour les plans de 2015 à 2018, le Conseil d'administration a décidé que la nature des options, options de souscription ou d'achat, serait déterminée par ses soins au plus tard la veille du début de la période d'exercice, étant précisé que les options qui seraient le cas échéant exercées avant qu'il n'ait statué sur leur nature, seraient des options de souscription.

Jusqu'en 2008, l'exercice des options était soumis à une condition de performance pour certains bénéficiaires seulement. Les plans attribués depuis 2009 sont soumis pour toutes les catégories de bénéficiaires sans exception à une condition de performance.

Au titre du plan 2018, la valeur retenue comme assiette de la contribution sociale de 30 %, pour les bénéficiaires appartenant aux sociétés françaises du Groupe, est de 1,88 euros par option octroyée.

Le nombre d'options non levées a évolué comme suit :

	Actions de 4 euros de nominal	Prix moyen d'exercice (en euros)
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2016	**6 922 327**	**47,97**
Options attribuées	284 500	49,38
Options exercées	(689 997)	28,39
Options caduques	(3 501 207)	63,99
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2017	**3 015 623**	**33,97**
Options attribuées	290 500	32,24
Options exercées	(568 380)	26,64
Options caduques*	(889 736)	28,05
Nombre d'options non levées au 31 décembre 2018	**1 848 007**	**38,78**

* Dont 655 186 options du plan d'options de souscription de 2008, non levées à expiration du plan, et 234 550 options du plan d'options d'achat de 2014 devenues caduques suite à la réalisation partielle de la condition de performance.

Les charges d'exploitation relatives aux plans d'options sur actions sont calculées sur la base d'un modèle Black & Scholes.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- la volatilité tient compte à la fois de la volatilité historique constatée sur le marché de l'action et observée sur une période glissante de dix ans, et de la volatilité implicite telle que mesurée par le marché des options. Les périodes correspondant à une volatilité anormale sont exclues des observations ;
- la durée moyenne de détention est déterminée sur la base des comportements réels des bénéficiaires d'options ;
- les dividendes anticipés sont appréciés sur la base de l'historique des dividendes depuis 1988 ;
- le taux d'intérêt sans risque retenu est le taux des emprunts d'Etat à long terme ;
- les éventuelles conditions de performance de marché sont prises en compte dans l'évaluation initiale de la charge IFRS 2.

La charge ainsi calculée est étalée sur la période d'acquisition des droits, qui est de quatre ans maximum.

Le montant enregistré en charges au cours de l'exercice 2018 s'élève à 2 millions d'euros (1 million d'euros en 2017). La juste valeur des options attribuées en 2018 s'élève à 1 million d'euros.

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2018, après prise en compte de la réalisation partielle des conditions de performance attachées à certains plans :

	Options exerçables			Options non exerçables		Total options non levées	
Date d'attribution	**Prix d'exercice** (en euros)	**Nombre d'options**	**Durée pondérée contractuelle restante** (en mois)	**Prix d'exercice** (en euros)	**Nombre d'options**	**Nombre d'options**	**Nature des options**
2009	36,34	627 748	11			627 748	Souscription
2010	35,19	0	23			0	Souscription
2011	31,22	0	35			0	Souscription
2012	27,71	19 962	47			19 962	Souscription
2013	38,80	120 347	59			120 347	Achat
2014	34,13		71			0	Achat
2015			83	39,47	224 950	224 950	Souscription ou achat*
2016			95	40,43	280 000	280 000	Souscription ou achat*
2017			107	49,38	284 500	284 500	Souscription ou achat*
2018			119	32,24	290 500	290 500	Souscription ou achat*
Total		**768 057**			**1 079 950**	**1 848 007**	

*Plans de 2015, 2016, 2017 et 2018 se référer au texte ci-dessus.

Pour les options de souscription, les sommes perçues lorsque les options sont levées, sont créditées aux postes « capital social » (valeur nominale) et « prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

Au 31 décembre 2018, 768 057 options étaient exerçables à un prix moyen d'exercice de 36,50 euros et 1 079 950 options au prix moyen d'exercice de 40,38 euros n'étaient pas encore devenues exerçables.

5.4.3. Attribution d'actions de performance et d'unités de performance

Le Groupe Saint-Gobain a mis en œuvre un plan mondial d'attribution gratuite de sept actions à émettre au profit des salariés du Groupe en 2009. Ce plan s'est achevé au premier semestre 2014. Depuis 2009, des plans d'attribution gratuite d'actions de performance à émettre réservés à certaines catégories de personnel ont également été mis en œuvre. Ces attributions sont soumises à une condition de présence ainsi qu'à des conditions de performance explicitées ci-dessous. La charge IFRS 2 a été calculée en tenant compte de ces critères, de l'incessibilité des actions, et après déduction de la valeur actualisée des dividendes non perçus. Elle a été étalée sur la période d'acquisition des droits de quatre ans maximum.

Depuis 2012, les plans d'attribution d'unités de performance ont été mis en œuvre au bénéfice de certains salariés en France. Ces attributions sont également soumises à des conditions de présence et de performance et la charge IFRS 2 est donc calculée en prenant en compte ces facteurs ainsi que le mode de débouclage des plans (versement en numéraire). En effet, en application d'IFRS 2, lorsque le dénouement de l'instrument est réalisé par remise de numéraire, alors la valeur des instruments attribués est estimée à la date d'attribution dans un premier temps, puis réestimée à chaque clôture et la charge ajustée en conséquence au prorata des droits acquis à la clôture considérée. La charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

a) Plans d'attribution d'actions

Des plans d'attribution d'actions de performance ont été mis en œuvre à partir de 2009.

Au 31 décembre 2018, quatre plans d'attribution d'actions de performance sont en cours. Le plan autorisé par le Conseil d'administration en 2015 concerne uniquement certains cadres et dirigeants du Groupe à l'étranger. Les plans 2016, 2017 et le plan autorisé par le Conseil d'administration du 22 novembre 2018 concernent à la fois des cadres et dirigeants du Groupe en France et à l'étranger.

Tous les plans sont assujettis à une condition de présence et une condition de performance. La durée d'acquisition des actions prévue par ces plans est de quatre ans, la livraison des actions devant intervenir le jour suivant la clôture de cette période pour les plans de 2015 à 2017, et le troisième jour suivant la clôture de cette période pour le plan de 2018.

L'évolution du nombre total de droits à attribution d'actions de performance est la suivante :

	Nombre de droits
Nombre d'actions (droits en-cours) au 31 décembre 2016	**2 803 125**
Droits à actions de performance attribués en novembre 2017	1 226 680
Création/livraison d'actions	(458 795)
Droits devenus caduques ou annulés	(83 570)
Nombre d'actions (droits en-cours) au 31 décembre 2017	**3 487 440**
Droits à actions de performance attribués en novembre 2018	1 219 619
Création/livraison d'actions	(438 468)
Droits devenus caduques ou annulés*	(91 602)
Nombre d'actions (droits en-cours) au 31 décembre 2018	**4 176 989**

* dont 56 160 droits du plan d'options 2014 devenus caducs à la suite de la réalisation partielle de la condition de performance et 35 442 droits du plan d'options 2014 devenus caducs suite à la prise en compte de la condition de présence.
.

Concernant les plans d'attribution d'actions de performance, leur juste valeur correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, diminué de la perte de dividendes attendus pendant la période d'acquisition et, comme pour le Plan d'Epargne Groupe, d'un coût d'incessibilité relatif à la période de blocage de l'action de quatre ans. Ce dernier est estimé à environ 30 % de la valeur de l'action. La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits de quatre ans maximum.

Le montant enregistré en charges en 2018 au titre de ces plans s'élève à 26 millions d'euros (16 millions d'euros en 2017).

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options en vigueur au 31 décembre 2018, après prise en compte de la réalisation partielle des conditions de performance attachées à certains plans :

Date d'attribution	Nombre de droits au 31 décembre 2018*	Échéance de la période d'acquisition et de conservation des droits	Type d'actions
26 novembre 2015	500 210	26 novembre 2019	existantes
24 novembre 2016	1 230 680	24 novembre 2020	existantes
23 novembre 2017	1 226 480	23 novembre 2021	existantes
22 novembre 2018	1 219 619	22 novembre 2022	existantes
Total	**4 176 989**		

*sous réserve de la réalisation des conditions de performance et de présence applicables à chacun des plans.

b) Plans d'attribution d'unités de performance

Des plans d'attribution d'unités de performance, assujettis à des conditions de présence et de performance, ont été mis en œuvre annuellement entre 2012 et 2015 au profit de certains cadres et dirigeants du Groupe en France. Lesdits plans ne donnent pas lieu à remise d'actions mais donnent à leurs bénéficiaires la possibilité de recevoir à long terme (période d'exercice comprise entre 4 années après la date d'attribution et 10 années après cette date) une rémunération en numéraire dont le montant sera déterminé par référence au cours de bourse de l'action Saint-Gobain.

Depuis 2016, aucun plan de rémunération à long terme sous la forme d'unités de performance n'a été mis en place, l'ensemble des bénéficiaires ayant reçu des actions de performance.

En 2018, 495 087 unités de performance sont devenues exerçables au titre du plan 2014 ; 103 313 unités de performance de ce même plan sont devenues caduques, dont 81 172 unités suite à réalisation partielle de la condition de performance et 22 141 unités suite à la non réalisation de la condition de présence.

Le tableau ci-dessous présente l'historique des plans d'attribution d'unités de performance en cours d'acquisition au 31 décembre 2018

Date d'attribution	Nombre d'unités de performance attribuées à l'origine du plan	Exercices anticipés	Solde d'unités de performance au 31 décembre 2018*
26 novembre 2015	556 340		556 340

*sous réserve de la réalisation des conditions de performance et de présence applicables à chacun des plans.

Le montant enregistré en charges en 2018 au titre de ces plans s'élève à 11 millions d'euros (21 millions d'euros en 2017).

NOTE 6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

6.1. Ecarts d'acquisition

Lors d'une acquisition, les actifs et les passifs assumés de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur dans un délai d'affectation de douze mois et rétroactivement à la date de l'acquisition.

L'évaluation du prix d'acquisition (« contrepartie transférée » dans la terminologie IFRS 3R), incluant le cas échéant le montant estimé de la juste valeur des compléments de prix et rémunérations conditionnelles (« contrepartie éventuelle » dans la terminologie IFRS 3R), doit être finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Conformément à IFRS 3R, les ajustements éventuels du prix d'acquisition au-delà de la période de douze mois sont enregistrés en compte de résultat. Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période.

Par ailleurs, les écarts d'acquisition sont enregistrés uniquement lors de la prise de contrôle. Toute augmentation ultérieure de pourcentage d'intérêt (sans prise ou perte de contrôle) n'affecte plus l'écart d'acquisition mais est enregistrée en variation des capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan consolidé comme la différence entre, d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts minoritaires de l'acquise déterminés soit à leur juste valeur (méthode du goodwill « complet ») soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis (méthode du goodwill « partiel ») et, d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le Groupe privilégie la méthode du goodwill « partiel » et en conséquence le montant des écarts d'acquisition enregistré selon la méthode du goodwill « complet » n'est pas significatif.

Tout surplus du prix d'acquisition par rapport à la quote-part de l'acquéreur dans les justes valeurs des actifs et passifs acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Les variations des écarts d'acquisition sur les exercices 2018 et 2017 sont détaillées ci-dessous :

(en millions d'euros)	2018	2017
Au 1er janvier		
Valeur brute	12 023	12 160
Dépréciations cumulées	(1 448)	(1 491)
Valeur nette	**10 575**	**10 669**
Variations		
Dépréciations	(1 116)	(70)
Ecarts de conversion	30	(497)
Retraitement hyperinflation Argentine	27	0
Evolution du périmètre	476	473
Actifs détenus en vue de la vente	(4)	0
Total des variations de la période	**(587)**	**(94)**
Au 31 décembre		
Valeur brute	12 394	12 023
Dépréciations cumulées	(2 406)	(1 448)
Valeur nette	**9 988**	**10 575**

En 2018, les évolutions du périmètre correspondent aux entrées de périmètre concernant l'ensemble des pôles (cf. paragraphe 2.2.1). Les pertes de valeur constatées en 2018 sont détaillées en note 6.5.3. Les écarts de conversion 2018 incluent principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, du real brésilien, de la livre sterling, du peso argentin et de la livre turque.

En 2017, les évolutions du périmètre correspondaient essentiellement aux entrées de périmètre pour 474 millions d'euros dans le Pôle Produits Pour la Construction. De plus, les tests de valeur réalisés en 2017 avaient conduit à des dépréciations des écarts d'acquisition principalement de l'activité Vitrage aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Les écarts de conversion incluaient principalement les incidences de la variation de change du dollar américain, de la livre sterling, de la couronne norvégienne et du real brésilien.

Les valeurs nettes des écarts d'acquisition par Pôle et Activité se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Vitrage	201	189
Matériaux Haute Performance	1 826	1 602
Produits Pour la Construction	5 986	6 014
Distribution Bâtiment	1 975	2 770
Total	**9 988**	**10 575**

Les écarts d'acquisition se situent essentiellement dans le Pôle Produits Pour la Construction et concernent principalement les activités du Gypse (3 304 millions d'euros au 31 décembre 2018) et des Mortiers Industriels (2 077 millions d'euros au 31 décembre 2018) et dans les métiers du Pôle Distribution Bâtiment notamment en France et en Scandinavie.

6.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les brevets, les marques, les logiciels et les frais de développement. Elles sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les marques de distribution acquises et certaines marques industrielles acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur forte notoriété sur le plan national et/ou international. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels. Les autres marques sont amorties sur leur durée d'utilité qui n'excède pas quarante ans.

Les coûts encourus lors de la phase de développement des logiciels créés sont inscrits à l'actif en immobilisations incorporelles. Il s'agit principalement des frais de configuration, de programmation et de tests. Les brevets et les logiciels

acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les brevets sont amortis sur une période n'excédant pas vingt ans. Les logiciels acquis sont amortis sur une période comprise entre trois et cinq ans.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée d'utilisation estimée n'excédant pas cinq ans à compter de la date de première commercialisation des produits.

Les variations des autres immobilisations incorporelles sur les exercices 2018 et 2017 sont analysées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Brevets	Marques non amortissables	Logiciels	Frais de développement	Autres	Total immobilisations incorporelles
Au 31 décembre 2016						
Valeur brute	165	2 731	1 066	147	451	4 560
Amortissements et dépréciations cumulés	(139)	(587)	(846)	(111)	(215)	(1 898)
Valeur nette	**26**	**2 144**	**220**	**36**	**236**	**2 662**
Variations						
Acquisitions	0	0	97	8	79	184
Cessions	0	0	(3)	0	(1)	(4)
Ecarts de conversion	(2)	(55)	(9)	(2)	(11)	(79)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(4)	(80)	(74)	(13)	(11)	(182)
Evolution du périmètre et autres variations	0	6	8	2	6	22
Total des variations de la période	**(6)**	**(129)**	**19**	**(5)**	**62**	**(59)**
Au 31 décembre 2017						
Valeur brute	149	2 682	1 093	119	505	4 548
Amortissements et dépréciations cumulés	(129)	(667)	(854)	(88)	(207)	(1 945)
Valeur nette	**20**	**2 015**	**239**	**31**	**298**	**2 603**
Variations						
Acquisitions	2	0	142	9	36	189
Cessions	(1)	0	(5)	(2)	(16)	(24)
Ecarts de conversion	0	(8)	(1)	0	(1)	(10)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(4)	(109)	(108)	(12)	(90)	(323)
Evolution du périmètre et autres variations	2	3	8	(2)	81	92
Actifs détenus en vue de la vente	0	0	(1)	0	0	(1)
Total des variations de la période	**(1)**	**(114)**	**35**	**(7)**	**10**	**(77)**
Au 31 décembre 2018						
Valeur brute	148	2 649	1 170	121	568	4 656
Amortissements et dépréciations cumulés	(129)	(748)	(896)	(97)	(260)	(2 130)
Valeur nette	**19**	**1 901**	**274**	**24**	**308**	**2 526**

Les pertes de valeur constatées en 2018 sont détaillées en note 6.5.3.

La ventilation des marques non amortissables par Pôle figure dans les tableaux d'informations sectorielles en note 4 « Eléments courants de l'activité opérationnelle ».

6.3. Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût historique diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.

Le coût des actifs peut également inclure des frais accessoires directement attribuables à l'acquisition ainsi que l'incidence du dénouement des opérations de couverture sur les flux de trésorerie liés aux achats d'immobilisations corporelles.

Les dépenses encourues au cours des phases d'exploration, de prospection et d'évaluation des ressources minérales sont inscrites en immobilisations corporelles quand il est probable que des avantages économiques futurs découleront de ces dépenses. Elles comprennent notamment les études topographiques ou géologiques, les frais de forage, les échantillonnages et tous les coûts permettant l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale.

Les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont immobilisés dans le coût de l'actif lorsqu'ils sont significatifs.

Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations, qui sont essentiellement des actifs industriels destinés

à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie.

L'amortissement des immobilisations corporelles à l'exception des terrains est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives qui font l'objet d'une revue régulière.

- Usines et bureaux principaux 30 - 40 ans
- Autres immeubles 15 - 25 ans
- Machines de production et équipements 5 - 16 ans
- Véhicules 3 - 5 ans
- Mobilier, agencements, matériels de bureau et informatique 4 - 16 ans

Les carrières de gypse sont amorties en fonction des quantités extraites sur l'exercice rapportées à la capacité d'extraction sur la durée estimée d'utilisation.

Dans le cas de dégradation immédiate et lorsque le Groupe a une obligation légale, implicite ou contractuelle de remise en état d'un site, des provisions pour réhabilitation des sites sont comptabilisées et constituent un composant de l'actif. Ces provisions sont révisées périodiquement et font l'objet d'une actualisation financière sur la durée prévisionnelle d'exploitation. Le composant est amorti sur la même durée de vie que les mines et carrières.

Les subventions d'investissement reçues au titre d'achat d'immobilisations sont comptabilisées au passif du bilan dans le poste "Autres dettes" et sont créditées dans le compte de résultat en fonction de la durée d'utilité effective des immobilisations pour lesquelles elles ont été attribuées.

Les variations des immobilisations corporelles sur les exercices 2018 et 2017 sont analysées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Terrains et carrières	Constructions	Matériels et outillages	Immobilisations en cours	Total immobilisations corporelles
Au 31 décembre 2016					
Valeur brute	2 510	8 607	19 744	1 067	31 928
Amortissements et dépréciations cumulés	(560)	(5 068)	(14 596)	(50)	(20 274)
Valeur nette	**1 950**	**3 539**	**5 148**	**1 017**	**11 654**
Variations					
Acquisitions	15	68	269	1 186	1 538
Cessions	(31)	(18)	(31)	(17)	(97)
Ecarts de conversion	(67)	(158)	(251)	(64)	(540)
Dotation aux amortissements et dépréciations	(33)	(263)	(883)	(11)	(1 190)
Transferts	0	213	687	(900)	0
Evolution du périmètre et autres variations	43	61	53	68	225
Total des variations de la période	**(73)**	**(97)**	**(156)**	**262**	**(64)**
Au 31 décembre 2017					
Valeur brute	2 454	8 558	19 575	1 335	31 922
Amortissements et dépréciations cumulés	(577)	(5 116)	(14 583)	(56)	(20 332)
Valeur nette	**1 877**	**3 442**	**4 992**	**1 279**	**11 590**
Variations					
Acquisitions	12	72	286	1 296	1 666
Cessions	(29)	(13)	(25)	(7)	(74)
Ecarts de conversion	2	(32)	(43)	(10)	(83)
Retraitement hyperinflation Argentine	2	12	13	4	31
Dotation aux amortissements et dépréciations	(145)	(500)	(1 083)	(38)	(1 766)
Transferts	0	255	862	(1 117)	0
Evolution du périmètre et autres variations	71	(13)	73	(4)	127
Actifs détenus en vue de la vente	(56)	(26)	(45)	(29)	(156)
Total des variations de la période	**(143)**	**(245)**	**38**	**95**	**(255)**
Au 31 décembre 2018					
Valeur brute	2 463	8 331	19 802	1 421	32 017
Amortissements et dépréciations cumulés	(729)	(5 134)	(14 772)	(47)	(20 682)
Valeur nette	**1 734**	**3 197**	**5 030**	**1 374**	**11 335**

En 2018, la ligne « Evolution de périmètre et autres variations » correspond essentiellement aux entrées de périmètre des pôles Produits Pour la Construction et Matériaux Innovants et aux sorties de périmètre du Pôle Produits Pour la Construction dont principalement les actifs des entités du site de PAM Xuzhou (cf. note 2). Les pertes de valeur constatées en 2018 sont détaillées en note 6.5.3.

6.4. Contrats de location-financement et locations simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location-financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location-financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties linéairement sur la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

En 2018, les autres variations d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 24 millions d'euros (15 millions d'euros en 2017) correspondant aux nouveaux contrats de location-financement non inclus dans le tableau des flux de trésorerie conformément à la norme IAS 7. A la clôture de l'exercice, le montant total des immobilisations en location-financement s'élève à 99 millions d'euros (83 millions d'euros en 2017).

6.5. Suivi de la valeur

6.5.1. Dépréciation des immobilisations corporelles, incorporelles et écarts d'acquisition

Le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables, ce test de valeur est réalisé dès que celles-ci génèrent des baisses de chiffre d'affaires et des pertes d'exploitation du fait d'éléments internes ou d'évènements externes, et qu'il n'est pas envisagé, dans le cadre du budget annuel ou du plan qui leur est associé, un redressement significatif.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles (dont les marques à durée de vie indéfinie), un test de valeur est effectué au minimum chaque année calendaire sur la base d'un plan stratégique. Les écarts d'acquisition sont passés en revue systématiquement et de façon exhaustive au niveau des unités génératrices de trésorerie ou UGT. Le Groupe considère ses activités regroupées en Pôles comme des segments de *reporting*, chaque segment pouvant regrouper plusieurs UGT. Une UGT représente une subdivision d'un segment de *reporting*, généralement définie comme une activité principale de ce segment dans une zone géographique donnée. L'UGT correspond en général au niveau auquel le Groupe gère ses activités et analyse ses résultats dans son *reporting* interne.

En 2018, le nombre d'UGT est resté inchangé par rapport à 2017, soit 30. Compte tenu du classement de l'activité de distribution en Allemagne en activité détenue en vue de la vente (cf. paragraphe 2.3), les actifs et passifs de l'UGT distribution en Allemagne sont évalués à la valeur la plus faible entre la juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur nette comptable.

La méthode retenue pour ces tests de valeur est homogène avec celle pratiquée par le Groupe pour les valorisations de sociétés lors d'acquisitions ou de prises de participation. La valeur comptable des actifs des UGT est comparée à leur valeur d'utilité, c'est-à-dire à la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs hors frais financiers mais après impôts. Sa détermination s'appuie sur des hypothèses fixées par la Direction et requiert la prise en compte d'estimations et de jugements, tels que l'évolution future du chiffre d'affaires, de la rentabilité, des investissements et des autres flux de trésorerie liés à l'exploitation de ces actifs ainsi que l'évaluation du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs. La méthode prolonge de deux ans le flux de trésorerie de la dernière année au-delà du plan stratégique, puis prolonge à l'infini pour les écarts d'acquisition un montant normatif de flux (milieu de cycle d'activité) avec un taux de croissance annuel faible (en général 1,5 %, à l'exception des pays émergents ou d'activités à forte croissance organique pour lesquels ce taux est alors de 2 %). Les données de croissance s'appuient sur les données externes émises par des organismes réputés. Compte-tenu d'une tendance toujours baissière des taux d'intérêts de la dette du Groupe, le taux d'actualisation a été ramené à 6,85 % en 2018 contre 7,25 % en 2017 et 2016. Ce taux correspond au coût moyen du capital du Groupe augmenté, si nécessaire et suivant les zones géographiques, d'un risque pays. En 2018, ce taux s'établit à 6,85 % pour l'Europe Occidentale et l'Amérique du Nord, à 7,85 % pour l'Europe de l'Est et l'Asie Pacifique émergente et à 8,75 % pour l'Amérique du Sud, la Russie et le Moyen-Orient

L'utilisation de taux après impôt aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôt avec des flux de trésorerie non fiscalisés.

6.5.2. Test de valeur des unités génératrices de trésorerie ou UGT

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat. Pour les autres actifs corporels et incorporels, lorsqu'il apparaît un indice montrant que les dépréciations sont susceptibles de ne plus exister, et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les dépréciations antérieurement constatées sont reprises en résultat en tenant compte du rattrapage des amortissements.

Lors de la réalisation des tests de valeur, les différentes hypothèses mesurant la sensibilité de la méthode sont systématiquement testées sur les paramètres suivants :

- variation du taux d'actualisation des flux de trésorerie de +/- 0,5 % ;
- variation du taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini de +/- 0,5 % ;
- variation du taux du résultat d'exploitation de -1 point pour les activités industrielles et de -0,5 point pour les activités de distribution.

Au 31 décembre 2018, une variation défavorable de +0,5 % dans le taux d'actualisation pour toutes les UGT aurait engendré une dépréciation des actifs non courants du Groupe d'environ 147 millions d'euros. Par ailleurs, l'impact d'une variation défavorable de -0,5 % dans le taux de croissance annuel moyen des flux de trésorerie projetés à l'infini dans toutes les UGT aurait entraîné une dépréciation des actifs non courants d'environ 115 millions d'euros. L'impact d'une variation défavorable de -1 point du taux de résultat d'exploitation pour toutes les UGT industrielles aurait engendré une dépréciation des actifs non courants du Groupe d'environ 105 millions d'euros et la variation de -0,5 point du taux pour les activités de distribution aurait engendré une dépréciation de 223 millions d'euros. La sensibilité sur le Pôle Distribution Bâtiment prend en compte une hypothèse de risque de *Brexit* sans accord à la date de l'établissement des comptes.

	Incidence d'une variation de			
(en millions d'euros)	+0,5% sur le taux d'actualisation	-0,5% sur le taux de croissance	-1 point sur le taux de résultat d'exploitation	-0,5 point sur le taux de résultat d'exploitation
Vitrage			(2)	
Matériaux Haute Performance				
Produits Pour la Construction	(31)	(24)	(103)	
Distribution Bâtiment	(116)	(91)		(223)
Total	**(147)**	**(115)**	**(105)**	**(223)**

6.5.3. Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice

Le Groupe a revu ses tests de valorisation en prenant en compte la situation actuelle et des perspectives révisées à la baisse dans certains métiers et certains pays.

Le Royaume-Uni fait face à un contexte incertain avec le *Brexit* dans un environnement concurrentiel accru qui pèse sur les marges, ce qui a conduit le Groupe à constater une dépréciation des écarts d'acquisition de 750 millions d'euros sur l'activité distribution.

Au premier semestre 2018, des dépréciations pour un montant de 223 millions d'euros avaient été comptabilisées sur l'activité Canalisation. Suite à l'arrêt de PAM Xuzhou en Chine, le Groupe avait notamment été amené à réaliser un test de valeur des actifs de l'UGT Canalisation qui avait abouti à constater une dépréciation de 130 millions d'euros de l'écart d'acquisition. Au second semestre 2018, le Groupe a finalisé la cession de ses entités du site PAM Xuzhou et a poursuivi la restructuration de l'activité Canalisation avec la constatation d'une dépréciation complémentaire de ses actifs. Le montant annuel de la dépréciation s'élève à 511 millions d'euros dont une dépréciation des écarts d'acquisition de 224 millions d'euros.

Par ailleurs, l'activité Lapeyre a continué la mise en œuvre de sa restructuration et une dépréciation de ses actifs a été constatée pour un montant de 372 millions d'euros dont 131 millions d'euros au titre des autres immobilisations incorporelles.

De plus, la valorisation de la distribution en Allemagne est ajustée dans le contexte de la cession (cf. paragraphe 2.3) pour un montant de 212 millions d'euros dont 130 millions d'euros au titre des écarts d'acquisition.

La ventilation des dépréciations d'actifs par Pôle pour les exercices de 2018 et de 2017 est indiquée dans les tableaux d'informations sectorielles en Note 4 « Eléments courants de l'activité opérationnelle ».

NOTE 7 TITRES MIS EN EQUIVALENCE ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Une joint-venture ou co-entreprise est un accord de partenariat où chacun des partenaires exerce un contrôle conjoint avec partage du contrôle en vertu duquel un consentement unanime est requis sur les décisions importantes. Les droits des partenaires portent sur l'actif net de la société. Les entreprises associées sont celles où le partenaire n'exerce en revanche qu'une influence notable, avec pouvoir de participer aux décisions, mais sans exercice du contrôle.

Conformément à la norme IAS 28, la participation dans des entreprises associées comme des coentreprises doit être enregistrée selon la même méthode de consolidation par mise en équivalence.

7.1. Evolution de la valeur d'équivalence

L'évolution de la valeur d'équivalence en 2018 et 2017 s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2018	2017
Au 1er janvier		
Part du Groupe dans :		
Entreprises associées	173	181
Coentreprises	187	183
Total	360	364
Ecarts d'acquisition	19	12
Titres mis en équivalence	**379**	**376**
Variations		
Quote-part du Groupe dans le résultat net des :		
Entreprises associées	11	3
Coentreprises	19	30
Total	30	33
Dividendes payés	(11)	(20)
Ecarts de conversion	(2)	(18)
Transferts, augmentations de capital et autres variations	16	6
Evolution du périmètre	0	2
Total des variations de la période	**33**	**3**
Au 31 décembre		
Part du Groupe dans :		
Entreprises associées	185	173
Coentreprises	207	187
Total	392	360
Ecarts d'acquisition	20	19
Titres mis en équivalence	**412**	**379**

Les principaux agrégats financiers des sociétés comptabilisées par mise en équivalence sont les suivants :

	Exercice 2018			Exercice 2017		
(en millions d'euros)	Entreprises associées	Coentreprises	Total	Entreprises associées	Coentreprises	Total
Chiffre d'affaires et produits accessoires	774	670	1 444	789	709	1 498
Résultat net	52	41	93	28	67	95
Actifs courants	528	305	833	495	310	805
Actifs non courants	480	372	852	533	337	870
Passifs courants	225	116	341	227	145	372
Passifs non courants	783	561	1 344	801	502	1 303
Capitaux propres	622	444	1 066	592	409	1 001

7.2. Transactions avec les entreprises mises en équivalence – parties liées

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe dans le cadre normal de ses activités avec les entreprises associées et coentreprises. Ces transactions se font à des conditions normales de marché.

Au 31 décembre, les actifs et passifs avec les sociétés mises en équivalence sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Créances financières	2	1
Stocks	0	0
Créances à court terme	9	7
Disponibilités et équivalents de trésorerie	0	0
Provisions pour dépréciation des comptes d'actif	0	0
Dettes à court terme	5	2
Crédits de trésorerie	0	0

Les transactions d'achats et de ventes avec les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Achats	2	2
Ventes	33	40

7.3. Autres actifs non courants

A compter du 1er janvier 2018, le Groupe a fait le choix de présenter dans l'état des produits et des charges comptabilisés les variations de juste valeur des titres de participation. Jusqu'au 31 décembre 2017, les titres de participation étaient classés en catégorie « disponibles à la vente ».

Les variations des autres actifs non courants sur les exercices 2018 et 2017 sont analysées ci-dessous :

(en millions d'euros)	Titres de participation et autres titres	Prêts, dépôts et cautions	Actifs nets de retraites	Total des autres actifs non courants
Au 31 décembre 2016				
Valeur brute	163	526	41	730
Provisions pour dépréciation	(15)	(5)		(20)
Valeur nette	**148**	**521**	**41**	**710**
Variations				
Augmentations/(diminutions)	82	(3)	123	202
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	0	2		2
Ecarts de conversion	(10)	(11)	(3)	(24)
Transferts et autres variations	3	0		3
Evolution du périmètre	(122)	3		(119)
Total des variations de la période	**(47)**	**(9)**	**120**	**64**
Au 31 décembre 2017				
Valeur brute	111	516	161	788
Provisions pour dépréciation	(10)	(4)		(14)
Valeur nette	**101**	**512**	**161**	**774**
Variations				
Augmentations/(diminutions)	1 756	113	34	1 903
Dotations/reprises des provisions pour dépréciation	(1)	(7)		(8)
Ecarts de conversion	(5)	(1)	(2)	(8)
Transferts et autres variations	0	(2)		(2)
Evolution du périmètre	(68)	5		(63)
Variation de juste valeur	(69)	0		(69)
Total des variations de la période	**1 613**	**108**	**32**	**1 753**
Au 31 décembre 2018				
Valeur brute	1 742	625	193	2 560
Provisions pour dépréciation	(28)	(5)		(33)
Valeur nette	**1 714**	**620**	**193**	**2 527**

En 2018, les augmentations/(diminutions) et la variation de juste valeur des titres de participation et autres titres correspondent principalement à l'opération SWH/Sika (cf. note 2).

NOTE 8 AUTRES PROVISIONS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS, PASSIFS EVENTUELS ET LITIGES

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement du Groupe.

Les provisions pour autres passifs significatives dont les dates de paiement peuvent être anticipées font l'objet d'une actualisation.

8.1. Provisions pour autres passifs

Le détail par nature et l'évolution des autres provisions et passifs courants et non courants sont les suivants :

(en millions d'euros)	Provisions pour litiges	Provisions pour environnement	Provisions pour restructuration	Provisions pour charges de personnel	Provisions pour garantie clients	Provisions pour autres risques	Total des provisions pour autres passifs	Dettes sur investissements	Total
Au 31 décembre 2016									
Part courante	125	36	52	29	122	60	424	12	436
Part non courante	475	122	47	76	111	221	1 052	190	1 242
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	**600**	**158**	**99**	**105**	**233**	**281**	**1 476**	**202**	**1 678**
Variations									
Dotations	155	12	49	62	64	73	415		415
Reprises	(3)	(3)	(9)	(13)	(23)	(25)	(76)		(76)
Utilisations	(135)	(12)	(58)	(34)	(54)	(99)	(392)		(392)
Evolution du périmètre			2	1	3	6	12		12
Autres variations (reclassements et écarts de conversion)	(71)	(1)	(4)	(6)	(25)	(1)	(108)	(64)	(172)
Total des variations de la période	**(54)**	**(4)**	**(20)**	**10**	**(35)**	**(46)**	**(149)**	**(64)**	**(213)**
Au 31 décembre 2017									
Part courante	137	30	38	21	102	71	399	13	412
Part non courante	409	124	41	94	96	164	928	125	1 053
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	**546**	**154**	**79**	**115**	**198**	**235**	**1 327**	**138**	**1 465**
Variations									
Dotations	122	10	150	35	71	51	439		439
Reprises	(3)	(2)	(9)	(14)	(23)	(53)	(104)		(104)
Utilisations	(126)	(13)	(47)	(31)	(54)	(49)	(320)		(320)
Evolution du périmètre		2	(32)			1	(29)		(29)
Autres variations (reclassements et écarts de conversion)	25		(4)	(2)	2	(6)	15	35	50
Total des variations de la période	**18**	**(3)**	**58**	**(12)**	**(4)**	**(56)**	**1**	**35**	**36**
Au 31 décembre 2018									
Part courante	127	27	106	19	102	73	454	11	465
Part non courante	437	124	31	84	92	106	874	162	1 036
Total des provisions pour autres passifs et dettes sur investissements	**564**	**151**	**137**	**103**	**194**	**179**	**1 328**	**173**	**1 501**

8.1.1. Provisions pour litiges

Au 31 décembre 2018 et 2017, les provisions pour litiges couvrent essentiellement les actions relatives à l'amiante et aux procédures PFOA intentées contre le Groupe. Ces provisions sont explicitées plus en détail dans le chapitre 8.2 « Passifs éventuels et litiges ».

8.1.2. Provisions pour risque environnement

Ces provisions couvrent les charges liées à la protection de l'environnement, à la remise en état et au nettoyage des sites.

8.1.3. Provisions pour restructuration

Au 31 décembre 2018, après prise en compte d'une dotation nette de 141 millions d'euros, les provisions pour restructuration s'élèvent à 137 millions d'euros (79 millions au 31 décembre 2017).

8.1.4. Provisions pour charges de personnel

Ces provisions comprennent essentiellement des indemnités dues au personnel non liées à des opérations de restructuration.

8.1.5. Provisions pour garantie clients

Ces provisions couvrent les obligations résultant de garanties accordées aux clients notamment aux Etats-Unis. Ces provisions sont évaluées selon une approche statistique multicritères prenant en compte les paiements effectués les années antérieures au titre des obligations contractuelles dans le métier et la zone considérée. Le cas échéant, en cas de litige spécifique, une provision dédiée au risque identifié est constituée.

8.1.6. Provisions pour autres risques

Au 31 décembre 2018, les provisions pour autres risques s'élèvent à 179 millions d'euros (235 millions au 31 décembre 2017) et concernent notamment, les Etats-Unis (39 millions d'euros), le Brésil (34 millions d'euros), l'Allemagne (33 millions d'euros), la France (29 millions d'euros) et l'Italie (13 millions d'euros).

8.1.7. Dettes sur investissements

Les dettes sur investissements sont constituées des engagements d'achats de titres de participation aux actionnaires minoritaires, des dettes sur acquisition de titres de sociétés du Groupe et des *puts* sur minoritaires.

En 2018, la variation des dettes sur investissements concerne essentiellement des *puts* sur minoritaires.

8.2. Passifs éventuels et litiges

8.2.1. Litiges relatifs à l'amiante

Les procédures en cours liées à l'amiante sont décrites ci-après.

8.2.1.1. Litiges français relatifs à l'amiante

a) Actions en reconnaissance de la faute inexcusable

En France, où les sociétés Everite et Saint-Gobain PAM ont exercé dans le passé des activités de fibre-ciment, sept nouvelles actions individuelles émanant d'anciens salariés de ces sociétés, à raison des maladies professionnelles liées à l'amiante dont ils sont ou ont été atteints, ou de leurs ayants droit, sont venues s'ajouter en 2018 à celles engagées depuis 1996. 822 actions au total au 31 décembre 2018 ont été ainsi engagées depuis l'origine contre ces deux sociétés en vue d'obtenir une indemnisation complémentaire à la prise en charge par les Caisses d'assurance maladie des conséquences de ces maladies professionnelles.

Sur ces 822 procédures, 789 sont au 31 décembre 2018 définitivement terminées tant sur le fond que sur le montant et la prise en charge des indemnisations. Dans ces dossiers, les juridictions ont toutes retenu la responsabilité de l'employeur au titre de la faute inexcusable.

Les indemnisations définitivement versées par Everite et Saint-Gobain PAM l'ont été pour un montant global d'environ 4,6 millions d'euros.

Concernant les 33 actions restant en cours contre Everite et Saint-Gobain PAM au 31 décembre 2018, cinq sont terminées sur le fond ainsi que sur la fixation du montant des indemnisations, mais demeurent en cours quant à l'affectation de la charge financière des indemnisations.

Sur les 28 actions restantes, 24 sont, au 31 décembre 2018, en cours sur le fond, à différents stades de la procédure : trois sont en cours de procédure administrative devant des Caisses d'assurance maladie, 21 sont pendantes devant des tribunaux des affaires de sécurité sociale ou des cours d'appel. Les quatre dernières actions ont fait l'objet d'une radiation d'instance, les demandeurs pouvant en solliciter le rétablissement à tout moment pendant un délai de deux ans à compter de la décision prononçant la radiation.

Par ailleurs, 237 actions de même nature ont été au total au 31 décembre 2018 engagées depuis l'origine par des salariés, anciens salariés ou leurs ayants droit, de 13 sociétés françaises du Groupe (hors actions engagées contre les sociétés ne faisant plus partie du Groupe) qui avaient notamment utilisé des équipements de protection en amiante destinés à les protéger de la chaleur des fours.

Au 31 décembre 2018, 211 procédures étaient définitivement terminées, 129 d'entre elles s'étant soldées par des décisions ayant retenu la faute inexcusable de l'employeur.

A cette même date, les indemnisations définitivement versées par ces sociétés l'ont été pour un montant global d'environ 7,0 millions d'euros.

S'agissant des 26 actions restant en cours au 31 décembre 2018, deux en sont encore au stade de l'instruction par la Caisse d'assurance maladie, 23 sont en cours sur le fond dont 20 pendantes devant des tribunaux des affaires de sécurité sociale et trois devant des cours d'appel. Enfin, une action est terminée sur le fond mais demeure pendante concernant l'affectation de la charge financière des indemnisations.

b) Actions en réparation du préjudice d'anxiété

Par ailleurs, huit sociétés françaises du Groupe qui, pour six d'entre elles, exploitent ou ont exploité en France des établissements « classés amiante » font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts de nature différente des actions visées ci-dessus.

Par établissements « classés amiante », il faut entendre des établissements industriels, fermés ou en activité, qui ont dans le passé, soit fabriqué des matériaux contenant de l'amiante, soit utilisé des équipements de protection et d'isolation en amiante et qui sont inscrits par arrêté ministériel sur la liste des établissements ouvrant droit pour les salariés y travaillant ou y ayant travaillé au bénéfice de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (ACAATA).

Il s'agit d'actions, 822 au total au 31 décembre 2018, engagées par des salariés ou anciens salariés non atteints de maladie professionnelle due à l'amiante, bénéficiaires ou non de l'ACAATA, en vue d'obtenir l'indemnisation d'un préjudice d'anxiété ayant pour origine leur prétendue exposition à l'amiante. Sur ces 822 procédures, 720 sont définitivement terminées et le montant global des indemnisations s'élève au 31 décembre 2018 à 7,6 millions d'euros. Les 102 actions restantes sont pendantes devant les conseils de prud'hommes compétents.

Il est précisé que les chiffres ci-dessus n'incluent pas les actions engagées contre les sociétés ne faisant plus partie du Groupe.

8.2.1.2. Litiges américains relatifs à l'amiante

Aux États-Unis, plusieurs activités du Groupe qui ont dans le passé fabriqué des produits ayant contenu de l'amiante tels que des tuyaux en fibre-ciment, des produits de toiture ou des isolants spéciaux, font l'objet d'actions judiciaires en dommages-intérêts, le cas échéant en dommages punitifs, de personnes autres que leurs salariés ou anciens salariés à raison d'une exposition alléguée à ces produits sans que, dans de nombreux cas, ne soient démontrées ni une exposition spécifique à un ou plusieurs produits donnés, ni une maladie ou une incapacité physique particulière. La grande majorité de ces actions vise le plus souvent simultanément de très nombreuses autres entreprises extérieures au Groupe qui ont été fabricants, distributeurs, installateurs ou utilisateurs de produits ayant contenu de l'amiante.

a) Evolution en 2018

Le nombre estimé de nouveaux litiges liés à l'amiante mettant en cause CertainTeed en 2018 est d'environ 2 600, comparé à 3 100 en 2017. Par rapport aux dernières années, le nombre de nouveaux litiges est en baisse sensible.

Les litiges visant CertainTeed sont réglés dans la quasi-totalité des cas par voie de transaction ou rejetés. Environ 4 300 litiges du stock des litiges en cours ont ainsi fait l'objet d'une transaction en 2018 (contre 3 900 en 2017 et 3 700 en 2016). Compte tenu du stock de litiges existant à fin 2017 (34 300), des nouveaux litiges survenus pendant l'exercice et des litiges ainsi résolus par voie de transaction, environ 32 600 litiges demeuraient en cours au 31 décembre 2018. Une proportion élevée de ces litiges en cours correspond à des plaintes enregistrées il y a plus de cinq ans par des personnes n'ayant pas démontré de réelle exposition à l'amiante. Il est probable qu'un grand nombre de ces plaintes seront un jour annulées par les tribunaux.

b) Incidence sur les comptes

Cette situation a conduit le Groupe à comptabiliser une charge de 106 millions de dollars au titre de l'exercice 2018, destinée à faire face à l'évolution des litiges. Ce montant est stable par rapport à celui comptabilisé en 2017 et en 2016. La provision pour litige amiante chez CertainTeed aux Etats-Unis s'établit au 31 décembre 2018 à 568 millions de dollars (contre 555 millions de dollars au 31 décembre 2017 et 562 millions de dollars au 31 décembre 2016).

c) Incidence sur la trésorerie

Le montant total des indemnisations payées au titre des plaintes déposées contre CertainTeed (correspondant pour partie à des litiges ayant fait l'objet d'une transaction avant 2018 mais pour lesquels les indemnisations n'ont été versées qu'en 2018 et pour partie à des litiges entièrement réglés et indemnisés en 2018), ainsi que des indemnisations versées en 2018 par les autres activités du Groupe aux Etats-Unis impliquées dans des actions judiciaires liées à l'amiante, s'est élevé à 67 millions de dollars (contre 76 millions de dollars en 2017 et 97 millions de dollars en 2016).

8.2.1.3. Situation au Brésil

Au Brésil, les anciens salariés de Brasilit qui sont atteints de maladies professionnelles liées à l'amiante se voient proposer, selon les cas, soit une indemnisation exclusivement pécuniaire, soit une assistance médicale à vie assortie d'une indemnisation. Environ 1 200 accords ont ainsi été conclus jusqu'à ce jour.

Deux actions collectives ont été engagées en 2017 à l'encontre de Brasilit par deux associations de défense d'anciens salariés ayant été exposés à l'amiante dans les établissements de São Caetano (État de São Paulo) et de Recife (État de Pernambouc) en vue d'obtenir une révision de l'assistance médicale et des indemnisations pécuniaires. Ces actions sont à un stade très préliminaire à ce jour.

Brasilit fait l'objet de contrôles du ministère du Travail et continue de se conformer à l'ensemble de ses obligations légales en matière d'assistance médicale de ses salariés et anciens salariés.

En novembre 2017, la Cour suprême du Brésil a décidé d'interdire définitivement l'usage de l'amiante dans l'ensemble du pays. Brasilit a volontairement cessé de l'utiliser dès 2002.

8.2.2. Droit de la concurrence et procédures liées

8.2.2.1. Enquête de la Commission suisse de la concurrence dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires

En novembre 2011, la Commission suisse de la concurrence a ouvert une enquête pour pratiques anticoncurrentielles dans le secteur de la distribution de matériels sanitaires. En mai 2014, le secrétariat de la Commission a adressé une notification de griefs à Sanitas Troesch ainsi qu'à d'autres grossistes du secteur arguant que Sanitas Troesch et certains de ses concurrents se seraient notamment concertés en 2005 et en 2012 sur une baisse des prix « bruts » (« *gross prices* »).

L'amende totale prononcée à l'encontre de toutes les sociétés concernées est de 80 millions de francs suisses. Pour Sanitas Troesch, elle s'élève à 28,5 millions de francs suisses. Sanitas Troesch a fait appel de cette décision le 2 mai 2016. Sanitas Troesch réfute toujours fermement les griefs avancés ; une provision pour litiges a néanmoins été passée au 31 décembre 2015 pour un montant équivalent au montant de l'amende, montant inchangé au 31 décembre 2018.

8.2.2.2. Enquête de l'Autorité de la concurrence française dans le secteur des produits d'isolation thermique des bâtiments

Le 6 août 2014, la société Saint-Gobain Isover et la Compagnie de Saint-Gobain (en tant que société-mère du Groupe Saint-Gobain) ont reçu une première notification de griefs de la part de l'Autorité de la concurrence française. Une audience s'est tenue le 11 mai 2016 au terme de laquelle, compte tenu des arguments développés par Saint-Gobain Isover et la Compagnie de Saint-Gobain, l'Autorité a renvoyé le dossier à l'instruction. En octobre 2018, une deuxième notification des griefs a été adressée à la société Saint-Gobain Isover et à la Compagnie de Saint-Gobain. L'Autorité y retient à l'encontre de ces deux sociétés un grief de concertation entre 2001 et 2013 sur le marché de fabrication des produits d'isolation thermique.

Saint-Gobain Isover et la Compagnie de Saint-Gobain contestent ce grief.

Sur le plan civil, en mars 2013, la société Actis a assigné Saint-Gobain Isover, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment et le FILMM devant le tribunal de grande instance de Paris pour les conséquences dommageables des faits faisant l'objet de l'enquête de l'Autorité de la concurrence. Par ordonnance en date du 16 décembre 2014, le juge de la mise en état a prononcé un sursis à statuer dans l'attente de la décision de l'Autorité de la concurrence.

8.2.2.3. Enquête de l'Autorité de la concurrence américaine dans le secteur de la plaque de plâtre aux Etats-Unis

En juillet 2015, la division Concurrence du « *Department of Justice* » américain a ouvert une enquête pénale pour de prétendus comportements anticoncurrentiels, notamment entente sur les prix, dans le secteur de la plaque de plâtre aux Etats-Unis, enquête faisant suite à des plaintes déposées fin 2012 sous forme d'actions de groupe devant les juridictions civiles contre huit industriels du secteur, dont CertainTeed, par certains de leurs clients.

Sur la base des témoignages et documents remis dans le cadre des procédures civiles, CertainTeed et ses avocats n'ont identifié aucun élément susceptible d'engager la responsabilité de CertainTeed et ont déposé en conséquence une « *motion for summary judgement* » en mai 2015 afin de mettre fin aux procédures civiles. Cette demande a été admise le 18 février 2016 par le tribunal compétent.
Á l'automne 2018, l'action a été clôturée : aucune responsabilité n'a été retenue à l'égard de CertainTeed, ni aucune amende imposée.

8.2.3. Litiges environnementaux

8.2.3.1. Procédures PFOA aux Etats-Unis

Des teneurs en PFOA (acide perfluoro-octanoïque) supérieures à celles recommandées par l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) et des agences locales de santé américaines ont été détectées dans les réseaux d'eau des localités et les puits privés proches des sites de SG PPL à Hoosick Falls (État de New York), à Merrimack (New Hampshire) et de deux anciens sites à North Bennington (Vermont) aux États-Unis. Le PFOA et le PTFE (polytétrafluoroéthylène) n'ont jamais été produits sur ces sites. SG PPL utilise le PTFE comme matière première qu'elle acquiert auprès de fournisseurs tiers ; le PTFE contenait par le passé des traces de PFOA.

De manière volontaire, SG PPL a fourni de l'eau potable en bouteille aux habitants de ces trois localités, a installé des systèmes de purification aux points de sortie d'eau pour les habitants et entreprises des localités de Hoosick Falls et North Bennington, a installé des systèmes de filtration de carbone sur le réseau d'eau de Hoosick Falls et a accepté de financer l'installation d'un système de filtration de carbone sur le réseau d'eau de Merrimack Valley. En outre, SG PPL a financé de manière volontaire la construction, achevée pour partie, de raccordements au réseau d'eau de certains habitants des localités de Merrimack et de Bennington. Des analyses sont en cours et la responsabilité de SG PPL en matière de dépollution et de mise en place de systèmes de purification d'eau sur ces sites n'a pas encore été établie. SG PPL a conclu des accords (*consent orders*) avec les agences environnementales des États de New York en 2016, du Vermont en 2017 et du New Hampshire en 2018, aux termes desquels elle a accepté de finaliser des enquêtes, de mettre en œuvre des mesures de remédiation provisoires ou définitives sur ses sites actuels et anciens, sans préjuger d'une quelconque responsabilité de SG PPL et, en ce qui concerne les États du Vermont et du New Hampshire, de financer la construction de réseaux d'eau. Une telle responsabilité, si elle était établie, pourrait être en partie partagée avec d'autres parties prenantes s'agissant notamment du site de Hoosick Falls.

Des actions en réparation de préjudices économiques et de santé en lien avec le PFOA ont été intentées devant les juridictions civiles des États de New York, du New Hampshire et du Vermont, sous forme, pour certaines, d'actions de groupe. Il est difficile de prévoir l'issue de telles actions ni leur délai, tout comme de savoir si d'autres actions seront intentées contre SG PPL.

Le montant de la provision enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2018 à ce titre s'élève à 30 millions d'euros.

8.2.4. Autres passifs éventuels

8.2.4.1. Incendie de la tour Grenfell au Royaume-Uni

Celotex fournit des matériaux isolants pour des applications destinées au secteur du bâtiment et de la construction.

Des produits isolants de deux gammes Celotex ont été achetés par l'intermédiaire de distributeurs et utilisés dans le cadre de la rénovation de la tour Grenfell, à Londres, en 2015/2016, dont l'un a été utilisé comme composant d'un système de revêtement de façade conçu et installé (par des tiers) sur la façade extérieure de la tour.

A la suite de l'incendie de la tour Grenfell survenu le 14 juin 2017, une commission d'enquête a été constituée qui doit apprécier, entre autres, les modifications apportées au bâtiment dans le cadre de sa rénovation, le rôle joué par les différents professionnels de la construction et les informations fournies par les fabricants des produits utilisés. Une enquête pénale portant sur les circonstances de l'incendie est également en cours.

De nombreuses questions et circonstances nécessitent d'être étudiées de manière approfondie et les conséquences pour Celotex ne seront probablement pas connues avant un certain temps.

Il est difficile de déterminer à ce stade dans quelle mesure Celotex pourrait voir sa responsabilité civile ou pénale engagée du fait de la production, la commercialisation, la fourniture ou l'usage de ses produits.

8.2.5. Autres procédures et litiges

Certaines sociétés du Groupe peuvent par ailleurs faire l'objet d'autres réclamations par leurs salariés ou par les autorités fiscales. A l'exception des procédures et litiges décrits ci-dessus, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris de procédure en suspens ou dont la Société et/ou le Groupe serait menacé), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

NOTE 9 FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

9.1. Facteurs de risques : risques financiers

9.1.1. Risque de liquidité

9.1.1.1. Risque de liquidité des financements

Le Groupe pourrait, dans un contexte de crise, ne pas être en mesure d'accéder aux financements ou refinancements nécessaires à ses investissements sur les marchés du crédit ou des capitaux, ou d'y accéder à des conditions satisfaisantes.

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain, société mère du Groupe, gère le risque de liquidité lié à la dette nette globale du Groupe. Les filiales contractent leur financement à court ou à long terme, généralement auprès de la Compagnie de Saint-Gobain ou des trésoreries régionales.

La politique du Groupe vise à assurer le renouvellement de ses financements et, dans le respect de cet objectif, à en optimiser le coût financier. Ainsi, la part de la dette à long terme dans la dette nette totale est toujours maintenue à un niveau élevé. De même, l'échéancier de cette dette à long terme est étalé de manière à répartir sur différents exercices les appels au marché effectués lors de son renouvellement.

Les emprunts obligataires constituent la principale source de financement à long terme utilisée et sont généralement émis dans le cadre du programme de *Medium Term Notes*. Le Groupe dispose, en outre, d'un emprunt perpétuel, de titres participatifs, d'un programme de titrisation à long terme, d'emprunts bancaires et de contrats de location-financement.

Les dettes à court terme sont composées d'emprunts émis dans le cadre des programmes de *Negotiable European Commercial Paper* (NEU CP), parfois d'*Euro Commercial Paper* ou d'*US Commercial Paper*, mais aussi de créances titrisées et de concours bancaires. Les actifs financiers sont constitués de valeurs mobilières de placement et de disponibilités.

Pour sécuriser la liquidité de ses financements, la Compagnie de Saint-Gobain dispose de lignes de crédit confirmées sous la forme de crédits syndiqués.

La note 9.3 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail de l'ensemble des dettes du Groupe par nature et par échéance. Elle précise par ailleurs les caractéristiques principales des programmes de financement et des lignes de crédit confirmées à disposition du Groupe.

La dette à long terme de Saint-Gobain est notée BBB avec une perspective stable par Standard & Poor's depuis le 9 décembre 2014.

La dette à long terme de Saint-Gobain est notée Baa2 avec une perspective stable par Moody's depuis le 9 décembre 2014.

Il ne peut être garanti que la Société soit en mesure de préserver la notation de son risque de crédit à son niveau actuel. Une dégradation éventuelle de la notation du risque de crédit du Groupe pourrait restreindre sa capacité à lever des fonds et se traduire par une augmentation du taux d'intérêt auquel il pourrait emprunter à l'avenir.

9.1.1.2. Risque de liquidité des placements

Lorsque le Groupe a recours à des placements financiers (que ce soit sous la forme de dépôts bancaires à court terme, d'achats d'OPCVM ou équivalents), il privilégie systématiquement des instruments de type monétaire et/ou obligataire afin de limiter le risque de non liquidité ou de forte volatilité de ces placements.

9.1.2. Risque de crédit des contreparties financières

Le Groupe est exposé au risque de défaut des institutions financières qui détiennent ou gèrent ses liquidités et autres instruments financiers, lequel peut engendrer des pertes pour le Groupe.

Le Groupe limite l'exposition au risque de défaut de ses contreparties en ne faisant appel qu'à des institutions financières de bonne réputation et en surveillant régulièrement leurs notations. Néanmoins, la qualité de crédit d'une contrepartie financière peut évoluer rapidement et le niveau élevé d'une notation ne permet pas d'éliminer le risque de détérioration rapide de sa situation financière. En conséquence, la politique du Groupe en matière de sélection et de suivi de ses contreparties ne permet pas d'éliminer toute exposition à leur risque de défaut.

Pour les opérations exposant la Compagnie de Saint-Gobain à un risque de contrepartie, la Direction de la Trésorerie et du Financement travaille principalement avec des contreparties financières ayant une note de crédit long terme supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's ou A3 chez Moody's. La Direction de la Trésorerie et du Financement veille également à ne pas avoir une concentration excessive des risques, en tenant compte du niveau relatif des CDS (« *Credit Default Swap* ») de chaque contrepartie.

9.1.3. Risque de marché

9.1.3.1. Risque sur énergie et matières premières

Le Groupe est exposé aux variations du cours des énergies qu'il consomme et des matières premières nécessaires à la conduite de ses activités. Les politiques de couverture mises en place pour les achats d'énergie et de matières premières pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations importantes ou inattendues des cours, qui pourraient résulter de l'environnement financier et économique.

Pour réduire son exposition aux fluctuations de prix des énergies qu'il consomme, le Groupe peut couvrir une partie de ses achats de fioul, gaz et électricité par des swaps et des options négociés principalement dans la devise fonctionnelle des entités recourant à ces couvertures. L'organisation de la couverture des achats de fioul, gaz et électricité relève de la politique d'achat du Groupe.

Les opérations de couverture des achats de ces énergies (hors achats à prix fixes auprès des fournisseurs négociés directement par la Direction des Achats) sont traitées prioritairement par la Direction de la Trésorerie et du Financement (ou avec les trésoreries régionales) sur la base des instructions qui sont transmises par la Direction des Achats.

Ponctuellement, et selon les mêmes principes que ceux exposés pour l'énergie, le Groupe peut être amené à couvrir l'achat de certaines matières premières.

La note 9.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque sur énergie et matières premières.

9.1.3.2. Risque de taux

La Direction de la Trésorerie et du Financement de la Compagnie de Saint-Gobain gère le risque de taux lié à la dette globale du Groupe. Les filiales qui utilisent des instruments dérivés de couverture ont généralement pour contrepartie la Compagnie de Saint-Gobain.

La politique du Groupe vise à garantir le coût financier de sa dette à moyen terme contre le risque de taux et, dans le respect de cet objectif, à l'optimiser. Le Groupe a défini dans sa politique les produits dérivés susceptibles d'être utilisés comme instruments de couverture, parmi lesquels les *swaps de taux*, les *Cross Currency Swaps*, les options – y compris *caps*, *floors* et *swaptions* – et les contrats de taux à terme.

Le tableau ci-après présente, au 31 décembre 2018, l'analyse de sensibilité du résultat et des capitaux propres avant impôts au risque de taux sur la dette nette du Groupe après opérations de couverture :

(en millions d'euros)	**Impact sur le résultat avant impôts**	**Impact sur les capitaux propres avant impôts**
Hausse de 50 points de base des taux d'intérêt	4	12
Baisse de 50 points de base des taux d'intérêt	(4)	(12)

La note 9.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque de taux et la répartition de la dette brute par type de taux (fixe ou variable) après couverture.

9.1.3.3. Risque de change

Les politiques de couverture des risques de change décrites ci-après pourraient s'avérer insuffisantes pour protéger le Groupe contre des variations volatiles ou inattendues des taux de change résultant des conditions économiques et de marché.

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique du Groupe consiste à couvrir l'essentiel des transactions effectuées par les entités du Groupe dans des devises autres que leurs devises fonctionnelles. La Compagnie de Saint-Gobain et ses filiales sont susceptibles de recourir à des options et des contrats de change à terme pour couvrir les expositions nées de transactions constatées ou prévisionnelles.

Les filiales contractent généralement avec la Compagnie de Saint-Gobain, société mère du Groupe, qui exécute pour leur compte ces opérations de couverture de change, ou avec les trésoreries régionales, ou, à défaut, avec leurs banques.

La plupart des contrats de change à terme ont des échéances courtes, de trois mois environ. Toutefois, la passation d'une commande peut donner lieu à la conclusion d'un contrat à terme d'une maturité supérieure.

L'exposition au risque de change du Groupe fait l'objet d'un suivi sous la forme d'un *reporting* mensuel intégrant les positions de change des filiales. Au 31 décembre 2018, le taux de couverture de la position de change couvrable du Groupe s'élève à 97 %.

Au 31 décembre 2018, l'exposition nette des filiales à un risque de change de transaction dans les devises suivantes se présente comme suit :

(en millions d'équivalents euros)	**Longue**	**Courte**
EUR	2	8
USD	13	7
Autres devises	0	5
Total	**15**	**20**

Le tableau ci-après présente, au 31 décembre 2018, l'analyse de sensibilité du résultat avant impôts du Groupe à une augmentation de 10 % du cours des devises suivantes, auxquelles sont exposées les filiales après opérations de couverture :

Devise d'exposition *(en millions d'euros)*	**Impact sur le résultat avant impôts**
EUR	(0,6)
USD	0,6
Autres devises	(0,5)
Total	**(0,5)**

Une diminution de 10 % du cours des devises ci-dessus, au 31 décembre 2018, aurait les mêmes impacts, mais de sens contraire, que ceux présentés précédemment, en prenant pour hypothèse que toutes les autres variables restent constantes.

La note 9.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque de change.

9.1.3.4. Risque sur action

Le Groupe est exposé aux variations du cours de l'action Saint-Gobain à travers ses plans d'unités de performance. Pour réduire son exposition aux fluctuations du cours de l'action, le Groupe a recours à des instruments de couverture tels que les *Equity Swaps*.

En cas de variation du cours de l'action Saint-Gobain, la variation de charge constatée en compte de résultat serait compensée par les couvertures mises en place.

La note 9.4 de l'annexe aux comptes consolidés présente le détail des instruments de couverture du risque sur action.

9.2. Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, le coût net financier des retraites après prise en compte du rendement des fonds et les autres charges et produits financiers (notamment les pertes et profits de change et les commissions bancaires).

Le résultat financier des exercices 2018 et 2017 comprend :

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Coût de l'endettement financier brut	(300)	(298)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	22	23
Coût de l'endettement financier net	**(278)**	**(275)**
Coût financier des retraites	(303)	(327)
Rendement des fonds	244	247
Coût financier des retraites net	**(59)**	**(80)**
Autres charges financières	(107)	(118)
Autres produits financiers*	633	25
Autres produits et charges financiers	**526**	**(93)**
Résultat financier	**189**	**(448)**

* Dont 601 millions d'euros au titre de l'opération SWH/Sika.

9.3. Endettement net

9.3.1. Emprunts et dettes financières

9.3.1.1. Dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme comprennent les émissions obligataires, les emprunts perpétuels, les titres participatifs, les titrisations à long terme et toutes les autres dettes financières à long terme, dont les emprunts liés aux contrats de location-financement et la juste valeur des dérivés de couverture de taux.

Selon la norme IAS 32, la distinction entre dettes et capitaux propres se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme juridique. A cet égard, les titres participatifs sont classés dans les dettes financières.

Les dettes financières à long terme, hors dérivés de couverture de taux, sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

9.3.1.2. Dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme comprennent la part à court terme des emprunts cités ci-dessus ainsi que les programmes de financement à court terme comme les *Commercial Paper*, les titrisations à court terme, les concours bancaires et autres dettes bancaires à court terme, la juste valeur des dérivés liés à l'endettement et les intérêts courus sur la dette.

Les dettes financières à court terme, hors dérivés liés à l'endettement, sont valorisées au coût amorti à la clôture avec un amortissement des primes et frais d'émission calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

9.3.1.3. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme (c'est-à-dire moins de trois mois sauf exception), très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations.

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Emissions obligataires	8 309	6 757
Emprunt perpétuel et titres participatifs	203	203
Titrisation long terme	400	400
Autres passifs financiers à long terme	306	295
Dettes financières long terme - part long terme	**9 218**	**7 655**
Dettes financières long terme - part court terme	**1 184**	**1 064**
Programmes court terme (*NEU CP, US CP, Euro CP*)	0	0
Titrisation court terme	160	174
Concours bancaires et autres passifs financiers à court terme	319	346
Emprunts à moins d'un an et banques créditrices	**479**	**520**
Total dette brute	**10 881**	**9 239**
Disponibilités sur comptes bancaires	(1 551)	(1 658)
Portefeuille OPCVM et valeurs assimilées	(1 137)	(1 626)
Disponibilités et équivalents de trésorerie	**(2 688)**	**(3 284)**
Total endettement net	**8 193**	**5 955**

La variation de la dette financière à long terme du Groupe se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31 déc. 2017	Avec impact sur la trésorerie		Sans impact sur la trésorerie			31 déc. 2018
		Augmentations	Diminutions	Evolution du périmètre	Ecarts de conversion	Autres	
Dettes financières long terme - part long terme	7 655	2 508	(93)	55	16	(923)	9 218
Dettes financières long terme - part court terme	1 064	4	(869)	33	(1)	953	1 184
Total dettes financières long terme	**8 719**	**2 512**	**(962)**	**88**	**15**	**30**	**10 402**

Les principales variations avec impact sur la trésorerie sont détaillées en 9.3.3. La principale variation sans impact de trésorerie « Autres » correspond au reclassement en part court terme des dettes à échéance dans les douze mois.

La juste valeur des dettes brutes à long terme (parts à long et court terme) gérées par la Compagnie de Saint-Gobain s'élève à 9,8 milliards d'euros au 31 décembre 2018 (pour une valeur comptable enregistrée de 9,5 milliards d'euros). La juste valeur des emprunts obligataires correspond à la dernière cotation du marché. Pour les autres emprunts, la valeur de remboursement a été retenue.

9.3.2. Échéancier de la dette brute

L'échéancier de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2018 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Devise	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Emissions Obligataires	EUR	949	4 080	3 618	8 647
	GBP	0	0	611	611
Emprunt perpétuel et titres participatifs	EUR	0	0	203	203
Titrisation long terme	EUR	100	400	0	500
Autres passifs financiers à long terme	Toutes devises	38	131	175	344
Intérets courus dette long terme	Toutes devises	97	0	0	97
Total dette long terme		**1 184**	**4 611**	**4 607**	**10 402**
Total dette court terme	Toutes devises	**479**	**0**	**0**	**479**
Total dette brute		**1 663**	**4 611**	**4 607**	**10 881**

Au 31 décembre 2018, l'échéancier des intérêts futurs de la dette brute long terme gérée par la Compagnie de Saint-Gobain (parts court et long terme) se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Intérêts futurs de la dette brute long terme	213	593	604	1 410

Les intérêts sur l'emprunt perpétuel et sur les titres participatifs sont calculés jusqu'en 2049.

9.3.3. Emprunts obligataires

La Compagnie de Saint-Gobain a émis :

- le 23 mars 2018, un emprunt obligataire de 750 millions d'euros avec un coupon de 1,125 % à échéance 23 mars 2026 ;
- le 18 avril 2018, un placement privé de 20 millions d'euros, indexé à la courbe *CMS* 20 ans à échéance 18 avril 2033, le 25 mai 2018, un placement privé de 60 millions d'euros, indexé à la courbe *CMS* 20 ans à échéance 25 mai 2033, des *swaps* ont été conclus pour fixer le taux de ces deux placements privés ;
- le 25 juin 2018, deux placements privés à taux variable Euribor 3 mois +0,23 %, à échéance 25 juin 2020, l'un de 180 millions d'euros et l'autre de 300 millions d'euros ;
- le 21 septembre 2018, un emprunt obligataire de 500 millions d'euros avec un coupon de 0,875 % à échéance 21 septembre 2023 et un emprunt obligataire de 500 millions d'euros avec un coupon de 1,875 % à échéance 21 septembre 2028 ; le nominal de ce dernier a été porté à 700 millions d'euros par deux abondements de 100 millions d'euros chacun le 11 et le 12 octobre 2018.

Ces émissions permettent à Saint-Gobain de combiner allongement de la maturité moyenne de sa dette et optimisation de son coût de financement moyen.

La Compagnie de Saint-Gobain a remboursé les emprunts suivants arrivés à maturité :

- le 27 mars 2018, un emprunt obligataire de 750 millions de couronnes norvégiennes avec un coupon de 4 % ;
- le 8 octobre 2018, un emprunt obligataire de 750 millions d'euros avec un coupon de 4 %.

9.3.4. Emprunt perpétuel

En 1985, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 25 000 titres perpétuels, de 5 000 écus de nominal, aujourd'hui de 5 000 euros.

Au cours du temps, le Groupe a racheté et annulé 18 496 titres. Le nombre de titres en circulation au 31 décembre 2018 est donc de 6 504 pour un montant nominal de 33 millions d'euros.

La rémunération de ces titres est à taux variable (moyenne des taux interbancaires offerts par cinq banques de référence pour des dépôts en euro à six mois). Le montant versé par titre en 2018 s'est élevé à 0 euro.

Ces titres ne sont pas remboursables et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

9.3.5. Titres participatifs

En juin 1983, la Compagnie de Saint-Gobain a émis 1 288 299 titres participatifs de 1 000 francs de nominal, maintenant fixé à 152,45 euros depuis la conversion en euros intervenue en 1999.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2018 s'élève à 606 883, soit un montant nominal de 92,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est comprise entre 75 % et 125 % du TMO, en fonction des résultats consolidés du groupe Saint-Gobain. Le montant versé par titre en 2018 s'est élevé à 2 euros.

En avril 1984, la Compagnie de Saint-Gobain a également émis 194 633 titres participatifs de 1 000 écus de nominal, aujourd'hui de 1 000 euros.

Une partie de ces titres a été rachetée au cours du temps ; le nombre de titres encore en circulation au 31 décembre 2018 s'élève à 77 516, soit un montant nominal de 77,5 millions d'euros.

La rémunération de ces titres participatifs est composée d'une part d'une partie fixe applicable à 60 % du montant nominal du titre et rémunérée à 7,5 % l'an, et d'autre part d'une partie variable applicable à 40 % du montant nominal du titre, liée au bénéfice net consolidé de l'exercice précédent et au taux de référence Libor EUR 6 mois +7/8 %. Le montant versé par titre en 2018 s'est élevé à 66,33 euros, payé en deux fois (32,8 euros + 33,53 euros).

L'ensemble de ces titres participatifs n'est pas remboursable et leur rémunération est assimilée à des frais financiers.

9.3.6. Programmes de financement

Le Groupe dispose de programmes de financement à moyen et long terme (*Medium Term Notes*) et à court terme (*Commercial Paper).*

La situation de ces programmes s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	**Tirages autorisés**	**Limites autorisées au 31 déc. 2018**	**Encours au 31 déc. 2018**	**Encours au 31 déc. 2017**
Medium Term Notes		15 000	9 435	7 776
NEU CP	jusqu'à 12 mois	3 000	0	0
US Commercial Paper	jusqu'à 12 mois	873 *	0	0
Euro Commercial Paper	jusqu'à 12 mois	873 *	0	0

* Équivalent à 1 000 millions d'USD sur la base du taux de change au 31 décembre 2018.

Conformément aux usages du marché, les tirages de *Negociable European Commercial Paper (NEU CP), d'US Commercial Paper* et *d'Euro Commercial Paper* sont généralement effectués pour une durée allant d'un à six mois. Compte tenu de leur renouvellement fréquent, ils sont classés dans la dette à taux variable.

9.3.7. Lignes de crédit syndiquées

La Compagnie de Saint-Gobain dispose de deux lignes de crédit sous forme de crédits syndiqués, dont l'objet principal est de constituer une source de financement sécurisée pour le groupe Saint-Gobain (y compris le support éventuel de ses programmes de financement à court terme : *NEU CP, US Commercial Paper* et *Euro Commercial Paper)* :

- Un crédit syndiqué de 2,5 milliards d'euros à maturité décembre 2022, avec deux options supplémentaires d'extension d'un an chacune ; la première option a été exercée, portant la nouvelle maturité à décembre 2023 ;
- Un autre crédit syndiqué de 1,5 milliard d'euros, également de maturité décembre 2022 avec deux options d'extension d'un an chacune ; la première option a été exercée, portant la nouvelle maturité à décembre 2023 ;

Au niveau actuel de note de la dette à long terme du groupe Saint-Gobain, ces deux crédits syndiqués ne comportent pas de ratio financier.

Au 31 décembre 2018, aucune de ces deux lignes de crédit n'est utilisée.

9.3.8. Titrisation de créances commerciales

Le Groupe dispose de deux programmes de titrisation de créances commerciales, l'un par l'intermédiaire de sa filiale française GIE Point.P Finances, l'autre par l'intermédiaire de sa filiale américaine Saint-Gobain Receivables Corporation.

Le programme français a été renouvelé le 10 novembre 2016 pour un montant maximal de 500 millions d'euros. Il s'élève à 500 millions d'euros au 31 décembre 2018 comme au 31 décembre 2017. Sur la base de fluctuations saisonnières historiques des créances à céder et des caractéristiques du contrat, 400 millions d'euros ont été classés en part à long terme et le solde est classé en part à court terme.

Le programme américain a été renouvelé le 19 décembre 2018 pour un montant maximal de 400 millions de dollars. Sa contrevaleur s'élève à 160 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 174 millions d'euros au 31 décembre 2017.

9.3.9. Dettes garanties par des actifs

Une partie des dettes, pour un montant de 9 millions d'euros au 31 décembre 2018, est garantie par des actifs immobilisés (hypothèques et nantissements de titres).

9.4. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés de taux, de change et de matières premières dans le but de couvrir les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des devises et des cours des matières premières qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.

Selon les normes IAS 32 et IFRS 9, tous ces instruments sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, qu'ils entrent dans une relation de couverture ainsi qualifiable et reconnue en IFRS 9 ou non.

L'impact de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « juste valeur » et des instruments dérivés non qualifiés comptablement d'instruments de couverture au cours de l'exercice est enregistré en compte de résultat (en résultat opérationnel pour les dérivés de change d'exploitation et de matières premières non qualifiés et en résultat financier pour les autres dérivés). En revanche, l'impact de la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés inclus dans des relations de couverture dites de « flux futurs » est comptabilisé directement en capitaux propres, la part inefficace étant comptabilisée dans le compte de résultat.

a) Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « juste valeur »

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement aux instruments dérivés échangeant des taux fixes contre des taux variables (*swaps* de taux). Ceux-ci sont en effet adossés à des dettes à taux fixe qui sont exposées à un risque de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture de « juste valeur » permet de réévaluer à leur juste valeur et à hauteur du risque couvert les dettes entrant dans les relations de couverture définies par le Groupe. Cette réévaluation de la dette couverte a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur des *swaps* de taux à celui de l'inefficacité de la couverture.

b) Cas des dérivés inclus dans des relations de couverture de « flux futurs »

Ce type de comptabilité de couverture est appliqué par le Groupe principalement à des instruments dérivés permettant de fixer le coût des investissements futurs (financiers ou corporels) et le prix des achats futurs essentiellement de gaz et de fioul (*swaps* échangeant des prix variables contre des prix fixes) ou de devises (change à terme). Ceux-ci sont en effet adossés à des achats hautement probables. L'application de la comptabilité de couverture de « flux futurs » permet de différer dans un compte de réserves en capitaux propres l'impact en résultat de la part efficace des variations de justes valeurs de ces dérivés. Cette réserve a vocation à être reprise en résultat le jour de la réalisation et de l'enregistrement en compte de résultat de l'élément couvert. Comme indiqué ci-dessus pour la couverture de juste valeur, ce traitement comptable a pour effet de limiter l'impact en résultat des variations de juste valeur de ces dérivés à celui de l'inefficacité de la couverture.

c) Cas des dérivés non qualifiés de couverture

Leurs variations de juste valeur au cours de l'exercice sont enregistrées en compte de résultat. Les instruments concernés sont principalement les *swaps* de change et les changes à terme.

d) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers actifs et passifs est déterminée par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 1 telle que définie dans les normes IFRS 7 et IFRS 13. A défaut, pour les instruments non cotés tels que les dérivés ou instruments financiers actifs et passifs, elle est calculée en utilisant une technique d'évaluation reconnue telle que la juste valeur d'une transaction récente et similaire ou d'actualisation des flux futurs à partir de données de marché observables ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 2 telle que définie dans les normes IFRS 7 et IFRS 13.

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme est assimilable à leur valeur au bilan compte tenu de l'échéance proche de ces instruments.

Saint-Gobain applique, depuis le 1er janvier 2018, la norme IFRS 9 dans sa globalité y compris le dispositif relatif à la comptabilité de couverture. Les stratégies de gestion des risques et la documentation de couverture du Groupe sont conformes aux exigences d'IFRS 9. Compte tenu de la nature des transactions du Groupe, l'application de IFRS 9 n'a pas d'impact en date de transition et à la clôture concernant la comptabilité de couverture.

Les principaux instruments dérivés utilisés par le Groupe sont les suivants :

(en millions d'euros)	Juste valeur				Nominal réparti par échéance			
	Dérivés Actif	Dérivés Passif	31 déc. 2018	31 déc. 2017	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	31 déc. 2018
Couverture de juste valeur			0	**0**				0
Couverture de flux futurs								
Change	3	(1)	2	(17)	342	0	0	342
Taux	0	(85)	(85)	(71)	0	0	424	424
Energie et matières premières	1	(8)	(7)	4	54	11	0	65
Autres risques : actions	0	(13)	(13)	14	0	33	12	45
Couverture de flux futurs - total	**4**	**(107)**	(103)	**(70)**	**396**	**44**	**436**	876
Dérivés non qualifiés conclus principalement par la Compagnie de Saint-Gobain								
Change	3	(5)	(2)	72	1 424	3	0	1 427
Taux	0	0	0	0	0	0	0	0
Energie et matières premières	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés non qualifiés - total	**3**	**(5)**	(2)	**72**	**1 424**	**3**	**0**	1 427
Total	**7**	**(112)**	(105)	**2**	**1 820**	**47**	**436**	2 303

9.4.1. Instruments de change

a) Swaps de change

Les *swaps* de change sont principalement utilisés par le Groupe pour sa gestion de trésorerie en devises à l'aide de ressources principalement en euro.

b) Changes à terme et options de change

Les changes à terme et options de change permettent de couvrir le risque de change des sociétés du Groupe sur leurs opérations en devises, en particulier les opérations commerciales (achats et ventes) et les investissements.

9.4.2. Instruments de taux

a) Swaps de taux

Les *swaps* de taux utilisés par le Groupe permettent de convertir à taux variable (respectivement fixe) une partie de la dette bancaire ou obligataire contractée à taux fixe (respectivement variable).

b) Cross currency swaps

Les *Cross Currency Swaps* sont utilisés par le Groupe pour convertir une dette en devises (respectivement en euro) en une dette en euro (respectivement en devises).

9.4.3. Energie et matières premières

a) Swaps d'énergie et de matières premières

Les *swaps* d'énergie et de matières premières permettent de couvrir le risque de variation du prix d'achat sur certains flux physiques liés aux activités opérationnelles des filiales du Groupe, principalement les approvisionnements d'énergie (fioul, gaz et électricité).

9.4.4. Autres risques

a) Dérivés sur actions

Les dérivés sur actions permettent de couvrir le risque de variation du cours de l'action Saint-Gobain concernant le plan de rémunération à long terme sous la forme d'attribution d'unités de performance.

9.4.5. Risque de crédit des instruments dérivés

La valorisation du risque de crédit des instruments dérivés est calculée selon la norme IFRS 13 à partir des probabilités de défaut historiques issues des calculs d'une agence de notation de premier plan et d'un taux de recouvrement. Au 31 décembre 2018, cette valorisation n'est pas significative.

9.4.6. Impact en capitaux propres des instruments financiers qualifiés en couverture de flux futurs

Au 31 décembre 2018, la réserve IFRS de couverture des flux futurs (« *cash flow hedge reserve* » consolidée) représente un solde débiteur de 57 millions d'euros composé principalement :

- Un montant débiteur de 38 millions d'euros relatif aux *Cross Currency Swaps* qualifiés en couverture de flux futurs permettant la conversion en euro d'un emprunt obligataire en livre sterling ;
- Un montant débiteur de 12 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures de taux qualifiées en couverture de flux futurs ;
- Un montant débiteur de 7 millions d'euros correspondant à la variation de valeur des couvertures d'énergie et de matières premières qualifiées en couverture de flux futurs.

Les dérivés qualifiés en couverture de flux futurs ne présentent pas d'inefficacité significative.

9.4.7. Impact en résultat des instruments financiers non qualifiés en couverture de flux futurs

Pour les instruments dérivés qui sont classés dans la catégorie « Actifs et passifs financiers en juste valeur par résultat », la part de juste valeur rapportée au résultat est négative de 2 millions d'euros au 31 décembre 2018 (positive de 2 millions d'euros au 31 décembre 2017).

9.4.8. Dérivés incorporés

Le Groupe Saint-Gobain analyse régulièrement ses contrats pour isoler les dispositions qui s'analysent comme des dérivés incorporés au regard des normes IFRS.

Au 31 décembre 2018, aucun dérivé incorporé matériel à l'échelle du Groupe n'a été identifié.

9.4.9. Structure de la dette du Groupe

La moyenne pondérée des taux d'intérêts de la dette brute totale, aux normes IFRS et après gestion (*Swaps* de change, *swaps* de taux et *Cross Currency Swaps*), s'établit à 2,3 % au 31 décembre 2018 contre 2,8 % au 31 décembre 2017.

Le taux de rendement interne moyen sur le poste le plus significatif de la dette à long terme du Groupe avant couverture (Émissions obligataires) s'élève à 2,4 % au 31 décembre 2018 contre 3,2 % au 31 décembre 2017.

Le tableau ci-après présente la répartition par type de taux (fixe ou variable) de la dette brute du Groupe au 31 décembre 2018 après gestion par des *swaps* de taux, des *swaps* de change et des *Cross Currency Swaps.*

(en millions d'euros)	Dette brute après gestion		
	Variable	**Fixe**	**Total**
EUR	1 478	8 550	10 028
Autres devises	320	343	663
Total	**1 798**	**8 893**	**10 691**
(en pourcentage)	17%	83%	100%
Intérêts courus et autres passifs financiers			190
Total dette brute			**10 881**

9.5. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers ont été classés dans les catégories selon la norme IFRS 9 de la manière suivante :

Au 31 décembre 2018 :

		Instruments financiers				Instruments financiers à la juste			
(en millions d'euros)	Notes	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments de l'état des produits et des charges comptabilisés	Coût amorti	Total des instruments financiers	Données de niveau 1	Données de niveau 2	Données de niveau 3	Total des instruments financiers évalués à la juste valeur
Créances clients et autres créances	(4)			6 572	**6 572**				**0**
Prêts, dépôts et cautions	(7)			620	**620**				**0**
Titres de participation et autres titres	(7)		1 714		**1 714**	1 685		29	**1 714**
Instruments dérivés actifs		3	4		**7**		7		**7**
Disponibilités et équivalents de trésorerie		1 137		1 551	**2 688**	1 137	1 551		**2 688**
Total actif		**1 140**	**1 718**	**8 743**	**11 601**	**2 822**	**1 558**	**29**	**4 409**
Dettes fournisseurs et autres dettes	(4)			(9 952)	**(9 952)**				**0**
Dettes financières long terme et court terme				(10 794)	**(10 794)**				**0**
Instruments dérivés passifs		(5)	(107)		**(112)**		(112)		**(112)**
Total passif		**(5)**	**(107)**	**(20 746)**	**(20 858)**	**0**	**(112)**	**0**	**(112)**
Total		**1 135**	**1 611**	**(12 003)**	**(9 257)**	**2 822**	**1 446**	**29**	**4 297**

Au 31 décembre 2017 :

		Instruments financiers				Instruments financiers à la juste			
(en millions d'euros)	Notes	Juste valeur par résultat	Juste valeur par autres éléments de l'état des produits et des charges comptabilisés	Coût amorti	Total des instruments financiers	Données de niveau 1	Données de niveau 2	Données de niveau 3	Total des instruments financiers évalués à la juste valeur
Créances clients et autres créances	(4)			6 425	**6 425**				**0**
Prêts, dépôts et cautions	(7)			512	**512**				**0**
Titres de participation et autres titres	(7)		101		**101**			101	**101**
Instruments dérivés actifs		83	24		**107**		107		**107**
Disponibilités et équivalents de trésorerie		1 626		1 658	**3 284**	1 626	1 658		**3 284**
Total actif		**1 709**	**125**	**8 595**	**10 429**	**1 626**	**1 765**	**101**	**3 492**
Dettes fournisseurs et autres dettes	(4)			(9 818)	**(9 818)**				**0**
Dettes financières long terme et court terme				(9 169)	**(9 169)**				**0**
Instruments dérivés passifs		(11)	(94)		**(105)**		(105)		**(105)**
Total passif		**(11)**	**(94)**	**(18 987)**	**(19 092)**	**0**	**(105)**	**0**	**(105)**
Total		**1 698**	**31**	**(10 392)**	**(8 663)**	**1 626**	**1 660**	**101**	**3 387**

La norme IFRS 13 hiérarchise des données utilisables pour la détermination de la juste valeur :

- Données de niveau 1 : elles proviennent de cours cotés sur un marché actif pour des instruments identiques ;
- Données de niveau 2 : il s'agit de données, autres que celles de niveau 1, observables, directement ou indirectement ;
- Données de niveau 3 : toutes les autres données, par hypothèses non observables.

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR ACTION

10.1. Capitaux propres

10.1.1. Capitaux propres

Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions composant le capital social de la Compagnie de Saint-Gobain est de 546 585 004 actions au nominal de 4 euros (553 557 091 actions au 31 décembre 2017).

10.1.2. Primes et réserve légale

Les primes liées au capital de la société mère Compagnie de Saint-Gobain, qui représentent la partie des apports purs et simples non comprise dans le capital social, ainsi que la réserve légale qui correspond à une fraction cumulée du bénéfice net annuel de la société mère, figurent dans le poste « primes et réserve légale ».

10.1.3. Réserves et résultat consolidé

Les réserves et résultat consolidé correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation, nets des distributions.

10.1.4. Actions propres

Les actions propres sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats nets de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Les achats à terme d'actions propres sont traités de la même manière : dès lors que l'achat à terme porte sur un nombre fixe d'actions à un cours figé, ce montant est enregistré dans les autres passifs en contrepartie d'une diminution des capitaux propres, dans le poste « réserves et résultat consolidé ».

Les titres Saint-Gobain détenus ou contrôlés par la Compagnie de Saint-Gobain et Saint-Gobain Corporation sont classés sur une ligne distincte des capitaux propres intitulée "actions propres" et valorisés à leur coût d'achat.

Le contrat de liquidité signé avec EXANE BNP PARIBAS le 16 novembre 2007 et mis en œuvre le 3 décembre 2007, pour une période s'achevant au 31 décembre 2007, est renouvelable depuis par tacite reconduction.

Le nombre d'actions propres s'élève à 2 705 737 et à 2 771 372 respectivement aux 31 décembre 2018 et 2017. En 2018, le Groupe a acquis 14 050 245 actions (9 595 036 actions en 2017) directement sur le marché. Le nombre d'actions vendues en 2018 s'est élevé à 1 654 431 contre 1 715 619 en 2017. Enfin, 12 461 449 actions ont été annulées en 2018 et 7 000 000 actions en 2017.

Par ailleurs, pour les besoins d'un plan de rémunération mis en place en janvier 2008 au profit de certains salariés aux Etats-Unis, des titres de la Compagnie de Saint-Gobain sont détenus par le *trustee* Wachovia Bank, National Association. Ces actions sont traitées comme étant contrôlées par Saint-Gobain Corporation dans les comptes consolidés du Groupe.

10.1.5. Dividendes

L'Assemblée Générale, réunie le 7 juin 2018, a approuvé le dividende proposé au titre de l'exercice 2017, soit 1,30 euro par action.

10.2. Résultat par action

10.2.1. Résultat de base par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat de base par action se détaille comme suit :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net, part du Groupe *(en millions d'euros)*	420	1 566
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	547 105 985	553 383 836
Résultat net, part du Groupe de base par action (en euros)	0,77	2,83

10.2.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé sur la base du résultat net ajusté en prenant en compte, dans le nombre moyen d'actions en circulation, la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants (plan d'options sur actions et actions de performance).

Le calcul du résultat dilué par action se détaille comme suit :

	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net, part du Groupe *(en millions d'euros)*	420	1 566
Nombre moyen pondéré et dilué de titres	550 016 438	556 655 598
Résultat net, part du Groupe dilué par action (en euros)	0,76	2,81

Le nombre moyen pondéré et dilué de titres est calculé à partir du nombre moyen pondéré de titres en circulation en tenant compte de tous les effets de la conversion des instruments dilutifs existants, c'est-à-dire des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions soit 200 702 titres et des plans d'attribution d'actions de performance soit 2 709 751 titres au 31 décembre 2018.

NOTE 11 IMPOTS

11.1. Impôts sur les résultats

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Impôts courants	**(404)**	**(445)**
France	(36)	(18)
Etranger	(368)	(427)
Impôts différés	**(86)**	**7**
France	25	64
Etranger	(111)	(57)
Charge totale d'impôt sur les résultats	**(490)**	**(438)**

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 34,43 % en 2018 et en 2017 et s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2018	Exercice 2017
Résultat net de l'ensemble consolidé	497	1 625
moins :		
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	30	33
Impôts sur les résultats	(490)	(438)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt sur les résultats	**957**	**2 030**
Taux d'imposition de la France	34,43%	34,43%
Impôt théorique au taux français	(330)	(699)
Incidence du différentiel de taux à l'étranger	136	161
Dépréciations d'actif et plus ou moins-values sur cession d'actif	(297)	(37)
Non reconnaissance d'impôts différés actifs	(57)	(10)
Report variable	(7)	98
Crédit d'Impôt Recherche (CIR), Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) et Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	6	9
Coûts relatifs aux dividendes	(10)	31
Autres impôts et reprises provisions	69	9
Charge totale d'impôt sur les résultats	**(490)**	**(438)**

L'incidence du différentiel de taux d'imposition à l'étranger par rapport au taux en France s'explique par la contribution des pays à taux d'impôt plus faibles. Les principaux pays contributeurs sont les Etats-Unis, l'Inde, l'Allemagne, et le Royaume-Uni.

11.2. Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon l'approche bilancielle à partir des différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Aucun passif d'impôts différés n'est constaté sur les réserves distribuables lorsqu'il est prévu que ces réserves restent détenues de manière permanente par les filiales.

Pour les participations dans les filiales, un impôt différé est constaté sur la différence entre la valeur en consolidation des titres et leur valeur fiscale, lorsqu'il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés en capitaux propres. Lors d'un changement de taux d'impôt, l'impôt qui en résulte est comptabilisé en résultat, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés à l'origine en capitaux propres.

Au bilan, la variation du montant net des impôts différés actifs et passifs s'explique de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Impôts différés actifs/(passifs) nets
Situation au 31 décembre 2016	**825**
(Charges)/produits d'impôts différés	7
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19	(89)
Report variable relatif aux écarts actuariels	(252)
Ecarts de conversion	(40)
Evolution du périmètre et autres variations	60
Situation au 31 décembre 2017	**511**
(Charges)/produits d'impôts différés	(86)
Variation des impôts différés relatifs aux écarts actuariels IAS 19	(69)
Report variable relatif aux écarts actuariels	(1)
Ecarts de conversion	9
Actifs et passifs détenus en vue de la vente	(20)
Evolution du périmètre et autres variations*	21
Situation au 31 décembre 2018	**365**

* En 2018, la ligne « Evolution du périmètre et autres variations » comprend l'impact de l'application des normes IFRS 9 et IFRS 15 pour 9 millions d'euros.

Les principaux éléments à l'origine de la comptabilisation d'impôts différés sont les suivants :

(en millions d'euros)	31 déc. 2018	31 déc. 2017
Retraites	460	562
Marques	(397)	(425)
Amortissements, amortissements dérogatoires et provisions à caractère fiscal	(705)	(711)
Déficits reportables	562	633
Autres	445	452
Impôts différés nets	**365**	**511**
Dont :		
Impôts différés actifs	837	938
Impôts différés passifs	(472)	(427)

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale, c'est-à-dire par groupes d'intégration fiscale quand ils existent (principalement en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, aux Etats-Unis et aux Pays-Bas).

A l'actif, le Groupe constate 837 millions d'euros au 31 décembre 2018 (938 millions d'euros au 31 décembre 2017) principalement en France (209 millions d'euros), aux Etats-Unis (197 millions d'euros) et en Allemagne (153 millions d'euros). Au passif, le Groupe constate 472 millions d'euros au 31 décembre 2018 (427 millions d'euros au 31 décembre 2017) répartis sur différents pays dont le Royaume-Uni (179 millions d'euros), l'Inde (65 millions d'euros), la Suisse (58 millions d'euros) et le Danemark (42 millions d'euros). Les autres pays sont d'un montant nettement inférieur.

11.3. Déficits fiscaux reportables

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non recouvrement. Concernant les impôts différés actifs sur déficits reportables, le Groupe réalise une approche multicritère qui prend en compte l'horizon de récupération en se basant sur le plan stratégique mais également en tenant compte de la stratégie de récupération à long terme des déficits de chaque pays.

Le Groupe constate des actifs d'impôts différés sur déficits reportables pour un montant net de 562 millions d'euros au 31 décembre 2018 contre 633 millions au 31 décembre 2017. Il s'agit principalement des Etats-Unis pour lesquels l'horizon de récupération est inférieur au délai maximal d'utilisation de 20 ans et en France, en Allemagne et en Espagne pour lesquels le système d'intégration fiscale permet en général d'assurer une récupération des actifs d'impôts différés. Dans ces pays, les reports déficitaires peuvent avoir des dates d'expiration indéfinies. Cependant, l'analyse de chaque situation peut conduire le Groupe à ne pas les reconnaitre.

Au 31 décembre 2018, les actifs d'impôts différés, dont la récupération n'est pas jugée probable, s'élèvent à 451 millions d'euros (330 millions d'euros au 31 décembre 2017) et sont intégralement provisionnés. Les actifs d'impôts différés non reconnus concernent principalement les pays suivants : la France, la Chine, l'Espagne et les Etats-Unis.

NOTE 12 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

NOTE 13 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisé au compte de résultat au cours de l'exercice 2018 et 2017 est détaillé dans le chapitre « Informations complémentaires et tables de concordance » du document de référence.

NOTE 14 PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES

Les principales sociétés consolidées sont présentées ci-dessous, notamment celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 millions d'euros.

POLE MATERIAUX INNOVANTS

VITRAGE	Pays	31 décembre 2018	
		Méthode de consolidation	Pourcentage de détention
Saint-Gobain Glass Deutschland GmbH, Stolberg*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Flachglas Torgau GmbH, Torgau*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Weisswasser GmbH, Aachen*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Deutsche Glas GmbH, Stolberg*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Glasverarbeitungs-Gesellschaft Bremen mbH, Bremen*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Glassolutions Nord GmbH, Melsdorf*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Glassolutions Süd GmbH, Tuttlingen*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Glas-Funke GmbH, Kall*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Glasverarbeitungs-Gesellschaft Deggendorf mbH, Deggendorf*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Vetrotech Saint-Gobain Kinon GmbH, Aachen*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Autoglas GmbH, Herzogenrath*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Sekurit Deutschland Beteiligungen GmbH, Herzogenrath*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Sekurit Deutschland GmbH & CO Kg, Herzogenrath*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
FABA Autoglas Technik GmbH & Co. Betriebs-KG, Berlin*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Freeglass GmbH & Co. KG, Schwaikheim*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Autover Deutschland GmbH, Kerpen*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Freudenberger Autoglas GmbH, München*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Glassolutions Objekt-Center GmbH, Radeburg*	Allemagne	Intégration globale	99,99%
Saint-Gobain Construction Products Belgium	Belgique	Intégration globale	100,00%
Cebrace Cristal Plano Ltda	Brésil	Intégration globale	50,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00%
SG Hanglas Sekurit (Shanghaï) Co., LTD	Chine	Intégration globale	98,99%
Hankuk Glass Industries Inc.	Corée du Sud	Intégration globale	97,98%
Hankuk Sekurit Limited	Corée du Sud	Intégration globale	97,87%
Saint-Gobain Cristaleria S.L	Espagne	Intégration globale	99,83%
Saint-Gobain Glass Solutions Menuisiers Industriels	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Glass France	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Sekurit France	France	Intégration globale	100,00%
Eurofloat	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain India Private Limited	Inde	Intégration globale	99,14%
Saint-Gobain Glass Italia S.p.a	Italie	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Mexico	Mexique	Intégration globale	99,83%
Saint-Gobain Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	99,90%
Saint-Gobain Innovative Materials Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	99,85%
Saint-Gobain Sekurit CZ, Spol S.R.O	République Tchèque	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Glass (United Kingdom) Limited	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00%
Vetrotech Saint-Gobain International	Suisse	Intégration globale	100,00%

MATERIAUX HAUTE PERFORMANCE	Pays	31 décembre 2018	
		Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et
Saint-Gobain Diamantwerkzeuge GmbH, Norderstedt*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Abrasives GmbH, Wesseling*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Supercut Europe GmbH, Baesweiler*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Ernst Winter & Sohn Norderstedt GmbH & Co. KG, Norderstedt*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Isofluor GmbH, Neuss*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics MG Silikon GmbH, Lindau*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Pampus GmbH, Willich*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics L+S GmbH, Wertheim*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Biolink GmbH, Waakirchen*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Adfors Deutschland GmbH, Neustadt an der Donau*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
H.K.O. Isolier- und Textiltechnik GmbH, Oberhausen*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
BEUHKO Fasertechnik GmbH, Leinefelde-Worbis*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
SEPR Keramik GmbH & Co. KG, Aachen*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Innovative Materials Belgium	Belgique	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics (Shanghaï) Co., LTD	Chine	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Abrasives (Shanghaï) Co., LTD	Chine	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Adfors America, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Performance Plastics Corporation	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Abrasives, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Ceramics & Plastics, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Abrasifs	France	Intégration globale	99,98%
Société Européenne des Produits Réfractaires - SEPR	France	Intégration globale	100,00%
Grindwell Norton Ltd	Inde	Intégration globale	51,59%
Saint-Gobain K.K.	Japon	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain America S.A De C.V	Mexique	Intégration globale	99,83%
Saint-Gobain Abrasives BV	Pays-Bas	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain HPM Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Adfors CZ, S.R.O.	République Tchèque	Intégration globale	100,00%

POLE PRODUITS POUR LA CONSTRUCTION

AMENAGEMENT INTERIEUR	Pays	31 décembre 2018 Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et
Saint-Gobain Construction Products South Africa Ltd	Afrique du Sud	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Isover G+H Aktiengesellschaft	Allemagne	Intégration globale	99,91%
Saint-Gobain Rigips GmbH	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products Belgium	Belgique	Intégration globale	100,00%
CertainTeed Gypsum Canada, Inc.	Canada	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Denmark A/S	Danemark	Intégration globale	99,97%
Saint-Gobain Placo Iberica	Espagne	Intégration globale	99,83%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
CertainTeed Gypsum & Ceillings USA, Inc.	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
CertainTeed Ceilings Corporation	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Finland OY	Finlande	Intégration globale	100,00%
Placoplatre SA	France	Intégration globale	99,75%
Saint-Gobain Isover	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain India Private Limited	Inde	Intégration globale	99,03%
Saint-Gobain Construction Products (Ireland) Limited	Irlande	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain PPC Italia S.p.a	Italie	Intégration globale	100,00%
Mag-Isover K.K.	Japon	Intégration globale	99,98%
Glava As	Norvège	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Byggevarer AS	Norvège	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products Nederland BV	Pays-Bas	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products Polska Sp Zoo	Pologne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products CZ AS	République Tchèque	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products United Kingdom Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products Russie ooo	Russie	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Ecophon AB	Suède	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Sweden AB	Suède	Intégration globale	100,00%
Izocam Ticaret VE Sanayi A.S.	Turquie	Intégration globale	47,53%
Vinh Tuong Industrial Corporation	Vietnam	Intégration globale	98,65%

AMENAGEMENT EXTERIEUR	Pays	31 décembre 2018 Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et
Saint-Gobain Weber GmbH	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain PAM Deutschland GmbH	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Argentina S.A	Argentine	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Do Brasil Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Canalizaçao Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Pipelines Co., Ltd	Chine	Intégration globale	100,00%
CertainTeed Corporation	Etats-Unis	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Finland OY	Finlande	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Weber	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain PAM	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Construction Products United Kingdom Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Sweden AB	Suède	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Weber AG	Suisse	Intégration globale	100,00%

POLE DISTRIBUTION BATIMENT

	Pays	31 décembre 2018 Méthode de consolidation	Pourcentage de détention direct et
Saint-Gobain Building Distribution Deutschland GmbH, Offenbach/Main*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Fliesen Discount GmbH, Berlin*	Allemagne	Intégration globale	100,00%
Chr.Balzer GmbH & Co. KG, Marburg*	Allemagne	Intégration globale	67,34%
Balzer & Nassauer GmbH & Co. KG, Herborn*	Allemagne	Intégration globale	67,34%
Christian Balzer Beteiligungs GmbH & Co. KG, Allendorf (Eder)*	Allemagne	Intégration globale	67,34%
Balzer GmbH & Co. KG, Allendorf (Eder)*	Allemagne	Intégration globale	67,34%
Muffenrohr Tiefbauhandel GmbH, Ottersweier*	Allemagne	Intégration globale	67,34%
Platten-Peter Fliesenzentrum Nord GmbH, Münster*	Allemagne	Intégration globale	67,34%
Dr. Sporkenbach GmbH Holz- und Baufachhandel, Magdeburg*	Allemagne	Intégration globale	67,34%
Saint-Gobain Distribuiçao Brasil Ltda	Brésil	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Distribution Denmark	Danemark	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Idaplac, S.L.	Espagne	Intégration globale	99,83%
Saint-Gobain Distribucion Construccion, S.L	Espagne	Intégration globale	99,83%
Distribution Sanitaire Chauffage	France	Intégration globale	100,00%
Lapeyre	France	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Distribution Bâtiment France	France	Intégration globale	100,00%
Optimera As	Norvège	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Distribution The Netherlands B.V	Pays-Bas	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Building Distribution Ltd	Royaume-Uni	Intégration globale	100,00%
Saint-Gobain Distribution Nordic Ab	Suède	Intégration globale	100,00%
Sanitas Troesch Ag	Suisse	Intégration globale	100,00%

* Filiale ou sous-groupe consolidé allemand sous le statut de société ou d'association à responsabilité limitée remplissant les critères d'exemption des articles 264 alinéa 3, 264b et 291 du Code de commerce allemand (HGB) qui permettent aux entités et aux sous-groupes concernés d'être exonérés des obligations légales relatives à la publication des comptes sociaux et consolidés, ainsi que de celles liées à l'établissement des notes annexes et du rapport de gestion (entité ou sous-groupe dépassant ou non le seuil de 100 million d'euros de chiffre d'affaires).